



Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 73 598 200 euros
Siège Social : 68, rue de la papeterie – 40200 MIMIZAN
895 750 412 R.C.S. MONT DE MARSAN

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

(Document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le présent Document d'enregistrement a été approuvé le 8 novembre 2024 par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du document d'enregistrement.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : R.24-016

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129. Il est valide jusqu'au 8 novembre 2025 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Le Document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement sont disponibles sans frais auprès de Gascogne, 68, rue de la papeterie 40200 MIMIZAN, sur le site internet de l'AMF (<http://amf-france.org>), ainsi que sur le site internet de la Société (<http://www.groupe-gascogne.com>)

REMARQUES GENERALES

Dans le Document d'enregistrement :

- L'expression « Gascogne » ou « Gascogne SA » ou « la Société » désigne la société Gascogne ;
- L'expression « le Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales.

Le Document d'enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement.

Informations prospectives

Le Document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de la Société et son Groupe concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du Document d'enregistrement.

Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'enregistrement. Le Groupe opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions.

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'enregistrement contient, notamment en section 2.2 « Aperçu des activités », des informations relatives à l'activité menée par le Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'enregistrement sont des informations publiquement disponibles que le Groupe considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. Le Groupe ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte-tenu d'un environnement technologique et concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité du Groupe pourrait en conséquence

évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'enregistrement. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. Personnes responsables, informations de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente | 7 |
| 1.1. Responsable du document d'enregistrement..... | 7 |
| 1.2. Attestation de la personne responsable | 7 |
| 1.3. Rapport d'experts et déclarations d'intérêts | 7 |
| 1.4. Informations provenant d'un tiers..... | 7 |
| 1.5. Déclaration relative au présent document d'enregistrement | 7 |
| 2. Stratégie, résultats et environnement économique | 8 |
| 2.1. Informations concernant l'émetteur..... | 8 |
| 2.1.1. Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société depuis la clôture du 31 décembre 2023..... | 9 |
| 2.1.2. Financement attendu des activités de la Société..... | 11 |
| 2.2. Aperçu des activités | 13 |
| 2.2.1. Stratégie et objectifs | 13 |
| 2.2.2. Principales activités | 13 |
| 2.2.3. Principaux marchés | 23 |
| 2.3. Structure organisationnelle..... | 24 |
| 2.4. Investissements | 27 |
| 2.4.1. Principaux investissements réalisés depuis la clôture du dernier exercice le 31 décembre 2023..... | 27 |
| 2.4.2. Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris. Perspectives et modes de financement | 27 |
| 2.5. Examen du résultat et de la situation financière | 29 |
| 2.6. Information sur les tendances..... | 29 |
| 2.7. Prévisions ou estimations du bénéfice..... | 30 |
| 3. Facteurs de risques..... | 31 |
| 3.1. Présentation des principaux facteurs de risques | 31 |
| 3.1.1. Risques liés à l'activité..... | 33 |
| 3.1.2. Risques exogènes | 40 |
| 3.1.3. Risques juridiques..... | 41 |
| 3.1.4. Risques financiers..... | 43 |
| 3.2. Couverture des risques par les assurances | 48 |
| 4. Gouvernance d'entreprise..... | 51 |
| 4.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | 51 |

| | |
|---|-----|
| 4.1.1. Composition du Conseil d'administration..... | 52 |
| 4.1.2. Informations sur les membres de la direction et du Conseil d'administration..... | 60 |
| 4.1.3. Fonctionnement des Organes d'Administration et de la Direction générale..... | 63 |
| 4.2. Rémunérations et avantages..... | 67 |
| 4.2.1. Rémunérations et avantages versées au dirigeant et membres du Conseil d'administration..... | 67 |
| 4.2.2. Pensions, retraites et autres avantages..... | 69 |
| 4.3. Participations et stock-options..... | 70 |
| 5. Informations financières historiques..... | 71 |
| 5.1. Informations financières historiques..... | 72 |
| 5.2. Informations financières intermédiaires et autres..... | 128 |
| 5.3. Audit des informations financières annuelles..... | 145 |
| 5.3.1. Rapport d'audit légal..... | 145 |
| 5.3.2. Autres informations auditées par les contrôleurs légaux..... | 148 |
| 5.3.3. Informations financières non auditées..... | 148 |
| 5.4. Indicateurs clés de performance..... | 149 |
| L'EBITDA se calcule comme suit :..... | 149 |
| Le Besoin en Fonds de Roulement se calcule comme suit :..... | 149 |
| 5.5. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur..... | 149 |
| 5.6. Politique de distribution des dividendes..... | 149 |
| 5.7. Informations financières pro forma..... | 149 |
| 6. Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs de valeurs mobilières..... | 150 |
| 6.1. Principaux actionnaires..... | 150 |
| 6.1.1. Répartition du capital..... | 150 |
| 6.1.2. Droits de vote..... | 151 |
| 6.1.3. Contrôle de la société – Nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive..... | 151 |
| 6.1.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle..... | 153 |
| 6.2. Procédures Judiciaires et arbitrages..... | 153 |
| 6.3. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance et de la direction générale..... | 154 |
| 6.4. Transactions avec les parties liées..... | 154 |
| 6.5. Capital social..... | 155 |
| 6.5.1. Capital social actuel..... | 155 |
| 6.5.2. Capital autorisé..... | 156 |
| 6.5.3. Actions non représentatives du capital..... | 156 |

| | |
|--|-----|
| 6.5.4. Actions détenues par l'émetteur lui-même | 156 |
| 6.5.5. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | 156 |
| 6.5.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | 156 |
| 6.5.7. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option..... | 157 |
| 6.6. Acte constitutif et statuts | 157 |
| 6.7. Contrats importants | 157 |
| 7. Documents disponibles | 158 |

1. Personnes responsables, informations de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente

1.1. Responsable du document d'enregistrement

Dominique Coutière – Président Directeur Général de Gascogne SA.

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
»

Fait à Mimizan

Le 8 novembre 2024

Monsieur Dominique COUTIERE

Président-Directeur-Général de Gascogne SA

1.3. Rapport d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

1.4. Informations provenant d'un tiers

Néant

1.5. Déclaration relative au présent document d'enregistrement

Le présent Document d'enregistrement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129

2. Stratégie, résultats et environnement économique

2.1. Informations concernant l'émetteur

Dénomination sociale

La dénomination de la Société est GASCOGNE.

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur, code LEI

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont de Marsan sous le numéro 895 750 412.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500DQD951FFTQHE77.

Date de constitution et durée

Le Groupe Gascogne existe depuis le 24 juin 1925 sous la dénomination Papeteries de Gascogne. La Société a été immatriculée le 1^{er} juillet 1986, elle est transformée en société holding sous la dénomination GASCOGNE, pour une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

La date d'arrêté des comptes est fixée au 31 décembre de chaque année.

Siège social, forme juridique et législation applicable

GASCOGNE est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 73 598 200 €, divisé en 29 439 280 actions de 2,5 € de valeur nominale.

Son siège social est sis 68 rue de la Papeterie – 40 200 Mimizan

Téléphone : 05 58 09 90 17

Site internet : www.groupe-gascogne.com

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent Document d'enregistrement, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Document d'enregistrement.

La Société, soumise au droit français, est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

2.1.1. Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société depuis la clôture du 31 décembre 2023

L'augmentation de l'investissement dans la nouvelle machine à papier de 55 M€ (275 M€ au lieu de 220 M€) et le décalage de calendrier du projet sont principalement dus à des défaillances de l'un des prestataires avec lequel les relations ont été rompues récemment et dans une moindre mesure par l'inflation généralisée post période crise sanitaire COVID. Ce prestataire a été remplacé.

Cela a conduit le Groupe à mener des discussions au cours des 6 derniers mois avec l'ensemble de ses partenaires financiers. Compte tenu de l'augmentation du coût du projet, les différents financeurs ont en conséquence réétudié le dossier avec passage devant les comités de crédit, il y a eu un nouvel accord global sur le financement, qui a conduit à une baisse de financement de la part de la BEI, une augmentation de la part prise par les banques commerciales et par Bpifrance et une augmentation de capital plus importante.

Au final, le montant total des emprunts a augmenté de 45 M€ comme suit:

- Les banques commerciales ont mis à disposition une nouvelle ligne de crédit d'investissement de 40 M€ qui avait été prévue dans le contrat initial de 2022 sous forme d'une ligne non confirmée¹ de 30 M€, portant le crédit d'investissement de 85 à 125 M€ et décalé la franchise² d'un an (démarrage du remboursement en 2027 au lieu de 2026) pour se caler sur le nouveau calendrier du projet avec un maintien de la maturité à 2032
- En parallèle, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a réduit son crédit de 50 M€ à 40 M€, les caractéristiques de remboursement sont inchangées (remboursement sur 10 ans après les tirages incluant 3 ans de franchise)
- Bpifrance a accordé deux nouveaux prêts de 5 et 10 M€ d'une durée de 10 ans avec deux ans de franchise

L'obtention des crédits additionnels a été conditionnée à un accompagnement du projet par les actionnaires avec un apport en capital plus important de 12,5 M€ : 22,5 M€ au lieu des 10 M€ initiaux³, en deux temps :

- Réalisation d'une 1^{ère} augmentation de capital d'un montant maximal de 21 M€ à réaliser avant fin 2024 (en utilisant la 7^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2024) et dont 10 M€ ont déjà été perçus par la société fin 2023 sous forme d'une avance en compte courant bloquée de l'actionnaire Attis 2 qui seront convertis en capital lors de cette augmentation de capital, soit un apport de fonds additionnels de 11 M€ en 2024

¹ Une ligne de crédit non confirmée est en résumé une ligne de crédit prévue dans un contrat de crédit au cas où des besoins additionnels de financement apparaîtraient au cours de la vie du contrat. Contrairement à une ligne confirmée, l'emprunteur n'a pas la possibilité de l'utiliser à tout moment, il doit faire une demande de confirmation aux prêteurs qui sont libre d'accepter ou de refuser.

² La franchise est un différé de remboursement du capital d'un emprunt

³ Information communiquée au marché pour la 1^{ère} fois dans le communiqué du 29 juillet 2022

- Réalisation d'une 2^{ème} augmentation de capital pour le solde de 1,5 M€ avant fin 2025, le montant étant apporté en avance en compte courant bloqué par l'actionnaire Attis 2 avant fin 2024

L'évolution du plan de financement du projet est synthétisée dans le tableau suivant :

| <i>En M€</i> | Initial 2022 | Révisé 2024 | Ecart |
|---|--------------|-------------|-------------|
| Investissement Machine à Papier | 220 | 275 | 55 |
| Crédit Banques commerciales | 85 | 125 | 40 |
| Crédit Banque Européenne d'Investissement (BEI) | 50 | 40 | -10 |
| Crédits BPIFrance | 20 | 35 | 15 |
| Avance Région Nouvelle-Aquitaine | 20 | 20 | 0 |
| <i>Sous-total prêts et avance</i> | 175 | 220 | 45 |
| Subvention ADEME ⁽¹⁾ | | 13,8 | 13,8 |
| Augmentation de capital | 10 | 22,5 | 12,5 |
| Autofinancement | 35 | 18,8 | -16,3 |
| Financements totaux | 220 | 275 | 55,0 |

2.1.2. Financement attendu des activités de la Société

Au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement, le Groupe estime ses ressources financières suffisantes pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois.

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier (voir 2.4 du présent Document d'enregistrement), le Groupe a monté un plan de financement en 2022 revu au cours de l'été 2024 pour faire face à l'augmentation du budget de projet de 220 M€ à 275 M€, auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement (détaillés ci-après) et deux augmentations de capital à venir, 21 M€ en 2024 et 1,5 M€ en 2025 pour un montant total de 22,5 M€.

Les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- un Crédit syndiqué de 166,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques⁴ de premier plan comportant 3 tranches :
 - un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans ;
 - un crédit d'investissement de 125 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable à compter de 2027 et à maturité 2032;
 - un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation, à maturité 2032.

Le crédit d'investissement est entièrement tiré à la date de publication de ce Document.

- un Crédit de 40 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dédié au financement du projet de la nouvelle Machine à Papier ; il est remboursable sur 10 ans à compter de 2027 ou 2028 en fonction de la date du tirage.
- des crédits Bpifrance Financement pour un montant total de 45 M€ (dont 35 M€ pour la nouvelle Machine à Papier et 10 M€ mise en place en 2018) sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans avec deux ans de franchise
- une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans.
- une ligne d'affacturage d'un montant de 60 M€, mobilisable en fonction du niveau de créances clients

⁴ Le groupe de 8 banques est constitué de : Caisse Régionale Aquitaine du Crédit Agricole, Société Générale, CIC Sud Ouest, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, Arkea, HSBC et BNP Paribas

Les principales sources de financement du Groupe sont synthétisées dans le tableau suivant :

| En millions d'euros | Montant nominal | Tiré au 30.06.24 | Solde restant dû au 30.06.24 | Dont part à moins d'un an | Dont part à plus d'un an | Taux | Début remboursement | Maturité | Covenants |
|--|-----------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| Crédit d'investissement banques commerciales | 125,0 | 85,0 | 85,0 | 0,0 | 85,0 | Variable | 2027 | 2032 | Oui |
| Crédit BEI | 40,0 | 0,0 | 0,0 | | | Variable ou fixe ⁽²⁾ | 2027 ou 2028 ⁽²⁾ | 2034 ou 2035 ⁽²⁾ | Oui |
| Crédits d'investissement BPIFrance | 35,0 | 20,0 | 19,8 | 1,9 | 18,0 | Fixe | Entre 2024 et 2027 ⁽³⁾ | Entre 2030 et 2034 ⁽³⁾ | Non |
| Avance Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine | 20,0 | 10,0 | 10,0 | 0,0 | 10,0 | Fixe | 2027 | 2032 | Non |
| Financements projet Machine à Papier | 220,0 | 115,0 ⁽⁵⁾ | 114,8 | 1,9 | 113,0 | | | | |
| Prêt garanti par l'Etat 2020 | 20,0 | 20,0 | 9,1 | 4,7 | 4,4 | Fixe | 2021 | 2026 | Non |
| Prêt de refinancement 2022 | 31,8 | 31,8 | 27,2 | 4,5 | 22,7 | Variable | 2023 | 2029 | Oui |
| Crédit d'investissement BPI France (2018) | 10,0 | 10,0 | 3,0 | 2,0 | 1,0 | Fixe | 2020 | 2025 | Non |
| Prêt ARI 2014 | 10,0 | 10,0 | 0,4 | 0,4 | 0,0 | Fixe | 2016 | 2024 | Non |
| Affacturation ⁽¹⁾ | 60,0 | 35,8 | 35,8 | | | Variable | | | Non |
| Crédit renouvelable 2022 | 10,0 | 0,0 | 0,0 | | | Variable | | 2027 ⁽⁴⁾ | Oui |
| Locations | | | 8,6 | 3,1 | 5,5 | Fixe | | | Non |
| Divers | | | 2,2 | 2,2 | | | | | |
| Total | 361,8 | 222,6 | 201,1 | 18,7 | 146,6 | | | | |

⁽¹⁾ La dette d'affacturation est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

⁽²⁾ Le différé de remboursement du crédit BEI est de 3 ans à compter du tirage et la durée de remboursement est ensuite de 7 ans. Si le tirage est en 2024, le début de remboursement est en 2027 et la maturité en 2034. Si le tirage est en 2025, le début de remboursement est en 2028 et la maturité en 2035. Le taux est soit fixe, soit variable, au choix de Gascogne à chaque tirage.

⁽³⁾ Les crédits d'investissements BPIFrance (5 crédits d'un montant de 5 M€ et 1 crédit d'un montant de 10 M€) ont tous des différés de remboursement de 2 ans et des durées de remboursement ensuite de 5 à 8 ans.

⁽⁴⁾ La société a la possibilité de faire une demande de prorogation de 2 années supplémentaires, soit jusqu'en 2029

⁽⁵⁾ Le montant des dépenses du projet d'investissement s'élève à 96,5 M€ au 30 juin 2024, le différentiel est compris dans la trésorerie du Groupe au 30 juin 2024 (48,5 M€)

Le contrat syndiqué bancaire (prêt de refinancement, crédit d'investissement et crédit renouvelable) et le crédit BEI sont soumis aux mêmes clauses de covenants financiers usuelles : **ratio de levier** et **ratio de fonds propres**. Le crédit BEI comprend en plus un **covenant de liquidité**. Ces covenants doivent être respectés à chaque semestre.

Le **ratio de levier** est défini comme le ratio de l'endettement net⁵ consolidé sur l'EBITDA⁶ consolidé (sur une base 12 mois glissants).

Le **ratio de fonds propres** est défini comme le ratio de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés.

La **liquidité** est définie comme la somme de la Trésorerie consolidée⁷ et du montant non encore tiré du crédit des banques.

Les covenants financiers ont été respectés au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024.

⁵ L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière consolidée

⁶ EBITDA : Résultat Opérationnel Courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

⁷ La trésorerie consolidée est le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'il figure dans l'état de la situation financière consolidée

2.2. Aperçu des activités

2.2.1. Stratégie et objectifs

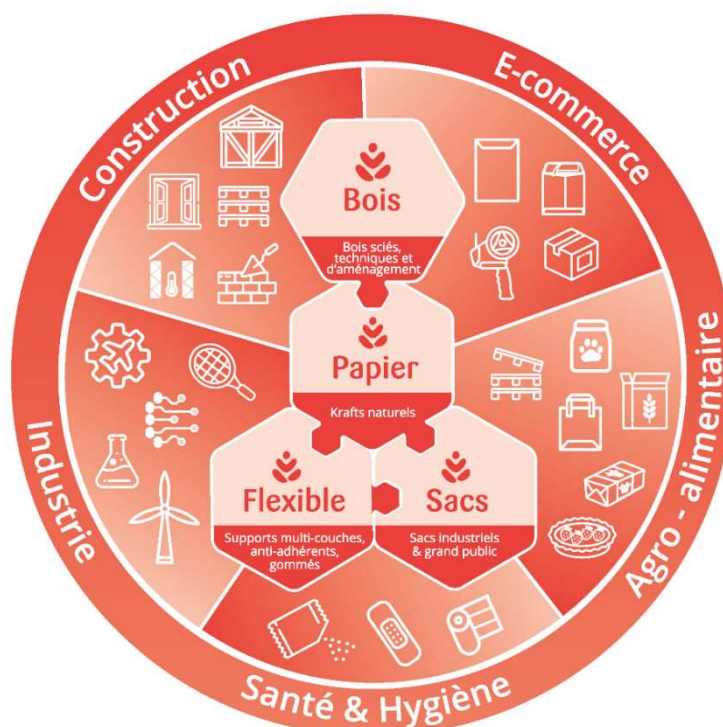
La stratégie du Groupe déployée depuis 2015 s'articule principalement autour de quatre grands principes :

- Investir massivement dans l'outil industriel afin de préserver les emplois au travers d'un outil de production à la fois adapté et performant : 305 M€ au cours des 9 dernières années et un montant du même ordre pour les quatre prochaines années.
- Développer le Groupe sur la base de l'intégration et des complémentarités des Activités avec, au départ, un approvisionnement-bois maîtrisé en provenance du massif forestier des Landes de Gascogne,
- Se développer commercialement sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée et en développement,
- Développer la R&D pour chacune des Activités au travers d'investissements de près d'1,5 M€ annuels.

L'investissement dans la nouvelle machine à papier est clé pour pérenniser le redressement du Groupe mis en œuvre depuis 10 ans parce que la papeterie est au cœur du modèle économique du Groupe. Cet équipement, à la pointe de la technologie produira plus de papier que les 3 plus anciennes machines actuelles, de meilleure qualité, avec une meilleure efficacité énergétique et un impact environnemental optimisé. Sauf nouveau décalage de planning, la machine sera mise en service courant 2026 et devrait commencer à améliorer la rentabilité du Groupe à compter de 2027.

2.2.2. Principales activités

Le Groupe Gascogne est organisé autour de 4 Activités, chacune d'entre elles étant spécialisée dans un secteur d'activité :



Activité Bois

Totalement intégrée, depuis la coupe de bois sur pied jusqu'à la livraison à tous ses clients finaux depuis sa plate-forme logistique centralisée, l'Activité Bois fournit de nombreux marchés : les réseaux de négoce professionnels et les particuliers via son réseau de magasins Gascoigne Bois le Comptoir avec ses produits d'aménagement (lames décoratives d'intérieur, parquets et terrasses, tasseaux, moulures...), des entreprises et industries (palettes, bois de construction, carrelets de menuiserie...). Enfin, elle assure l'approvisionnement en bois de la Papeterie (poteaux et plaquettes issues du sciage pour la pâte à papier, bois énergie pour la chaudière biomasse, plaquettes forestières).

L'Activité Bois est organisée au sein de 3 entités : Gascoigne Bois, Palfrance et Gascoigne Forêt Services.

GASCOIGNE BOIS

En amont, au cœur du massif forestier aquitain, Gascoigne Bois est spécialisée dans la gestion durable de la forêt sous label PEFC⁸ et la mobilisation de la matière première pour l'approvisionnement des usines de transformation du Groupe vers les marchés variés de la Division Bois ainsi que vers la papeterie.

Gascoigne Bois exploite des parcelles pour le compte des sylviculteurs en s'appuyant sur un réseau spécialisé de sous-traitants dans les métiers de l'abattage, la coupe, le débardage et la logistique spécifique au bois de forêt. Forte d'une longue expérience, elle détient un savoir-faire unique et propose aux sylviculteurs une gamme de services garantissant l'optimisation de la valeur de leur patrimoine dans la durée.

En aval, son outil industriel couvre l'ensemble des transformations du bois : désassemblage semi-prédictif des billons, essentiellement en pin maritime dans les scieries, séchage à différents taux d'hygrométrie et ressuyage propre à stabiliser les bois pour pouvoir en garantir la qualité, mise en forme des planches selon les marchés. L'unité de coupe-aboutage permet la production de bois usinés spécifiques, ainsi que des carrelets, pour les marchés de la menuiserie industrielle en particulier.

Pour ce faire, Gascoigne Bois dispose :

- de deux scieries (Saint Symphorien et Escource) combinées avec des outils de 2^{ème} et 3^{ème} transformation spécialisée dans les opérations de rabotage et de vernissage,
- de deux sites dédiés pour la réalisation de bois usinés, aboutés et carrelets à Lévigacq et à Saint Symphorien,
- d'une plateforme de stockage et de distribution à Sore.

Les productions de Gascoigne Bois sont peu impactées par une saisonnalité. La cyclicité des marchés, sur lesquels intervient Gascoigne Bois, est fortement liée à l'activité économique.

⁸ PEFC : Programme for Endorsement of Forest Certification

Enfin, sur un marché fortement impacté par des hausses de la matière première en Pin Maritime, Gascogne poursuit sa stratégie visant à faire évoluer son mix produits en recherchant et en apportant, à chaque étape de sa transformation, une meilleure optimisation. Ceci dans l'objectif de contribuer à la plus forte valorisation de ses productions.

L'environnement concurrentiel direct est composé d'entreprises intervenant sur une partie des marchés de Gascogne Bois sans qu'aucune d'entre elles ne couvre la totalité de son périmètre. Les principaux concurrents de Gascogne Bois sont les suivants :

- sur les marchés des sciages : PGS, Archimbaud, Monnet Sève, Saiz.
- sur les marchés de l'aménagement : Metsa Wood, Silverwood, UPM, Piveteau.

GASCOGNE FORET SERVICES

Gascogne Forêt Services intervient très en amont de la chaîne de valeur du Groupe. Elle accompagne les sylviculteurs dans la gestion et la valorisation de leurs propriétés. Au travers de ces échanges, Gascogne Forêt Services contribue non seulement à renforcer les liens entre le Groupe et les sylviculteurs, mais aussi à encourager le développement des certifications forestières du Massif des Landes de Gascogne.

PALFRANCE

Cette société est implantée à Gaillac dans le Tarn et spécialisée dans la fabrication de palettes, caisses et emballages en bois pour l'industrie.

Activité Papier

Cette Activité s'articule principalement autour de 4 sociétés : la société Gascogne Papier qui exploite la papeterie de Mimizan, sa filiale Feutres Depland qui assure une partie de son approvisionnement en feutres utilisés pour la fabrication du papier kraft et des deux filiales de commercialisation Gascogne Spain et Gascogne Packaging USA. Positionnée au cœur du massif landais, cette papeterie est un spécialiste européen du papier kraft, travaillant exclusivement à partir de pâte vierge qui produit trois grands types de produits : du papier kraft frictionné écru (KNF), du papier pour sacs écru (SK) et des papiers couchés.

Les perspectives des supports papier pour l'emballage, notamment alimentaire bénéficient de l'évolution de la réglementation pour réduire le poids des emballages et substituer, à chaque fois que possible, les emballages uniques multi matériaux ou à base de plastique par des mono-matériaux ou du papier.

Ces marchés peuvent être considérés en économie de production. En effet les investissements se font pendant les cycles hauts et sont très capitalistiques compte tenu des faibles croissances le temps d'intégration des nouvelles capacités est long et impacte les prix de marché.

La mécanique des stocks et la dimension globale de la commercialité font qu'il n'y a pas de saisonnalité réelle sur l'amont de la chaîne de valeur, elle se constate surtout au niveau de la transformation.

L'activité de cette papeterie est complètement intégrée depuis le broyage de bois jusqu'au bobinage et la découpe du papier. D'une capacité annuelle théorique de 150.000 tonnes, cette papeterie fonctionne en cycle continu 365 jours par an.

Le principal enjeu de l'Activité Papier, fortement capitalistique, est la remise à niveau de l'outil industriel. Une démarche largement entamée depuis 2014, qui va s'intensifier dans les années à venir avec, notamment, la nouvelle Machine à Papier. Bénéficiant des toutes dernières technologies, l'objectif de cette nouvelle Machine à Papier est de remplacer, à elle seule, trois de nos plus anciennes machines. Non seulement sa technologie permettra de répondre à de nouvelles exigences de nos clients (notamment au plan du grammage et des largeurs de laize) mais en plus, elle améliorera de manière notable l'efficacité énergétique et la performance environnementale du site de Mimizan. La validation du plan de financement de l'été 2022, aura permis de lancer les premiers travaux préparatoires à l'implantation des bâtiments du site de Mimizan et de voir, dès fin 2023, l'émergence du futur bâtiment logistique.

La commercialisation et la distribution de la production se fait dans plus de 60 pays dans le monde et auprès d'un réseau de 500 clients actifs qui reconnaissent les qualités et les spécificités de nos produits.

Les papiers de Gascogne Papier, entièrement naturels, sont des mono-matériaux biodégradables et recyclables, non blanchis. Ils sont utilisés dans un éventail croissant d'applications, allant de la plus simple à la plus innovante.

Les principaux atouts de la papeterie sont les suivants :

- l'atomisation du portefeuille de clients,
- la diversité des champs d'action afin de toujours bénéficier d'options commerciales,
- un positionnement privilégiant les secteurs peu cycliques comme l'alimentaire et valorisant nos atouts : sécurité alimentaire et développement durable,
- une structure de clientèle stable avec une majorité de clients historiques,
- une forte image de marque reposant sur la réactivité et le service client.

Les principaux concurrents en Europe sur le KNF sont : Nordic Paper, Billerud, Smurfit Kappa, Mondi et Munksjö.

Les principaux concurrents en Europe sur le SK sont : Mondi, Segheza, Billerud, Smurfit Kappa.

Activité Sacs

Cette Activité a une capacité de production annuelle de 550 millions de sacs, à destination principalement des marchés des matériaux de construction, de la chimie, de l'agro-alimentaire et du pet food. Gascogne Sacs se positionne comme le troisième acteur en Europe sur le marché du sac après Mondi et Segheza. Après Gascogne, les concurrents sont principalement constitués de sociétés familiales mono sites opérant sur quelques marchés et sans offre globale.

Il existe une saisonnalité assez marquée sur les marchés du sac, notamment sur le ciment et les matériaux de construction pour lesquels les conditions climatiques de l'hiver sont impactantes. Les autres marchés sont relativement stables tout au long de l'année.

Avec 5 sites de production situés dans 4 pays (France, Allemagne, Grèce et Tunisie), cette Activité propose une large gamme de sacs sur-mesure (petites, moyennes et grandes contenances) associée à une politique de services fortement développée (accompagnement technique, assistance graphique, solutions logistiques).

A travers un large éventail de sacs et l'élaboration de solutions sur mesure, l'offre globale se décline avec une multiplicité de solutions (formats, compositions, façonnages, finitions, options, conditionnements). Les caractéristiques des sacs sont ainsi adaptées aux produits ensachés, aux modes d'ensachage et de conditionnement, aux barrières recherchées, aux conditions de stockage et à la durée de vie des produits.

Gascogne est le 2^{ème} acteur le plus global avec une gamme de sacs papier et plastique.

Les principaux concurrents pour les sacs papier sont : Mondi, Segezha Packaging, Fiorini, Gil Escoin, Dypack, Vizille.

Les principaux concurrents pour les sacs plastique sont : Mondi, Coveris, Morance Soudure, Takigawa Corporation, Amcor, Tyler Packaging, Corazza.

L'intégration verticale avec la société Gascogne Papier qui fournit du papier pour Gascogne Sacs « Sack Kraft » est un atout indéniable pour cette Activité en sécurisant en grande partie l'approvisionnement de la matière la plus stratégique.

Le principal enjeu de cette Activité est le développement et l'industrialisation des sacs recyclables (à base de papier ou mono-matériaux).

L'activité Sacs est organisée au sein de 4 entités : Gascogne Sacs, Gascogne Sacks Deutschland, Aigis et Gascogne Sacs Tunisia.

GASCOGNE SACS

Disposant de 2 unités de production en France (Mimizan et Nantes), cette société fabrique et commercialise près de la moitié de la production de l'Activité (70% du chiffre d'affaires) :

- le site de Mimizan est spécialisé sur les marchés des matériaux de construction et du pet food à travers une large gamme de sacs (du sac papier au sac plastique en passant par toutes les combinaisons possibles à partir d'une base papier),

Les principaux atouts du site de Mimizan sont les suivants :

- image de marque,
 - clients historiques,
 - connaissance technique et commerciale du marché (évolution, besoins),
 - situation géographique en France qui est un des marchés sacs avec prix le plus élevé d'Europe de l'Ouest,
 - autres développements pour les marchés de niche à forte valeur ajoutée : poignées, bec verseur, longue conservation, fermeture zip
 - développer un portefeuille de petites et moyennes séries (peu d'intérêt pour les leaders) à prix élevés et adaptées à notre outil.
- le site de Nantes est dédié à 100% aux marchés de l'agroalimentaire, principalement dans la production de sacs de grande contenance pour la distribution de la farine et de la poudre de lait.

Les principaux atouts du site de Nantes sont les suivants :

- site organisé pour optimiser sa flexibilité, délais courts,
- innovation et nouveaux produits (Hot Lock, nouvelles perforations, double soudure cheminée, gaine Métallocène, etc..),
- concurrents saturés (délais longs),

GASCOGNE SACK DEUTSCHLAND

Cette société implantée à Wieda (Allemagne) dispose d'un outil dédié aux marchés de la chimie et des matériaux de construction. Sa proximité avec les clients du secteur de la chimie lui confère un statut de fournisseur privilégié.

Gasogne Sack Deutschland a développé une haute compétence dans des sacs techniques (sacs à valve pour l'industrie chimique) et sa longue expérience lui confère une bonne réputation.

Enfin, la société a un potentiel de développement important car sa capacité de production n'est pas saturée et les ventes de sacs en papier dans les pays voisins sont très faibles.

Cette société se positionne en cinquième position sur le marché allemand où les deux grands leaders sont fortement représentés.

AIGIS

Implantée en Grèce, cette société produit et commercialise essentiellement des sacs destinés au marché des matériaux de construction. Sa localisation lui permet de distribuer ses produits sur l'ensemble du bassin est-méditerranéen, marchés à croissance potentielle. Aigis a noué des partenariats avec de grands groupes cimentiers, grâce à la flexibilité que permet une petite organisation et grâce à sa fiabilité. Enfin, Aigis a réussi à pallier aux difficultés du marché Grec en se développant à 50% à l'export notamment dans les Balkans.

Depuis l'arrêt de Mondi, Aigis est le seul producteur local en Grèce.

GASCOGNE SACK TUNISIA

Organisée autour des marchés des matériaux de construction et de l'agroalimentaire, son implantation en Tunisie lui permet de répondre aux besoins croissants de construction / reconstruction tant en Tunisie qu'en Lybie, matérialisés par les projets de créations de nouvelles cimenteries.

Gascoigne Sack Tunisia évolue dans un marché local très réglementé qu'elle connaît et maîtrise très bien.

Activité Flexible

Cette Activité se positionne parmi les transformateurs européens de matériaux multicouches (emballages souples, emballages sécurisés, parements d'isolation) et de supports anti-adhérents et gommés.

Pour les produits multicouches, Gascogne est un acteur essentiellement européen aux parts de marchés très hétérogènes :

- Sur les marchés de l'emballage souple l'entreprise se positionne sur l'emballage des produits secs et des produits gras avec une offre en produits neutres (Dax) et imprimés (Linnich). Ces marchés sont très importants en Europe et la part de marché de Gascogne est marginale. Sa concurrence est constituée de grands groupes mondiaux Amcor, Hutamaki, Constanica.
- Sur les marchés de l'isolation bâtiment, Gascogne est positionné sur des segments spécifiques (panneaux de mousse polyuréthane) avec comme principal concurrent le groupe Walki
- Sur le marché des emballages sécurisés sur le segment des produits renforcés le Groupe a une part de marché significative dans un contexte concurrentiel plus atomisé.

Pour les produits anti-adhérents en Europe, la position de Gascogne varie en fonction de la segmentation du marché : faible sur le marché de l'hygiène, plus forte sur le marché du composite (concurrence concentrée), faible sur le marché de la protection industrielle (concurrence très atomisée)

Il n'y a pas réellement de saisonnalité sur ces marchés qui sont tous très techniques avec des barrières à l'entrée conséquentes et des phases d'agrément longues.

Le principal enjeu de l'Activité Flexible est de poursuivre son développement sur des segments stratégiques en croissance avec des barrières à l'entrée fortes.

L'Activité Flexible est organisée au sein de 2 entités : Gascogne Flexible et Gascogne Flexible Germany.

GASCOGNE FLEXIBLE

A travers son site de production de Dax, Gascogne Flexible fabrique une large gamme de matériaux multicouches (complexes neutres et imprimés, complexes renforcés, supports siliconés, papiers gommés).

GASCOGNE FLEXIBLE GERMANY

Cette société, implantée à Linnich (Allemagne), propose des solutions de matériaux multicouches. Bénéficiant de solutions d'impressions variées (héliogravure), cette société commercialise directement une large gamme de matériaux multicouches à destination des marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie.

Les atouts de l'Activité Flexible :

- un savoir-faire reconnu,
- un positionnement sur des segments stratégiques en croissance et avec des barrières à l'entrée fortes (exemples : composites pour l'aéronautique et multicouches pour l'isolation-bâtiment),
- une organisation calquée sur ces segments stratégiques,
- une démarche d'innovation pour apporter des nouveautés sur certains marchés comme des produits 'green' sur les emballages flexibles (gamme Gascogreen) ou des alternatives à l'utilisation d'aluminium épais pour les facing isolation (notamment pour le marché allemand),
- un équipement industriel au niveau : les récents investissements mettent Gascogne Flexible au niveau requis pour être compétitif, crédible techniquement, avec des capacités de productions supplémentaires et être un acteur européen reconnu sur les marchés du siliconage.

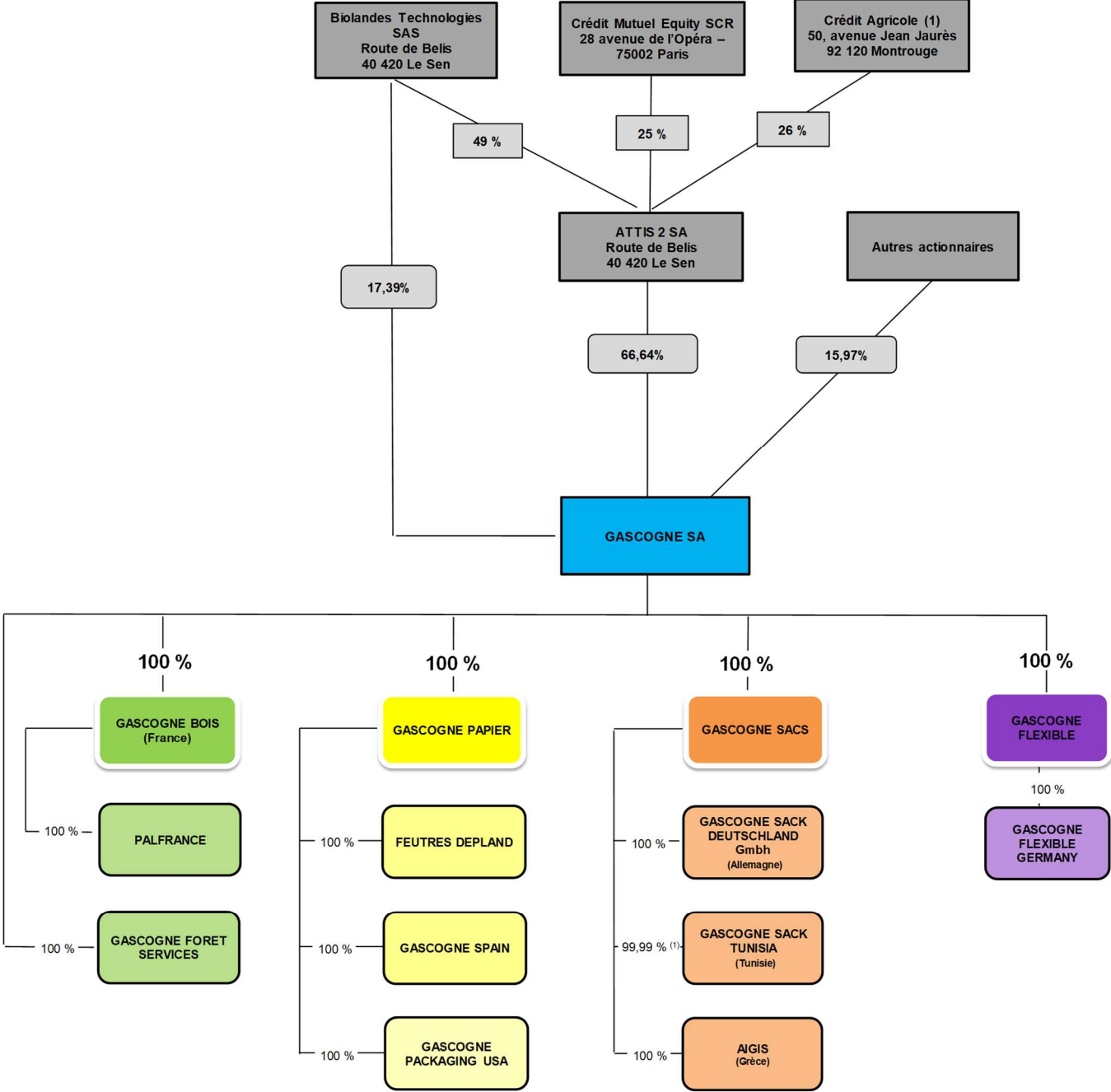
Les principaux concurrents de l'Activité Flexible sont les suivants :

- Produits multicouches : Amcor, Constancia, Huhtamaki, Mondi, Coveris, Walki.
- Produits anti-adhérents : Mondi, Loparex, Lintec, Itasa, Laufenberg, Rossela.

2.2.3. Principaux marchés

| | Bois | Papier | Sacs | Flexible |
|------------------------------|--|---|---|--|
| Produits | Palettes /Caisses Sciage/Frises aboutées Lamellés-collés Terrasse / Parquet | Papier Kraft Naturel Papier SacKraft Naturel Papiers couchés | Sacs Grande Contenance Sacs Petite et Moyenne Contenance | Complexes multicouches Supports siliconés Papiers gommés Solutions d'impression |
| Secteurs- Marchés | Industrie Construction Chimie Pellets | Emballage Industrie Agroalimentaire Construction Autres | Pet Food Construction Chimie Agroalimentaire Semences | Agroalimentaire Construction Santé Industrie |
| Technologie | Sciage Séchage Classement mécanique Aboutage/ Rabotage Lamellation | Vélins / Vergés / Teintes Claires / Spéciaux Papier SacKraft standard traité REH Papiers cuisson : anti- adhérents/ antiglisse | Base papier Base plastique Base hybride Impression | Complexes Complexes renforcés Supports siliconés Papiers gommés Flexographie Héliogravure |

2.3. Structure organisationnelle



⁽¹⁾ La fraction restante du capital de Gascoigne Sack Tunisia est détenue par des actionnaires personnes physiques

| Dénomination sociale | Forme Juridique | Capital Social | Adresse siège social | Lieu et numéro enregistrement RCS |
|--------------------------------|--|------------------|--|--|
| ACTIVITE BOIS | | | | |
| GASCOGNE BOIS | Société par actions simplifiée | 5.000.000 Euros | Route de Cap de Pin – 40210 Escource | Mont de Marsan N° 501 719 413 |
| PALFRANCE | Société par actions simplifiée | 127.280 Euros | ZAC de Roumagnac – 81600 Gaillac | Albi N° 379 124 795 |
| GASCOGNE FORET SERVICES | Société par actions simplifiée | 100.00 Euros | 68 rue de la Papeterie – 40200 Mimizan | Mont de Marsan N° 882 809 619 |
| ACTIVITE PAPIER | | | | |
| GASCOGNE PAPIER | Société par actions simplifiée | 5.000.000 Euros | 68 rue de la Papeterie – 40200 Mimizan | Mont de Marsan N° 334 612 967 |
| FEUTRES DEPLAND | Société par actions simplifiée | 900.000 Euros | Usine du Moulin Brice 87200 Saint-Junien | Limoges N° 760 500 587 |
| GASCOGNE SPAIN | S.L.U (Société à responsabilité Limitée) | 15.000 Euros | Ramble Catalunya Diputacio, n° 262, 1° Barcelone (08007) (Espagne) | Hoja B 152448- Tomo 35234 Folio 55 |
| GASCOGNE PACKAGING USA | Delaware Corporation (Inc) | 100 dollars | 3017 Douglas Blvd, Ste 300 Roseville CA 95661, Pennsylvanie (Etats-Unis) | Entity control Number: 07082571 |
| ACTIVITE SACS | | | | |
| GASCOGNE SACS | Société par actions simplifiée | 29.029.660 Euros | 70 Rue de la Papeterie – 40200 Mimizan | Mont de Marsan N° 493 467 989 |
| GASCOGNE SACK DEUTSCHLAND GmbH | Société à responsabilité limitée de droit allemand | 4.000.000 Euros | Südstr. 4-6, 37447 Wieda (Allemagne) | Göttingen N° HRB 120396 |
| AIGIS | Société Anonyme de droit grec | 3.408.070 Euros | 247 28th of October Street, 34002 Vasiliko, Municipality of Chalkis (Grèce) | Chalkis N° 122842522000 |
| GASCOGNE SACK TUNISIA | Société Anonyme de droit tunisien | 6.860.060 TND | R. de l'exportation - Z.I. Rades - 2040 Ben Arous Radès (Tunisie) | N° B0233542005 |
| ACTIVITE FLEXIBLE | | | | |
| GASCOGNE FLEXIBLE | Société par actions simplifiée | 12.081.075 Euros | 68 Rue de la Papeterie -40200 Mimizan | Mont de Marsan N° 312 757 347 |
| GASCOGNE FLEXIBLE Germany | Société à responsabilité limitée de droit allemand | 5.113.000 Euros | Südstr. 4-6, 37447 Linnich (Allemagne) | Düren N° HRB 3891 |

Gasogne SA est contrôlée par la société Attis 2 (avec 66,63% de détention du capital et 77,95% des droits de vote). Attis 2 est une société par actions simplifiée réunissant un consortium d'investisseurs constitué de Biolandes Technologies, du pôle Crédit Agricole et de Crédit Mutuel Equity SCR. Voir les sections 6.1. « Principaux actionnaires » et 6.1.3 « Contrôle de la Société » du présent Document d'enregistrement.

Rôle de Gasogne SA au sein du Groupe

La société Gasogne SA porte l'essentiel des financements moyen-long terme, les financements court terme (type affacturage) sont, eux, portés par les filiales. Elle centralise la trésorerie des sociétés françaises et finance les filiales qui en ont besoin.

Elle n'a pas d'activité industrielle, elle supporte les coûts d'exploitation associés aux fonctions mutualisées : direction générale, juridique, finance, RH, informatique, achats, communication. Ces frais sont refacturés à ses filiales.

2.4. Investissements

2.4.1. Principaux investissements réalisés depuis la clôture du dernier exercice le 31 décembre 2023

Le Groupe n'a pas réalisé d'investissements significatifs depuis le dernier exercice clos au 31 décembre 2023.

2.4.2. Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris. Perspectives et modes de financement

Le principal investissement en cours concerne le projet d'acquisition d'une machine à papier neuve sur le site de la papèterie de Mimizan lancé en 2022 avec la signature d'une commande passée au Groupe Andritz.

Cette machine à papier remplacera 3 des 4 machines à papier existantes. Ces 3 machines ont une capacité nominale théorique annuelle de production (hors arrêt réglementaire) de 125 000 tonnes de papier qu'elles ne peuvent plus atteindre compte tenu de leur obsolescence technique. Au cours des 5 derniers exercices (2019 à 2023), leur production moyenne annuelle a été de 88 000 tonnes de papier. La nouvelle machine à papier a une capacité de production nominale de 125 000 tonnes.

Elle permettra d'optimiser les quantités de papier produites en utilisant à plein les capacités de production de pâte du site, d'offrir les meilleures qualités de papier kraft écru, de mieux répondre à la demande des marchés de l'emballage, d'améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale du site et enfin réduire les coûts de production. Cela devrait permettre, à terme, c'est-à-dire à compter de la 1^{ère} année pleine d'exploitation de la machine soit 2027 (sauf retard de planning), une amélioration de la performance et une augmentation de l'EBITDA⁹ du Groupe Gascogne.

Outre l'acquisition d'une machine neuve, le projet comprend la construction d'un bâtiment pour l'accueillir et d'un deuxième bâtiment logistique pour accueillir des équipements neufs de découpe et d'emballage des bobines de papier, ainsi qu'une zone de stockage.

Les principales caractéristiques techniques de la machine sont les suivantes :

- 6,8 m de laize utile
- 1 300 m / minute de vitesse de conception
- 26 pieds (7,9 m) de diamètre pour le cylindre frictionneur
- une production de papiers de 25 à 120 g/m² pour répondre aux nouvelles tendances du marché
- une réduction de la consommation en eau et énergie à la tonne de papier

Initialement prévue en 2025, les travaux du bâtiment de la machine ayant pris du retard, la mise en service est décalée en 2026.

⁹ La référence est l'EBITDA moyen du Groupe sur les 3 exercices 2020-2021-2023 soit 34,7 M€ (l'exercice 2022 de 54,5 M€ n'est pas intégré du fait de son caractère exceptionnel)

Le budget total du projet initialement estimé à 220 M€ début 2022 a été revu à la hausse de l'ordre de 25%, pour s'établir à date à 275 M€, dont 96,5 M€ sont déjà décaissés à fin juin 2024.

Le montant des principaux contrats signés avec les différents fournisseurs (constructeur de la machine, fournisseurs des gros équipements comme la chaîne d'emballage, entreprises de TP, prestataires) s'élève à 178 M€ à fin juin 2024. Depuis cette date, il a été signé un contrat de 40 M€ portant sur la construction du bâtiment qui accueillera la machine et dont les travaux démarrent dans les prochaines semaines. A ce jour, le montant total des contrats signés s'élève donc à 218 M€. Il reste encore à contractualiser des prestations et équipements pour le solde du projet.

Le plan de financement mis en place en 2022 et complété au cours de l'été 2024 est le suivant :

En M€

| | |
|---|------------|
| Investissement Machine à Papier | 275 |
| Crédit Banques commerciales | 125 |
| Crédit Banque Européenne d'Investissement (BEI) | 40 |
| Crédits BPIFrance | 35 |
| Avance Région Nouvelle-Aquitaine | 20 |
| <i>Sous-total prêts et avance</i> | 220 |
| Subvention ADEME ⁽¹⁾ | 13,8 |
| Augmentation de capital | 22,5 |
| Autofinancement | 18,8 |
| Financements totaux | 275 |

⁽¹⁾ Convention conclue en mars 2023

Les financements du Groupe sont présentés de façon détaillée dans les sections 2.1.3 Financement attendu des activités de la Société et 3.1.3.1. Risque de liquidité.

2.5. Examen du résultat et de la situation financière

Non applicable compte tenu de la capitalisation boursière de la société.

2.6. Information sur les tendances

Evolution globale du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé évolue comme suit sur le 3^{ème} trimestre 2024 :

| En M€ | T3 2024 | T3 2023 | Variation |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|
| Bois | 10,6 | 6,8 | 55,8% |
| Papier | 25,8 | 24,9 | 3,8% |
| Sacs | 29,9 | 29,7 | 0,6% |
| Flexible | 30,6 | 28,6 | 7,0% |
| Total Groupe | 96,9 | 90,0 | 7,7% |

| En M€ | 30-sept-24 | 30-sept-23 | Variation |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Bois | 32,7 | 26,9 | 21,5% |
| Papier | 75,4 | 89,8 | -16,0% |
| Sacs | 87,3 | 97,8 | -10,8% |
| Flexible | 95,9 | 103,8 | -7,6% |
| Total Groupe | 291,3 | 318,3 | -8,5% |

Sur un plan commercial, le chiffre d'affaires marque une inflexion positive avec une progression de 7,7% au 3^{ème} trimestre 2024 alors qu'il était en retrait de 18,6% au 1^{er} trimestre 2024 et en retrait de 10,7% au 2^{ème} trimestre 2024.

A fin septembre 2024, le chiffre d'affaires est en retrait de – 8,5% par rapport à fin septembre 2023.

Analyse par Activité

Concernant l'**Activité Bois**, la demande en bois de sciages (notamment utilisés pour fabriquer des palettes) est répartie depuis le mois de mars et s'est confirmée jusqu'à fin septembre. Un ralentissement est attendu sur les deux derniers mois de l'année, phénomène habituel dans cette activité où les acteurs régulent leurs stocks en fin d'année.

L'**Activité Papier** est contrainte par sa production. Fortement pénalisée au 1^{er} semestre 2024 du fait de l'arrêt réglementaire suivi de l'interdiction par l'organisme de contrôle de redémarrer la plus vieille machine à papier MAP3 (levée après quelques semaines) qui ont conduit à la perte de près de 2 mois

de production, la papeterie a retrouvé une activité de production plus normale au 3^{ème} trimestre 2024. Sur un plan commercial, la charge est globalement bonne (à l'exception des papiers pour sacs).

La situation est hétérogène selon les sacheries de **l'Activité Sacs** : les sacheries de Nantes, en Tunisie et en Grèce tirent bien leur épingle du jeu avec une charge commerciale correcte, les sites de Mimizan et en Allemagne n'ont pas encore retrouvé une charge normale.

Au global, les volumes vendus sont à + 4% par rapport au 3^{ème} trimestre 2024 et stables par rapport au deuxième trimestre 2024. Les prix de vente suivent globalement l'évolution des prix des matières et de l'énergie.

L'Activité Flexible rebondit bien sur le 3^{ème} trimestre avec des volumes vendus en hausse de 19% vs – 6% au 1^{er} semestre 2024 pour le site de Dax et des volumes vendus stables sur toute la période. Les prix de vente suivent globalement l'évolution des prix des matières et de l'énergie.

Prévision du 2nd semestre 2024

Le 2nd semestre 2024 est mieux orienté en termes de volumes sur les Activités Bois, Sacs et Flexible. La performance de l'Activité Papier dépendra de la capacité de la papeterie à assurer un bon niveau de production.

2.7. Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'a pas pour habitude et ne souhaite pas communiquer des prévisions ou des estimations de bénéfices.

3. Facteurs de risques

3.1. Présentation des principaux facteurs de risques

Comme toute entreprise, le groupe Gascogne et ses filiales doivent faire face à un certain nombre de risques dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats, son développement ainsi que des incidences négatives importantes sur un plan social, sociétal et environnemental. Ces risques ont été identifiés et évalués par la Direction du Groupe.

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de mesures afin de contrôler ces risques et d'en améliorer la gestion. Par ailleurs, lorsque cela est possible, des assurances sont souscrites pour couvrir les risques les plus importants.

Les risques significatifs et spécifiques auxquels le Groupe Gascogne estime être exposé sont présentés ci-après. Ils sont répartis en 4 catégories de risques :

- Les risques liés à l'activité
- Les risques exogènes
- Les risques juridiques
- Les risques financiers

Les risques présentés ont été appréciés et hiérarchisés sur la base de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur de l'impact négatif tout en tenant compte des mesures mises en place pour contrôler ces risques. Dans chaque catégorie de risques, les risques les plus matériels sont présentés en premier.

En tout état de cause, la revue des risques exposés dans les lignes qui suivent a été réalisée de manière exhaustive et le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend l'ensemble des risques :

| | Probabilité | Impact | Risque net |
|--|--------------------|---------------|-------------------|
| Risques liés à l'activité | | | |
| Risque d'une défaillance technique majeure d'un équipement de la papèterie | Elevé | Elevé | Elevé |
| Risques sur les matières premières et l'énergie | Elevé | Modéré | Modéré |
| Risques environnementaux | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risque d'incendie | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques de décalage du projet d'investissement dans la nouvelle machine à papier | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques liés à la défaillance des fournisseurs | Modéré | Faible | Faible |
| Risque exogène | | | |
| Risques liés au changement climatique | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques juridiques | | | |
| Risques réglementaires | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques juridiques | Modéré | Faible | Faible |
| Risques financiers | | | |
| Risque de liquidité | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risque de taux | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risque de change | Modéré | Faible | Faible |
| Risque de contrepartie | Faible | Faible | Faible |

3.1.1. Risques liés à l'activité

3.1.1.1. Risques d'une défaillance technique majeure d'un équipement de la papeterie

Dans le Groupe, la défaillance technique qui serait la plus dommageable concerne la papeterie de Mimizan, exposée à des risques tels que : l'explosion de la chaudière de régénération ou la casse d'un cylindre frictionneur.

La papeterie n'a jamais connu un tel incident mais les conséquences économiques (voire humaines dans le cas d'une explosion) seraient très importantes, avec un arrêt probable de la production pendant plusieurs semaines, sans qu'il soit pour autant possible de les évaluer précisément.

Afin de prévenir ces risques des arrêts réglementaires sont réalisés tous les 18 mois, notamment pour l'inspection des installations sous-pression. A cette occasion un certain nombre d'équipements font l'objet de révisions et d'investissements, comme la re-métallisation du cylindre frictionneur. Lors de chaque arrêt, plus de 1 500 chantiers répartis sur 2 à 3 semaines mobilisent autour de 850 à 900 personnes par jour (collaborateurs Gascogne mais aussi une cinquantaine de prestataires externes).

Cependant, la vétusté et l'obsolescence croissante des machines à papier ont une part importante dans les risques de défaillances techniques. Elles ont notamment généré des défaillances individuellement mineures mais dont les conséquences sont une réduction de la production globale de papier au cours des 10 dernières années. Entité la plus capitaliste du Groupe, la papeterie de Mimizan, a, plus que les autres Activités, souffert de l'absence d'investissements entre les années 1985 à 2015.

Le Groupe est engagé dans un programme d'investissements important depuis 2015 qui vise à moderniser son outil industriel : il a été investi 335 M€ (dont les 2/3 pour la papèterie). Ce montant comprend près de 97 M€ de dépenses accumulées sur le projet de la nouvelle Machine à Papier (MAP7) pour le site de Mimizan, bénéficiant des dernières technologies, en remplacement des trois plus anciennes machines à papier. La mise en service de cette Machine à Papier est prévue en 2026, elle diminuera significativement les risques de survenance d'une défaillance technique au sein de la papèterie.

Les autres Activités bénéficient, elles aussi, d'investissements structurels réguliers (10 M€/an) permettant d'assurer la pérennisation des outils de travail.

Les autres sites du Groupe présentent des risques de défaillances nettement moindres.

3.1.1.2. Les Risques sur les matières premières et l'énergie

Le groupe Gascogne est exposé :

- aux variations des cours du bois pour les Activités Bois et Papier,
- aux variations de cours des matières premières (papier, plastique, aluminium), en particulier pour les activités de transformation de Gascogne Sacs et Gascogne Flexible,
- aux variations de cours des énergies, en particulier pour l'activité de production de la papeterie.

Ces variations peuvent être significatives du fait des conditions de marché et d'autres facteurs sur lesquels le Groupe n'a pas d'influence.

Afin de limiter ces risques, la politique générale est de s'efforcer d'avoir au moins trois fournisseurs agréés pour chaque type de matière de sorte à limiter la dépendance à un fournisseur en particulier.

Dans l'environnement concurrentiel dans lequel Gascogne intervient, l'évolution des prix de vente relève essentiellement de l'évolution de l'offre et de la demande. Les équipes commerciales sont mobilisées en permanence pour répercuter au maximum les hausses de coûts matière et énergie mais les situations sont très variées suivant les activités et les typologies de client, et il n'est pas toujours possible de les répercuter immédiatement et dans les mêmes proportions. Néanmoins, avec certains clients importants, des clauses d'indexation de prix liées à certaines matières premières tendent à se développer.

En 2023, les achats de matières premières ont représenté 49% du chiffre d'affaires et les achats d'énergie 6,7% du chiffre d'affaires.

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture.

Principales familles d'achats (en % du total des achats externes) :

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Papier | 33 % | 34 % |
| Bois | 23 % | 20 % |
| Plastiques (PE et films) | 18 % | 19 % |
| Produits chimiques | 7 % | 7 % |
| Aluminium | 8 % | 7 % |
| Colles | 2 % | 2 % |
| Encres | 1 % | 1 % |
| Autres | 7 % | 8 % |
| Matières Premières | 100 % | 100 % |

| | 2023 | 2022 |
|----------------|--------------|--------------|
| Electricité | 56 % | 78 % |
| Fuel | 29 % | 13 % |
| Autres | 15 % | 8 % |
| Energie | 100 % | 100 % |

ACHATS DE PAPIER

Les papiers sont la première famille d'achat de matières premières du Groupe utilisées par les activités de transformation de Gascogne Sacs et Gascogne Flexible et à la marge pour l'Activité Gascogne Papier (pour les produits couchés).

Les Activités s'approvisionnent pour partie au sein du Groupe auprès de la Papeterie pour les papiers écrus (KNF et SK) mais également pour partie en externe pour toutes les autres sortes de papier, notamment les papiers blanchis.

Ces achats regroupent des sortes très variées de papier avec des situations concurrentielles différentes selon les papiers.

Le Groupe diversifie au maximum ses sources d'approvisionnement, le premier fournisseur externe représente de l'ordre de 15% (en Chiffre d'Affaires) et 16% en quantité, tandis que les 5 premiers (hors Groupe) de l'ordre de 45% (en quantité) des achats de papier en 2023.

- Une évolution de 10% des prix moyens du papier a un impact de 8,1 M€ sur le montant des achats de papier.

ACHAT DE BOIS

Les achats de bois de process sont quasi-exclusivement concentrés sur le massif des Landes de Gascogne couvrant les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Ces achats sont réalisés par la société Gascogne Bois pour ses scieries et pour le compte de la papeterie de Gascogne Papier.

A noter que les achats de bois énergie pour pourvoir au fonctionnement de la chaudière biomasse de Gascogne, pour la papeterie de Mimizan, sont assurés par la plateforme de Gascogne Bois située à Saint Pardoux en Dordogne.

Le Massif des Landes de Gascogne est une forêt principalement privée.

Les achats de bois s'organisent autour des transactions de gré à gré auprès des sylviculteurs, des contrats annuels auprès de coopératives forestières, d'appels d'offres et des ventes publiques annuelles de l'ONF (Office National des Forêts). 80% des volumes d'approvisionnement sont de nos exploitations issues de nos achats directs de bois sur pied et 20% par du négoce en livraison directe usine.

En dehors des accidents climatiques, les prix du bois sont liés à l'équilibre entre l'offre des sylviculteurs et la demande des industriels. Les 2 canaux d'approvisionnement sont une garantie de maîtrise de l'achat du bois au juste prix.

- Une évolution d'1 € par m3 de bois sur pied a un impact d'1 M€ sur le montant des achats de bois.

ACHATS DE FUEL

Le pétrole est une ressource énergétique dont les prix fluctuent et sont sur une tendance haussière sur le long terme.

Avec la mise en service de la chaudière biomasse en 2016 sur le site de la papeterie de Mimizan, le Groupe a largement diminué sa dépendance au fuel, la consommation ayant été divisée par quatre. Un projet d'investissement est en cours d'étude pour substituer les $\frac{3}{4}$ de la consommation résiduelle de fuel.

- Une évolution de 10% des prix moyens du fuel aurait un impact de l'ordre de 0,8 M€.

ACHATS D'ELECTRICITE

L'électricité est un poste de coût important pour le Groupe et en particulier pour la papeterie de Mimizan qui est un site industriel répondant aux critères d'électro-intensivité. La papeterie de Mimizan représente 92% des consommations d'énergie du Groupe en 2023. Par conséquent, la papeterie concentre l'essentiel des efforts du Groupe ces dernières années grâce à des investissements importants pour substituer des consommations d'énergie fossile par des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique globale du site

Afin de limiter son exposition aux fluctuations des prix du marché, outre la recherche de la meilleure efficacité énergétique, la société a mis en place plusieurs dispositifs au cours de ces dernières années.

La Papèterie a investi dans de nouvelles turbines de cogénération d'électricité à partir de la vapeur du process. Ces dernières ont été mises en service en novembre 2019 permettant de produire près de 60% de ses besoins en électricité.

La Papèterie est membre d'Exeltium depuis son lancement en 2010. Ce consortium de sites industriels électro-intensifs permet au Groupe d'approvisionner près de 16% de sa consommation d'électricité à un prix stable et compétitif. Le contrat d'achat auprès d'Exeltium arrive à échéance en 2025. Différentes initiatives, dans la continuité des années précédentes, ont été prises afin de réduire les consommations d'énergies sur les sites. Et ce à tous les niveaux, comme, par exemple, le remplacement des ampoules classiques par des LED, le changement de génération de compresseurs de production d'air, le renouvellement de générations des moteurs électriques et leur régulation via des variateurs de vitesse...

Les prix du marché européen de l'électricité qui étaient relativement stables depuis l'ouverture des marchés de gros de l'électricité dans les années 2000, se sont totalement emballés depuis le mois de septembre 2021 dans des proportions qui n'avaient été prévues par aucun économiste. Après les sommets atteints au cours de l'été 2022, les prix sont redescendus en 2023 sans toutefois retrouver les niveaux d'avant 2021.

- Une évolution de 10% des prix moyens d'électricité a un impact de 2,6 M€ sur le montant des achats d'électricité.

3.1.1.3. Risques Environnementaux

Les principaux risques environnementaux se situent majoritairement au niveau de l'activité de la papeterie de Gascogne Papier à Mimizan. Ils consisteraient principalement en un épanchement de produits chimiques, ainsi qu'une dégradation de nos rejets dans l'eau et dans l'air.

Des incidents mineurs récurrents auraient pour conséquence une pression accrue des autorités compétentes pour réaliser des investissements avec des coûts importants pour limiter leur survenance.

Un incident majeur du type épanchement de produits chimiques dans le courant (fleuve côtier) pourrait potentiellement conduire à des indemnisations et porterait atteinte à l'image de la société et du Groupe.

Le Groupe assume ses responsabilités industrielles en cherchant quotidiennement à améliorer ses produits et ses processus de contrôle tout en limitant ses impacts sur l'environnement. Ceci se traduit par la mise en place d'actions de prévention et de protection/prévention ainsi que par des investissements.

Ainsi, les sociétés du Groupe se sont engagées dans des démarches de certifications et d'amélioration continue. Chacune de nos activités sont managés selon les principes des certifications ISO 9001, ISO 50001, ISO 14001 et pour certaines d'entre-elles l'ISO 22000.

De plus, des contrôles et audits internes permettent d'identifier les risques et de mettre en place les actions nécessaires. Enfin, en cas de situation d'urgence, des fiches de gestion de crise ont été créées.

Pour évaluer les performances environnementales de son Organisation, le Groupe a choisi fin 2023 la méthode PEF-OEF (Product Environmental Footprint – Organizational Environmental Footprint qui calcule l'impact environnemental sur 16 indicateurs clefs allant du changement climatique (bilan carbone) à l'usage des terres en passant par l'épuisement des ressources en eau.

Ce cadre méthodologique a été adopté par la Commission Européenne comme cadre de référence et se trouve à ce jour L'objectif principal de cette approche était de créer un système harmonisé permettant de réduire les possibles confusions causées par la multitude de labels, éco-labels et autres méthodes d'évaluations environnementales afin d'améliorer la comparabilité des organisations et des produits entre elles/eux. Cet outil de mesure de nos impacts est une première étape indispensable pour nous permettre d'identifier de nouveaux leviers d'amélioration.

3.1.1.4. Risque d'incendie

Le risque de départ et de propagation d'incendie est un risque inhérent à l'activité industrielle.

On peut dénombrer, pour le groupe Gascogne des risques liés :

- à la nature des matières premières utilisées : le bois, le papier, les matières plastiques, les solvants qui peuvent s'enflammer,
- aux procédés industriels de fabrication : par exemple, dans les scieries, le travail du bois génère des poussières de bois, les travaux par points chauds,
- à la présence d'installations électriques, le stockage de matières premières.

Si le Groupe a eu à faire face à des incendies conséquents sur plusieurs sites, comme, parmi les plus récents, la chaudière de la scierie de Saint Symphorien (mai 2020), le site de la papeterie de Mimizan a eu vécu deux épisodes successifs de combustion lente du tas de copeaux sur l'année 2023.

Il s'agit d'un phénomène rare, mais présent dans l'univers des industries papetières qui admettent la plupart du temps qu'il repose sur une combinaison de facteurs (humidité, chaleur, fréquence de renouvellement de la matière stockée) aboutissant à l'amorce du processus de décomposition de la matière organique qui provoque une augmentation de la chaleur (effet du composte)

Ces deux incidents fort heureusement sans impact, ni sur les employés, ni sur le voisinage, ni sur les installations ont eu pour conséquences plusieurs journées (environ 1 mois) d'arrêt de production, le temps de circonscire la matière en combustion, avec comme effet corollaire quelques jours nécessaires au rééquilibrage de la boucle kraft.

D'une manière plus générale, et afin de limiter le risque d'incendie, les sociétés du Groupe mettent en place :

- des programmes de prévention : sensibilisation des salariés (interdiction de fumer), plan de prévention des risques (sociétés extérieures et leurs personnels), formation d'équipes d'intervention d'urgence, bonne tenue des locaux, vérification annuelle des installations de lutte contre l'incendie, exercice incendie avec le SDIS, ...
- des dispositifs de protection : maintenance et protection des installations électriques (en particulier dans les scieries du fait des poussières de bois) ainsi que des systèmes de sprinklers, progressivement installés, et vérifiés chaque année, sur les sites du Groupe. Dernier en date, le dispositif de sprinklers du site de Gascogne Flexible à Dax a été entièrement refait et complété en 2023.

Comme pour la défaillance des équipements, la gestion du risque d'incendie est également effectuée par le biais d'une revue annuelle des risques menée avec la compagnie d'assurance du Groupe. L'expert de l'assurance évalue chaque année le niveau de risques de chacun des sites par rapport aux pratiques du secteur, constate les plans de progrès mis en place et émet des recommandations d'améliorations.

3.1.1.5. Risques de décalage du projet d'investissement dans la nouvelle machine à papier

Le projet d'investissement dans la nouvelle machine à papier pourrait connaître deux types principaux d'aléas :

- Une hausse du coût total du projet en raison de complexités non anticipées et/ou
- Un retard dans le planning du chantier qui pourrait être due à de multiples causes entraînant une mise en service plus tardive

Ces événements, inhérents à ce type de projet d'investissement important pourraient impacter la situation financière du Groupe avec pour conséquence la recherche de nouveaux financements, sous forme de prêts et/ou sous forme d'une augmentation de capital entraînant notamment un risque de dilution pour les actionnaires qui n'y souscriraient pas.

3.1.1.6. Risques liés à la défaillance des fournisseurs

Le Groupe est exposé à cinq risques principaux avec ses fournisseurs :

- un fournisseur en situation de défaillance financière qui peut causer des ruptures d'approvisionnement,
- une décision de fermeture d'un site nous livrant un ou des produits sur lesquels nous n'avons pas d'alternative,
- des perturbations sociales sur un site,
- un non-respect des aspects sociétaux et environnementaux de la part du fournisseur qui peut porter atteinte à notre réputation,
- une dérive des plannings de production ou de livraison pouvant engendrer des perturbations de nos productions.

La diversification des sources d'approvisionnement est mise en place chaque fois que possible.

Le suivi des fournisseurs repose sur des questionnaires de plus en plus approfondis ainsi que d'Audit sur site de production notamment dans le cas de dérive Qualité (défaut critique) des produits livrés hors des spécifications des exigences de Gascogne.

De plus, pour l'ensemble de ses approvisionnements, le service Achats Groupe de Gascogne a développé fin 2023 les fondements d'une nouvelle politique d'Achats Responsables structurée autour d'exigences sur la Qualité, la Solidité financière, le Respect des droits sociaux et le Respect des normes environnementales.

Fidèle à ses valeurs, Gascogne travaille à l'instauration avec ses fournisseurs de véritables partenariats, gages d'une meilleure sécurité d'approvisionnement (qualité, service, respect des engagements...).

Grâce à son intégration, Gascogne peut sécuriser une partie importante de l'approvisionnement de ses matières premières. L'attachement du Groupe à valoriser la totalité du bois acheté, permet à chacune des quatre Activités de Gascogne de bénéficier d'une complémentarité où le produit de l'une constitue l'une des principales matières premières de l'autre.

3.1.2. Risques exogènes

3.1.2.1. Risques liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique peuvent se traduire par des catastrophes naturelles et des évènements accidentels liés au dérèglement climatique tels que des inondations, des tempêtes, des vagues de chaleur à court terme ou encore une élévation du niveau des mers à moyen terme.

Les actifs du Groupe ne sont pas situés suffisamment proche du littoral (la papeterie et la sacherie de Mimizan, les plus proches du littoral sont situées à 6 km de l'océan) pour être directement menacés par l'élévation du niveau des mers. Aucun site du Groupe n'est situé dans une zone inondable.

Des pluies trop abondantes sur le massif landais pourraient contraindre plus fortement l'exploitation forestière en empêchant l'accès à un plus grand nombre de parcelles et sur des périodes plus longues, ce qui gênerait l'approvisionnement en bois des usines. Pour limiter ce risque, des parcelles de bois sont achetées en quantité et à des endroits disséminés sur l'ensemble du massif pour pouvoir accéder à un nombre suffisant de parcelles.

Les effets moyens et longs termes du changement climatique se traduisent d'abord par une hausse de la moyenne des températures et des périodes plus importantes de températures au-dessus de 35°C qui perturbent le cycle végétatif des arbres. Les conséquences sur le cycle de l'eau sont encore assez difficiles à modéliser notamment à l'échelle régionale. Sans pouvoir aujourd'hui en dégager une certitude, cela favorise l'apparition de périodes de sécheresse qui rend le sous-couvert forestier plus fragile aux départs d'incendie criminel par des incendiaires, l'émergence de parasites (scolytes, chenilles processionnaires...) qui s'attaquent aux arbres les plus faibles. Pour autant, les sylviculteurs, leurs gestionnaires ainsi que l'ensemble de la profession mettent en place les mesures d'adaptation des forêts (pares-feux, îlot de sénescence, protection des ripisylves, protection des feuillus, ...)

La tempête Klaus de janvier 2009 avait lourdement impacté le massif landais (près de 50% des arbres). Les premières années post tempête, les industriels comme Gascogne ont bénéficié d'une ressource abondante et peu chère et ensuite, la raréfaction de la ressource compte tenu du cycle long du pin maritime (pas d'exploitation possible pendant 15 ans après la replantation) a complexifié l'approvisionnement et fait monter le prix du bois.

Les incendies de l'été 2022, fortement médiatisés, sont sans commune mesure avec la tempête Klaus de janvier 2009 mais ont néanmoins perturbé les approvisionnements pendant 2 mois du fait des restrictions d'accès aux pistes forestières par arrêté préfectoral.

A court et moyen terme, pour des raisons économiques de coût et de développement durable (limiter les transports), le Groupe n'envisage pas d'acheter de bois en dehors du massif landais. Toutefois, l'achat de bois certifiés extérieurs au massif a été exploré et possible : ces principales conséquences sont un renchérissement du coût d'approvisionnement et son impact environnemental lié au transport supplémentaire.

Depuis 2015, le Groupe est engagé dans un programme d'investissements importants qui vise à moderniser son outil industriel (plus de 300 M€ dépenses au cours des 10 dernières années, et encore 300 M€ entre 2024 et 2028 (dont 200 M€ liés au projet de machine à papier et 100 M€ sur les autres

outils de production du Groupe avec, notamment, des équipements qui répondent à une logique d'efficacité en matière de consommation d'énergie (chaudière biomasse en 2016, turbines d'électricité en 2019, nouvelle machine à papier à l'horizon 2026...).

3.1.3. Risques juridiques

3.1.3.1. Risques Réglementaires

Le principal risque réglementaire consisterait en la remise en question d'une autorisation d'exploitation d'un site par les autorités compétentes. En France, 7 sites du Groupe sont soumis à la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement car considérés comme susceptibles de générer des risques ou des dangers potentiels pour le voisinage ou l'environnement. Ces installations sont régies par le livre V Titre 1er du Code de l'environnement. Il est à noter qu'aucun site du Groupe n'est classé « Seveso », c'est-à-dire qu'aucun site n'est considéré comme un établissement industriel présentant des risques d'accidents majeurs.

En cas de non-respect d'une prescription, la 1^{ère} étape est la mise en demeure de l'exploitant de prendre les mesures nécessaires dans un délai imparti. Ensuite, des sanctions administratives peuvent être s'appliquer : consignation d'une somme correspondant au paiement au montant des travaux à réaliser, suspension d'exploitation de l'installation jusqu'à l'exécution complète des conditions imposées, paiement d'une amende administrative et d'une astreinte journalière. Des sanctions pénales peuvent également être prononcées à l'encontre des dirigeants et de la personne morale dont l'ampleur dépend de la gravité des faits.

Les risques réglementaires du Groupe sont principalement liés à l'autorisation préfectorale d'exploitation du site de Gascogne Papier à Mimizan.

Ce risque est limité par le programme d'investissement important dans lequel le Groupe est engagé depuis 2015 et qui vise à moderniser son outil industriel, incluant les mises aux normes réglementaires de plus en plus exigeantes, en lien avec les autorités compétentes telles que la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en France.

Les autres risques inhérents à de nouvelles réglementations appliquées à nos secteurs d'activités sont les suivants :

- La restriction et/ou interdiction d'utilisation de produits chimiques tels que les résines fluorées,
- La restriction et/ou interdiction d'emballages plastiques non-recyclables ou à usage unique

Ces risques sont aussi une opportunité de développement pour les produits à base de papier pour peu qu'ils répondent à un niveau de recyclabilité et/ou de réutilisation possible. Les équipes techniques, commerciales et de R&D du Groupe développent de nouvelles solutions en s'appuyant sur les centres d'expertise technique Français et Européens tel que le Centre Technique du Papier situé à Grenoble, par exemple.

3.1.3.2. Risques juridiques

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Tous ces litiges sont provisionnés dans les comptes au mieux de la connaissance du Groupe, pour un montant global de 3,4 M€.

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent. Le Groupe travaille en collaboration avec des cabinets spécialisés afin de s'assurer du respect des lois et réglementations fiscales dans chacune de ses filiales.

Au 30 juin 2024, un contrôle fiscal est en cours dans les sociétés Gascogne Bois et Gascogne Sack Deutschland, il est à noter l'absence de provision relative à ces contrôles.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

3.1.4. Risques financiers

3.1.4.1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une société de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- un Crédit syndiqué de 166,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques de premier plan comportant 3 tranches :
 - un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans
 - un crédit d'investissement de 125 M€, remboursable à compter de 2027 et à maturité 2032
 - un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation, à maturité 2032.

- un Crédit de 40 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dédié au financement du projet d'acquisition de la machine à papier ; remboursable sur 10 ans à compter de 2027 ou 2028 en fonction de la date de tirage.
- des crédits pour un montant total de 45 M€ auprès de Bpifrance Financement (dont 35 M€ pour la nouvelle Machine à Papier et 10 M€ mis en place en 2018) sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans avec deux ans de franchise
- une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans avec 3 ans de franchise
- une ligne d'affacturage d'un montant de 60 M€, mobilisable en fonction du niveau de créances clients

| <i>En millions d'euros</i> | Montant nominal | Tiré au 30.06.24 | Solde restant dû au 30.06.24 | Dont part à moins d'un an | Dont part à plus d'un an | Taux | Début remboursement | Maturité | Covenants |
|--|-----------------|------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| Crédit d'investissement banques commerciales | 125,0 | 85,0 | 85,0 | 0,0 | 85,0 | Variable | 2027 | 2032 | Oui |
| Crédit BEI | 40,0 | 0,0 | 0,0 | | | Variable ou fixe ⁽²⁾ | 2027 ou 2028 ⁽²⁾ | 2034 ou 2035 ⁽²⁾ | Oui |
| Crédits d'investissement BPIFrance | 35,0 | 20,0 | 19,8 | 1,9 | 18,0 | Fixe | Entre 2024 et 2027 ⁽³⁾ | Entre 2030 et 2034 ⁽³⁾ | Non |
| Avance Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine | 20,0 | 10,0 | 10,0 | 0,0 | 10,0 | Fixe | 2027 | 2032 | Non |
| Financements projet Machine à Papier | 220,0 | 115,0 | 114,8 | 1,9 | 113,0 | | | | |
| Prêt garanti par l'Etat 2020 | 20,0 | 20,0 | 9,1 | 4,7 | 4,4 | Fixe | 2021 | 2026 | Non |
| Prêt de refinancement 2022 | 31,8 | 31,8 | 27,2 | 4,5 | 22,7 | Variable | 2023 | 2029 | Oui |
| Crédit d'investissement BPI France (2018) | 10,0 | 10,0 | 3,0 | 2,0 | 1,0 | Fixe | 2020 | 2025 | Non |
| Prêt ARI 2014 | 10,0 | 10,0 | 0,4 | 0,4 | 0,0 | Fixe | 2016 | 2024 | Non |
| Affacturage ⁽¹⁾ | 60,0 | 35,8 | 35,8 | | | Variable | | | Non |
| Crédit renouvelable 2022 | 10,0 | 0,0 | 0,0 | | | Variable | | 2027 ⁽⁴⁾ | Oui |
| Locations | | | 8,6 | 3,1 | 5,5 | Fixe | | | Non |
| Divers | | | 2,2 | 2,2 | | | | | |
| Total | 361,8 | 222,6 | 201,1 | 18,7 | 146,6 | | | | |

⁽¹⁾ La dette d'affacturage est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

⁽²⁾ Le différé de remboursement du crédit BEI est de 3 ans à compter du tirage et la durée de remboursement est ensuite de 7 ans. Si le tirage est en 2024, le début de remboursement est en 2027 et la maturité en 2034. Si le tirage est en 2025, le début de remboursement est en 2028 et la maturité en 2035. Le taux est soit fixe, soit variable, au choix de Gascogne à chaque tirage.

⁽³⁾ Les crédits d'investissements BPIFrance (5 crédits d'un montant de 5 M€ et 1 crédit d'un montant de 10 M€) ont tous des différés de remboursement de 2 ans et des durées de remboursement ensuite de 5 à 8 ans.

⁽⁴⁾ La société a la possibilité de faire une demande de prorogation de 2 années supplémentaires, soit jusqu'en 2029

Le contrat syndiqué bancaire (prêt de refinancement, crédit d'investissement et crédit renouvelable) et le crédit BEI sont soumis aux mêmes clauses de covenants financiers usuelles : **ratio de levier** et **ratio de fonds propres**. Le crédit BEI comprend en plus un **covenant de liquidité**. Ces covenants doivent être respectés à chaque semestre.

Le **ratio de levier** est défini comme le ratio de l'endettement net¹⁰ consolidé sur l'EBITDA¹¹ consolidé (sur une base 12 mois glissants).

Le **ratio de fonds propres** est défini comme le ratio de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés.

La **liquidité** est définie comme la somme de la Trésorerie consolidée¹² et du montant non encore tiré du crédit des banques.

Les covenants financiers ont été respectés au 31 décembre 2023 et 30 juin 2024.

¹⁰ L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière consolidée

¹¹ EBITDA : Résultat Opérationnel Courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

¹² La trésorerie consolidée est le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'il figure dans l'état de la situation financière consolidée

Echéancier de remboursement des dettes existantes au 30 juin 2024 :

| <i>En millions d'euros</i> | Montants au 30.06.24 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 et au-delà |
|--|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|
| Prêt de refinancement 2022 | 27,2 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | 4,5 |
| Crédit d'investissement 2022 | 85,0 | | | | 14,2 | 14,2 | 56,7 |
| Prêt Garanti par l'Etat (PGE) | 9,1 | 2,5 | 4,4 | 2,2 | | | |
| Crédit d'investissement BPIFrance | 22,8 | 1,8 | 4,4 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 8,6 |
| Prêt ARI | 0,4 | 0,4 | | | | | |
| Avance Conseil Régional Nouvelle Aquitaine | 10,0 | | | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 5,7 |
| Affacturage ⁽¹⁾ | 35,8 | | | | | | |
| Locations | 8,6 | 2,4 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 0,9 |
| Divers | 2,2 | 2,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Total dettes financières brutes | 201,1 | 13,8 | 14,7 | 12,2 | 24,1 | 24,1 | 76,4 |

⁽¹⁾ La dette d'affacturage est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

3.1.4.2. Risque de taux

Le risque de taux est caractérisé par un risque de la hausse des frais financiers à supporter en cas d'une variation défavorable des marchés de taux d'intérêts lorsque la société a recours à un endettement à taux variable.

Le Groupe est exposé aux hausses de taux d'intérêt, une part significative de ses financements étant à taux variable (74% de la dette brute totale au 30 juin 2024), indexés sur l'Euribor 3 mois.

Le Groupe ne détient pas d'actifs à taux variable, aussi son exposition nette est constituée des dettes financières à taux variable soit 148 M€.

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

3.1.4.3. Risque de change

Le risque de change est lié à l'incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre lorsque la société réalise des transactions (achats ou ventes) libellées en devise étrangère.

Les fluctuations des monnaies peuvent affecter l'entreprise sur deux plans :

- des fluctuations peuvent diminuer le montant du produit d'une vente (ou augmenter le coût d'un achat) compte tenu du délai de paiement entre la date de facturation et la date d'encaissement,
- des fluctuations peuvent affecter la compétitivité des produits vendus, les rendant plus ou moins chers pour les acheteurs étrangers.

Le risque de change du Groupe est relativement limité et est constitué uniquement d'un risque de change opérationnel.

En effet, si 56,7% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export (soit 233 M€), seulement 26 M€ sont réalisés en devises étrangères dont principalement en dollars américains (80%), soit moins de 6,35 % du chiffre d'affaires total du Groupe, dont une partie (21%) est naturellement couverte par des achats en dollars.

Compte tenu des prévisions de ventes en dollars et de la parité euro/dollar retenue, une baisse de 10% de la parité euro/dollar aurait un impact négatif de 2,4 M€ sur le chiffre d'affaires par rapport au budget établi.

La position nette au bilan en dollars est une créance nette de 5,4 M€ à fin juin 2024.

Le Groupe n'a pas recours aux couvertures de change.

3.1.4.5. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie peut être caractérisé soit par un risque de dépendance vis-à-vis d'un client, soit par un risque de recouvrement vis-à-vis d'un client.

Le risque de contrepartie du Groupe est limité.

Le 1er client représente 6% du chiffre d'affaires du Groupe et les 5 premiers clients représentent 17,8% du chiffre d'affaires du Groupe.

Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients et à sa politique de couverture du risque de recouvrement par des contrats d'assurance-crédit, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur.

3.2. Couverture des risques par les assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance auprès de compagnies de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité Civile avant et après livraison.

Responsabilité Civile

Au titre du programme d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) sont notamment couverts, sous réserve des franchises exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la garantie a été étendue à la Responsabilité professionnelle. Ce programme composé d'une police « Master » souscrite par Gascogne SA regroupe la totalité des sociétés du Groupe ayant leur siège en France, avec extension de garantie en différences de conditions et différences de limites (DIC, DIL) pour toutes les sociétés ayant leur siège à l'étranger qui bénéficient par ailleurs de polices locales.

Le dernier programme d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) a été souscrit par Gascogne SA au 1^{er} janvier 2021 pour une durée initiale de 2 années. Il s'est poursuivi à l'identique en 2022.

Après un durcissement constaté en 2023, se traduisant notamment, pour la reconduction du programme, par des augmentations tarifaires de la part des compagnies d'assurance en raison d'un marché des risques entreprises inflationniste, le renouvellement pour l'année 2024 s'est déroulé dans un meilleur climat :

- les franchises en « Après livraison » sont diminuées ; et
- une clause de LTA (« Long Term Agreement ») est intégrée pour sécuriser le renouvellement de la police en 2025 sur la base d'un chiffre d'affaires maximum de 500.000.000 €.

Récapitulatif montants des capitaux garantis :

- Responsabilité Civile Exploitation, tous dommages confondus : 30 000 000 € par sinistre
- Responsabilité Civile Après livraison, tous dommages confondus : 30 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Récapitulatif montants des franchises par sinistre :

- Franchise par sinistre Responsabilité Civile Après Livraison, tous dommages et dommages immatériels non consécutifs (hors activité bois et USA/Canada) : 60.000 € en 2024 (vs 120 000 € en 2023), avec maintien à 120 000 € pour USA/Canada ;
- Franchise par sinistre Responsabilité Civile Après Livraison, tous dommages et dommages immatériels non consécutifs activité bois : 20.000 € en 2024 (vs 120 000 € en 2023), avec maintien à 120 000 € pour USA/Canada.

Dommmages & Pertes d'exploitation

Au titre du programme d'assurance Dommages/Pertes d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...).

Ces programmes sont composés de polices souscrites par Gascogne SA, d'une part pour son Activité Bois, d'autre part pour ses Activités Papier, Sacs, Flexible sur les sites français et localisés dans l'Union Européenne. Des polices d'assurance locales sont souscrites pour les sites localisés hors Union Européenne.

Après plusieurs années de redressements tarifaires importants, l'année 2023 n'a toujours pas connu d'amélioration. Le durcissement des conditions de souscription s'est poursuivi dans un contexte géopolitique toujours tendu et avec une inflation toujours importante. Les indices sont restés forts et la sinistralité a toujours été en hausse.

Les montants déboursés par le groupe Gascogne pour couvrir ses risques restent à la hausse pour l'année 2024.

ACTIVITE BOIS

Faute de solution de placement pour la filière du bois en multirisques industriels, Gascogne SA a reconduit au 1er janvier 2023 pour son Activité Bois les polices d'assurances d'incendie bâtiment, de bris machine, de stocks et transit, avec une réactualisation des capitaux liée à l'indice Risques Industriels. Les franchises sont restées inchangées.

Néanmoins, les conditions tarifaires pratiquées par les compagnies d'assurances ont été à nouveau revues à la hausse en particulier concernant la police bâtiment pour laquelle une majoration de 25%, en plus de l'indexation, a été appliquée.

En 2024, les polices d'assurances d'incendie bâtiment, de bris machine, de stocks et transit sont renouvelées à l'identique (hors mise à jour des capitaux garantis et variation de l'indice Risques Industriels).

ACTIVITES PAPIER, SACS ET FLEXIBLE

Le programme multirisque industriel souscrit le 1er janvier 2020 par Gascogne SA pour ses Activités Papier, Sacs et Flexible a été conclu pour une durée initiale de trois ans.

Il a été reconduit pour l'année 2023 avec principalement une mise à jour des capitaux des sites localisés en France suite à la réalisation, fin 2022, d'une expertise préalable des valeurs d'assurance, et une réactualisation des capitaux liée à l'indice Risques Industriels.

En 2024, le budget du programme multirisque industriel augmente d'environ 5% (incluant la variation de l'indice) en comparaison de celui de l'année 2023. Il est renouvelé avec l'entrée de trois nouveaux co-assureurs, suite à la décision prise par des co-assureurs, déjà présents, de réduire leurs

engagements. La Limitation Contractuelle d'Indemnisation (LCI) est par ailleurs augmentée, permettant ainsi aux Activités Papier, Sacs et Flexible de bénéficier d'une garantie complémentaire.

Récapitulatif des principales franchises :

Activité Bois :

- Incendie bâtiment / bureaux
 - Bâtiments : Incendie et événements assimilés : 80 000 €
 - Bureaux : pertes d'exploitation : 3 jours ouvrés
- Bris machine
 - Dommages matériels : 50 000 € par sinistre
 - Pertes d'exploitation : 10 jours ouvrés par sinistre
- Stocks
 - Stockage : 20 000 €

Activités Papier, Sacs et Flexible :

- Papeterie
 - Tous Dommages Directs et pertes d'exploitation : 2 000 000 €
 - Sauf chaudière BWE, tous dommages directs et PE : 4 000 000 €
- Autres sites non-sprinklés
 - Tous Dommages Directs et pertes d'exploitation : 1 000 000 €
- Autres sites sprinklés
 - Tous Dommages Directs : 100 000 €
 - Tous dommages de pertes d'exploitation : 3 jours ouvrés du site sinistré

Le montant des primes d'assurance s'élève à 2,9 M€ en 2023.

GASCOGNE PAPIER

Projet MAP7 Nouvelle Machine à Papier – Assurance Tous Risques Chantiers Montage Essais (TRCME)

Dans le cadre de l'installation, sur son site de Mimizan, d'une nouvelle Machine à Papier à forte capacité et de la réalisation des infrastructures pour l'accueillir, Gascogne Papier a souscrit une police d'assurance Tous Risques Chantiers Montage Essais (TRCME), effective depuis le 7 décembre 2023, assortie d'une franchise de 500.000 euros et d'une maintenance constructeur de 12 mois pour les biens d'équipements neufs.

Le montant de la prime d'assurance s'élève à 0,9 M€ en 2023.

4. Gouvernance d'entreprise

4.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Les paragraphes ci-après décrivent la composition des organes de gouvernance de la Société ainsi que les règles retenues pas cette dernière en matière de gouvernement d'entreprise.

A cet égard, depuis le 18 mars 2018, la Société adopte le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites comme code de référence (le « Code Middlenext ») auquel elle entend se référer, dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Le Code Middlenext a été révisé en septembre 2021 (il est accessible sur le site Internet www.middlenext.com)

Le tableau de synthèse ci-dessous décrit la mise en œuvre des recommandations du Code Middlenext par la Société selon les critères suivants :

- les recommandations « Appliquées » qui sont déjà mises en œuvre par la Société ;
- les recommandations « En cours d'application » qui seront mises en œuvre progressivement et dont la Société n'a pas encore eu l'occasion de prendre des décisions quant à leur mise en œuvre à la date d'approbation du Document d'Enregistrement ;
- les recommandations « Non appliquées » qui ne seront pas mises en œuvre ou dont l'application par la Société est impossible

| Recommandations du Code Middlenext | Appliquées | En cours d'application | Non appliquées |
|--|------------|------------------------|----------------|
| I. Le pouvoir de surveillance | | | |
| R 1: Déontologie des membres du conseil | X | | |
| R 2: Conflit d'Intérêt | X | | |
| R 3: Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil | X | | |
| R 4: Information des membres du conseil | X | | |
| R 5: Formation des membres du conseil | | | X (1) |
| R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités | X (2) | | |
| R 7: Mise en place de comités | | | X (3) |
| R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE | | | X (4) |
| R 9: Mise en place d'un règlement intérieur | X | | |
| R 10: Choix de chaque administrateur | X | | |
| R 11: Durée des mandats des membres du conseil | X | | |
| R 12: Rémunération de l'administrateur | X | | |
| R 13: Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil | X | | |
| R 14: Relation avec les actionnaires | X | | |
| II. Le pouvoir exécutif | | | |
| R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise | | | X (5) |
| R 16: Définition et transparence de la rémunération des mandataires dirigeants sociaux | X | | |
| R 17: Préparation de la succession des dirigeants | X(6) | | |
| R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social | X(7) | | |
| R 19: Indemnités de départ | X(8) | | |
| R 20: Régime de retraite supplémentaire | X(9) | | |
| R 21: Stock-Options et attribution gratuite d'actions | X(10) | | |
| R 22: Revue des points de vigilance | X | | |

- (1) A la date du présent Document d'enregistrement, des formations ont été suivies par l'administrateur représentant des salariés. La Société n'a pas encore eu l'occasion de prendre des décisions quant à la mise en place de plans de formation pour les autres membres.
- (2) Les membres du Conseil d'Administration n'échangent pas hors de la présence du dirigeant
- (3) La recommandation R7 n'est pas adoptée pour les raisons exposées au 4.1.3.3 du présent Document d'enregistrement. Par ailleurs, l'un des administrateurs indépendants, Monsieur Germain Gouranton, possède des compétences en matière financière et comptable et contribue en collaboration avec le Directeur Administratif et Financier du Groupe Gascogne, à l'examen des sujets comptables et d'arrêté.
- (4) La recommandation R8 n'est pas adoptée pour les raisons exposées au 4.1.3.3 du présent Document d'enregistrement.
- (5) L'équilibre femmes-hommes est difficile à mettre en œuvre dans un groupe industriel dont les effectifs sont constitués à plus de 50% d'ouvriers, dans des métiers traditionnellement très masculins compte tenu de la pénibilité (travail posté, en cycles 3x8, manutention de charges lourdes) qui attirent moins les femmes, voire ne sont pas adaptés. Il y a 9% de femmes au sein de la population ouvrière et 17% des effectifs totaux. En revanche, le Groupe est attentif à l'équité salariale, à l'embauche, pour les évolutions de carrières et les augmentations individuelles.
- (6) La succession du dirigeant est définie dans le pacte d'associés du 15 mars 2023.
- (7) Conformément au tableau figurant en 4.2 du présent Document d'enregistrement., il n'y a pas de cumul de contrat de travail et de mandat social pour les mandataires sociaux de la Société,
- (8) La Société exclut tout versement d'indemnités de départ, pour quelque motif que ce soit, au dirigeant mandataire social.
- (9) Aucun système de retraite supplémentaire pour le dirigeant mandataire social n'a été mis en place par la Société.
- (10) La Société n'attribue aucune stock option ni d'actions gratuites au profit du dirigeant mandataire social

4.1.1. Composition du Conseil d'administration

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Selon le Pacte d'Associés signé le 15 mars 2023 entre les sociétés Biolandes Technologies, Sofagri et le fonds professionnel de capital investissement Développement Filière Bois (ensemble avec Sofagri le « Pôle Crédit Agricole ») et Crédit Mutuel Equity SCR (« CME), en présence de ATTIS 2 et de Monsieur Dominique COUTIERE, le Conseil d'administration de la Société doit être composé d'au moins 6 (six) membres tel que décrit dans la décision AMF n° 223C0295 du 13 février 2023 :

- Trois membres sont nommés sur proposition de Biolandes Technologies, dont l'un d'entre eux exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration ;
- Un membre est nommé sur proposition conjointe de Pôle Crédit Agricole et CME;
- Deux membres satisfont aux critères d'indépendance du code de gouvernance Middlednext

Par ailleurs, un censeur du Conseil d'administration est nommé sur proposition de Pôle Crédit Agricole et un censeur du Conseil d'Administration est nommé sur proposition de CME.

Le Conseil d'administration peut comporter en outre, conformément au Pacte d'Associés et à l'article 11.2 des statuts de la Société, un ou deux administrateurs représentant les salariés, selon le cas, dès

lors que les conditions de l'article L.225-27-1 III du Code de commerce sont réunies ainsi qu'un membre nommé parmi les actionnaires de Gascogne salariés du Groupe dès lors que les conditions de l'article L.225-23 du Code de commerce relatives à cette nomination sont réunies.

Les mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration de la Société sont donnés sur la base des informations actualisées ou connues à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement.

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de la Société :

| Nom, prénom Mandat | Membres du Conseil indépendants (oui/non) | Fonction dans la Société | Date de 1ère nomination, de dernier renouvellement et de fin de mandat | Date échéance du mandat |
|--|--|--------------------------|---|--|
| Dominique COUTIERE Président du Conseil d'Administration Administrateur | Non car Dominique Coutière est Président d'Attis 2, actionnaire de référence | Directeur Général | Administrateur: 1ère nomination: Assemblée générale annelle ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2014 ¹³ et prise d'acte par le Conseil d'administration du 09 juillet 2014. Dernier renouvellement : Assemblée générale annelle ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2020. Président : 1 ^{ère} nomination : 09 juillet 2014 Dernier renouvellement : Conseil d'administration du 24 juin 2020 | Administrateur : Assemblée générale annuelle à tenir en 2026. Président : Assemblée générale annuelle à tenir en 2026 |
| BIOLANDES TECHNOLOGIES, Représentée par Philippe COUTIERE Membre du Conseil d'Administration | Non car Biolandes Technologie est actionnaire d'Attis 2, actionnaire de référence et Philippe Coutière est Président de Biolandes Technologies et fils de Dominique Coutière | Néant | 1ère nomination: Assemblée générale annelle ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2014 ¹⁴ et prise d'acte par le Conseil d'administration du 09 juillet 2014. Dernier renouvellement : Assemblée générale annelle ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2020 | Assemblée générale annuelle à tenir en 2026. |

¹³ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologation du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constatée la réalisation des conditions suspensives, le Conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur.

¹⁴ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologation du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constatée la réalisation des conditions suspensives, le Conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur.

| Identité | | Fonction dans la Société | Date de 1ère nomination, de dernier renouvellement et de fin de mandat | |
|---|--|--|--|---|
| Adresse Professionnelle | | | | |
| Hélène COUTIERE Membre du Conseil d'Administration | Non car Hélène Coutière est fille de Dominique Coutière et sœur de Philippe Coutière | Néant | 1ère nomination: Conseil d'administration du 30 mars 2023 et ratification par l'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2023 ¹⁵ 30 mars 2023 et ratification par l'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2023 ¹⁶ | Assemblée générale annuelle à tenir en 2026 |
| Germain GOURANTON Membre indépendant du Conseil d'Administration | Oui | Néant | Date 1ère nomination: Conseil d'administration du 30 mars 2023 et ratification par l'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2023 ¹⁷ | Assemblée générale annuelle à tenir en 2026 |
| Jean- Claude BEZIAT Membre indépendant du Conseil d'Administration | Oui | Néant | Date de 1ère nomination : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2020 | Assemblée générale annuelle à tenir en 2026 |
| Jean MALET Membre du Conseil d'administration représentant les salariés | Non car Jean Malet est salarié de Gascogne Sacs, filiale à 100% de Gascogne SA | Responsable Service Maintenance GASCOGNE SACS ¹⁸ | Date de 1ère nomination : 27 janvier 2021 Dernier renouvellement : 05 octobre 2022 | Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire à tenir en 2026 ¹⁹ |

Pour la date de fin de mandat, le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année indiquée appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

¹⁵ L'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2023 a ratifié la nomination de Madame Hélène Coutière, décidée par le Conseil d'administration du 30 mars 2023, en remplacement de Monsieur Gianluca Colombo, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2026.

¹⁶ L'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2023 a ratifié la nomination de Madame Hélène Coutière, décidée par le Conseil d'administration du 30 mars 2023, en remplacement de Monsieur Gianluca Colombo, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2026.

¹⁷ L'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2023 a ratifié la nomination de Monsieur Germain Gouranton, décidée par le Conseil d'administration du 30 mars 2023, en remplacement de Madame Sonia Sikorav, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2026.

¹⁸ Gascogne Sacs est filiale à 100% de Gascogne SA

¹⁹ Conformément aux statuts de Gascogne SA, la durée du mandat d'administrateur représentant les salariés est de deux (2) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, le Conseil d'administration est composé de six membres, (hors censeurs), dont une femme, consécutivement à la démission, en date du 5 mars 2024, de Madame Eléonore Joder-Tretz de son mandat d'administratrice indépendante.

Madame Eléonore Joder-Tretz avait été nommée administratrice pour la première fois par l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2011. Son mandat avait ensuite été renouvelé par les Assemblées générales ordinaires annuelles et extraordinaires du 22 juin 2017 et du 29 juin 2023.

Afin de se conformer aux règles de mixité du conseil d'administration issues de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, ainsi qu'aux recommandations du Code Middlednext en la matière, le processus de sélection d'une administratrice est en cours pour aboutir à sa nomination par cooptation d'ici la fin de l'année 2024.

Parmi les six (6) membres du Conseil d'administration, deux (2) administrateurs sont considérés comme indépendants. La Société respecte le Pacte d'Associés du 15 mars 2023 ainsi que les recommandations du Code Middlednext, prescrivant que le Conseil comporte au moins deux membres du Conseil Indépendants. Elle se conforme aux cinq critères d'indépendance des administrateurs définis par le code Middlednext et repris dans l'article 3.5 du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil, se caractérisant par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Les critères d'indépendance sont analysés lors de la nomination des administrateurs indépendants et revus chaque année.

Il est utile de rappeler que l'un des administrateurs indépendants (Monsieur Germain Gouranton) possède des compétences en matière financière et comptable et contribue en collaboration avec le Directeur Administratif et Financier du Groupe Gascogne, à l'examen des sujets comptables et d'arrêté.

Par ailleurs, le Conseil d'administration comporte conformément au Pacte d'Associés et à l'article 11.2 des statuts de la Société, un administrateur représentant les salariés, les conditions de l'article L.225-27-1 III du Code de commerce étant réunies.

Aucun administrateur ne représente les salariés actionnaires du Groupe, les conditions de l'article L.225-23 du Code de commerce n'étant pas réunies.

Enfin, il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société a supprimé les comités d'audit et de nomination pour les raisons évoquées dans la section 4.1.3.3.

A la connaissance de la Société, les liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Madame Hélène Coutière et Monsieur Philippe Coutière sont frère et sœur et enfants de Monsieur Dominique Coutière.

Hormis les éléments mentionnés précédemment, il n'existe pas d'autres liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration.

A la date du présent Document d'Enregistrement, le Conseil d'administration de la Société inclut un collège de deux (2) censeurs :

- CME, représentée par Monsieur Jean-Christophe Littaye, a été nommé censeur sur proposition de CME ;
- Sofagri Participations, représentée par Monsieur Nicolas Lambert a été nommé censeur sur proposition de Pôle Crédit Agricole.

| Nom, prénom Mandat | Fonction dans la Société | Date de début de mandat | Date de fin de mandat |
|---|--------------------------|--|---|
| CREDIT MUTUEL EQUITY SCR Représenté par Jean-Christophe Littaye Membre censeur du Conseil d'administration | Néant | <u>1^{ère} nomination</u> : 29 juin 2023 ²⁰ | Assemblée générale annuelle à tenir en 2026 |
| SOFAGRI PARTICIPATIONS Représentée par Nicolas LAMBERT Membre censeur du Conseil d'administration | Néant | <u>1^{ère} nomination</u> : 29 juin 2023 ²¹ | Assemblée générale annuelle à tenir en 2026 |

La Société se conforme donc au Pacte d'Associé signé le 15 mars 2023 et aux statuts qui prévoient (article 11) la possibilité de nommer un maximum de cinq (5) censeurs.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts et de présenter, le cas échéant, des observations à l'assemblée générale

Les censeurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de l'exercice de leurs fonctions.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration dans les mêmes conditions que les administrateurs et ont accès aux mêmes informations que ceux-ci.

²⁰ L'Assemblée générale du 29 juin 2023 a nommé Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de censeur, en remplacement de Bpifrance Investissement, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2026. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, Crédit Mutuel Equity SCR est représentée par Monsieur Jean-Christophe Littaye.

²¹ L'Assemblée générale du 29 juin 2023 a nommé Sofagri Participations, en remplacement de Crédit Agricole Partenariat (CAPAR), démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2026. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, Sofagri Participations est représentée par Monsieur Nicolas Lambert.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Mandats sociaux exercés en dehors de la société

A la connaissance de la Société et à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, les mandats et fonctions en cours exercés par les membres du Conseil d'administration à l'extérieur de la Société sont les suivants :

| Autres Mandats en cours | | |
|---|--|-------------------------------------|
| Identité Adresse Professionnelle | Nature du Mandat | Société ou entité |
| Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan | Gérant | Société Civile D.C. |
| | Gérant | SCI DE LA CAILBOSSET |
| | Président | ATTIS 2 |
| | Président | PASKAP |
| | Président Directeur Général et Administrateur | SEML ENERLANDES |
| | Administrateur (représentant du Conseil départemental) | SEML HUBICS |
| | Administrateur (représentant du Conseil départemental) | SPL DOMOLANDES |
| | Membre représentant le Département au sein de l'Assemblée générale | GIP AGROLANDES Développement |
| Philippe COUTIERE (Représentant permanent de BIOLANDES TECHNOLOGIES) 2760 Route de Belis 40420 Le Sen | Président | BIOLANDES TECHNOLOGIES |
| | Membre Comité de surveillance | ATTIS 2 |
| | Président | BIOCOSMETHIC |
| | Gérant | DISTILLERIE DE LA DROME PROVENCALE |
| | Président | BIOLANDES |
| | Président | SERVARY |
| | Gérant | Societe civile D.C |
| | Gérant | SOCIETE CIVILE FORESTIERE BIOLANDES |
| | Administrateur | GIE AGROLANDES ENTREPRISES |
| | Gérant | H.E.C. SARL (Comores) |
| | Gérant | BIOLANDES MADAGASCAR (Madagascar) |
| | Gérant | SEPAM (Madagascar) |
| | Président Directeur Général | SMPA (Madagascar) |
| | Gérant | MAB (Madagascar) |
| | Président | ALIKSIR (Canada) |

| | | |
|--|---------------------------------------|--|
| | Président du Conseil d'administration | LABRADOR PRODUCTION (Canada) |
| | Director (Dirigeant) | PT BIOLANDES NATURAL EXTRACTS INDONESIA (Indonesie) |
| | Administrateur suppléant | BIOLANDES ANDALUCIA (Espagne) |
| | Co-Gérant | BIOLANDES BULGARIE (Bulgarie) |
| | Co-Gérant | RONESANS LTD (Bulgarie) |
| | Président du Conseil d'administration | LUSIMAT (Portugal) |
| | Gérant | BIOLANDES MAROC (Maroc) |
| | Gérant | SOCIETE CIVILE AGRICOLE ET FLORALE DE TIGUELMAMINE (Maroc) |
| | Président du Conseil d'administration | BIOLANDES GUL (Turquie) |
| | Director (Dirigeant) | ECO MODERN ESSENTIAL PTY LTD (Australie) |
| | Président Directeur Général | BIOLANDES SHANGHAI TRADING CO |

Autres Mandats et fonctions en cours

| Identité | Nature du Mandat | Société ou entité |
|--|--|-------------------------------------|
| Adresse Professionnelle | | |
| Hélène COUTIERE 1190 route de Belis 40420 Le Sen | Présidente | LABORATOIRE GEFA |
| | Membre Comité de surveillance | ATTIS 2 |
| | Présidente | GOLGEMMA |
| | Présidente | LABORATOIRE D'INNOVATION VEGETALE |
| | Co-gérante | SOCIETE CIVILE D.C |
| | Gérante ¹ | SC L'ECUREUIL |
| | Co-gérante | SOCIETE CIVILE FORESTIERE BIOLANDES |
| | Co-gérante | BIOLANDES MADAGASCAR |
| | Co-gérante | SEPAM (Madagascar) |
| | Administratrice | SMPA (Madagascar) |
| | Administratrice unique | BIOLANDES ANDALUCIA (Espagne) |
| | Co-gérante | BIOLANDES BULGARIE |
| | Co-gérante | RONESANS LTD (Bulgarie) |
| | Vice-Présidente ² | BIOLANDES Inc (Etats-Unis) |
| | Co-gérante | BIOLANDES (Maroc) |
| Co-gérante | SOCIETE CIVILE AGRICOLE ET FLORALE DE TIGUELMAMINE (Maroc) | |
| Germain GOURANTON (administrateur indépendant) | Associé-Dirigeant | GROUPE NALDEO |

| | | |
|--|--|---|
| <p>5 Allée des 4 Maisons 64600 Anglet</p> | <p>Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur</p> | <p>INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIES DE BAYONNE-PAYS-BASQUE RTE INTERNATIONAL BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE SOLTENA AGROLANDES CAPENERGIES CSF-NSE <i>(Comité stratégique de Filière Nouveaux Systèmes Energétiques)</i></p> |
| <p>Jean-Claude BEZIAT (Administrateur indépendant) 40120 Roquefort</p> | <p>Gérant Gérant Administrateur</p> | <p>AQUAQUITAINE LE MOULIN DE CAOULEY GROUPE AQUALANDE</p> |
| <p>Jean MALET (Administrateur représentant les salariés) 70 rue de la Papeterie 40200 Mimizan</p> | <p>Administrateur et Président</p> | <p>Aéroclub des Grands Lacs de Biscarrosse</p> |
| <p>CREDIT MUTUEL EQUITY SCR Représentée par Jean-Christophe Littaye 28 avenue de l'Opéra 75002 Paris</p> | <p>Directeur de Participations</p> | <p>CREDIT MUTUEL EQUITY SCR</p> |
| <p>SOFAGRI PARTICIPATIONS Représentée par Nicolas Lambert 12 place des Etats-Unis 92117 Montrouge Cedex</p> | <p>Directeur Associé</p> | <p>IDIA CAPITAL INVESTISSEMENT</p> |

4.1.2. Informations sur les membres de la direction et du Conseil d'administration

4.1.2.1. Expérience professionnelle des membres de la direction et du Conseil d'administration

❖ Dominique COUTIERE

Monsieur Dominique Coutière est ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. En 1980, il crée la société Biolandes, acteur incontournable sur le marché des matières premières naturelles pour les industries de parfumerie, cosmétique et alimentaire. Président du groupe Biolandes jusqu'en juillet 2014, ses enfants en assurent aujourd'hui la direction.

Monsieur Dominique Coutière exerce depuis le 09 juillet 2014 les fonctions de Président Directeur Général de la Société. Il est également Président de la société Attis 2.

❖ Philippe Coutière

Diplômé de l'Ecole Centrale de Lille en 1995, Monsieur Philippe Coutière commence sa vie professionnelle par une mission de 18 mois à Madagascar dans le marché des épices. De retour en France en 1997, il rejoint le groupe Biolandes comme directeur technique, puis occupe le poste de directeur de la R&D et de la production.

En 2011, il prend la direction de la branche bois du groupe Biolandes (fabrication de granulés de bois et de meubles en kit).

Monsieur Philippe Coutière occupe actuellement le poste de Président de Biolandes Technologies.

❖ Hélène Coutière

Madame Hélène Coutière est diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'ENSAE. Elle rejoint le groupe Biolandes en 2001 pour mener des projets de développement et d'intégration de nouvelles sociétés au groupe et dirige actuellement les activités dédiées aux compléments alimentaires et aux extraits de plantes bio.

Madame Hélène Coutière occupe le poste de Présidente de la société Laboratoire Gefa qui appartient au groupe Biolandes.

❖ Germain Gouranton (administrateur indépendant)

Monsieur Germain Gouranton est Associé-Dirigeant d'une ETI d'ingénierie et de conseil (Groupe Naldeo) agissant sur les enjeux du climat pour les territoires et les industriels.

Il a évolué dans des grands groupes (BNP Paribas, Suez, Engie) avant de devenir entrepreneur (start-up puis PME dans les énergies renouvelables) avec comme fondamentaux de développement : l'innovation, le capital humain et la stratégie commerciale au service du développement durable.

Parallèlement à ses activités professionnelles, Monsieur Germain Gouranton a été :

- ◆ Juge au Tribunal de Commerce avec pour spécialités le retournement et le redressement,
- ◆ Joueur de hockey sur glace puis Président de Club durant 15 ans avec plusieurs titres nationaux.

De culture franco-allemande, Monsieur Germain Gouranton est ingénieur Arts & Métiers et titulaire de troisièmes cycles à Sciences-Po Paris (Economie Appliquée) et Paris-Dauphine (Finances et Innovation) ainsi que du certificat d'administrateur de sociétés de Sciences Po Paris et de l'Institut Français des Administrateurs.

❖ **Jean-Claude Beziat** (administrateur indépendant)

Monsieur Jean-Claude Béziat est diplômé ingénieur des Mines de Saint Etienne. Il débute sa carrière au sein du groupe Michelin : il y exerce les fonctions d'ingénieur d'études de 1973 à 1979. De 1979 à 1980, il devient Conseil à l'Industrie à la CCI des Landes.

Il intègre en 1981 la SCA des Aquaculteurs Landais en qualité de Directeur Général jusqu'en 1990.

Il est ensuite, de 1990 et jusqu'au 1^{er} mars 2018, Président du Groupe Aqualande, leader européen de l'aquaculture et de l'une de ses filiales la Ferme Marine du Douhet. En parallèle, il gère les SARL Les truites de la Côte d'Argent, Extramer et les Sources de l'Avance qui appartiennent également au groupe Aqualande.

Jean-Claude Béziat est actuellement Gérant de la sociétés piscicoles Aquaquitaine.

❖ **Jean Malet** (administrateur représentant des salariés)

Diplômé d'un Brevet de Technicien Supérieur en électronique, Monsieur Jean Malet a fait toute sa carrière professionnelle au sein de Gascogne Sacs. Il a débuté en 1984 en qualité d'électrotechnicien au service maintenance. Il a ensuite évolué vers un poste de Responsable du service électrique de janvier 2000 à Mai 2008, puis de Responsable maintenance de mai 2008 à décembre 2017. Monsieur Jean Malet occupe aujourd'hui les fonctions de responsable Travaux Neufs et Gestion des équipements.

Titulaire d'une licence de pilote privé, Monsieur Jean Malet occupe les fonctions de Président de l'aéroclub de Biscarosse et assure le suivi maintenance des avions de l'aéroclub.

❖ **Jean- Christophe Littaye** (représentant CME, Censeur)

Monsieur Jean-Christophe Littaye occupe le poste de Directeur de Participations au sein de Crédit Mutuel Equity depuis plus de 17 ans, en charge des opérations PIPE (Private Investment in Public Equity).

Du fait de sa double culture du coté (marchés financiers) et du non coté (Private Equity), il accompagne dans ce cadre de nombreuses entreprises dans une logique de partenariat à long terme, parmi lesquelles : GFF (Groupe Chargeurs), Firmament (groupe Frey), Abeo, Aurea, Cast, Lanson-Bcc, Samse, Stef, SFPI Group, Thermador...

Diplômé d'un DESS Finance et d'un MBA de l'Université Paris Dauphine mais aussi titulaire et membre de la SFAF, Monsieur Jean-Christophe Littaye a débuté sa carrière en 1999 comme analyste financier chez Fortis Securities (Ex-Meeschaert-Rousselle), avant de rejoindre en 2001 Aurel Leven Securities pendant 4 ans. Il y a couvert notamment les secteurs des Technologies, des ESN & Softwares, Media & Telecom, et a participé à de nombreuses opérations d'introduction en bourse (IPO).

❖ **Nicolas Lambert** (représentant Sofagri Participations, censeur)

Diplômé d'Audencia, (ESC Nantes Business School) Nicolas Lambert débute sa carrière en 1997 chez Deloitte Touche Tohmatsu, cabinet d'audit.

En 1999, il intègre le Crédit Agricole Régions Investissement, puis Siparex en 2007. En avril 2009, Monsieur Nicolas Lambert intègre Idia Capital Investissement et y exerce actuellement les fonctions de Directeur Associé.

4.1.2.2. Direction Générale de la Société

Comme précisé au début du présent chapitre, la Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Selon les termes du Pacte d'Associés conclu le 15 mars 2023, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ne sont pas dissociées.

Monsieur Dominique Coutière a été nommé en qualité de Président et Directeur Général de la Société lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 9 juillet 2014 pour une durée identique à celle de son mandat d'administrateur. Ses mandats de Directeur Général et de Président ont été renouvelés par décision du Conseil d'administration du 24 juin 2020, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En conséquence, à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, la Direction Générale de la Société est uniquement exercée par Monsieur Dominique Coutière en sa qualité de Président Directeur Général.

4.1.2.3. Déclarations concernant les membres de la direction et du Conseil d'administration

A la connaissance de la Société, aucun membre de la Direction ou du Conseil d'Administration de la Société n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- été associée, en sa qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet de mise en cause ou de sanction publique officielle prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe de direction, d'administration ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration de la Société ont une obligation de loyauté, de gestion des conflits d'intérêt, de confidentialité et de discrétion, ainsi qu'une obligation de diligence.

4.1.3. Fonctionnement des Organes d'Administration et de la Direction générale

Sauf indication contraire, les stipulations décrites dans la présente section sont celles des statuts de la Société et du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

4.1.3.1. Direction générale de la Société

Selon les termes du Pacte d'Associés conclu le 15 mars 2023 (voir section 4.1.2.2), les fonctions de Président et de Directeur Général de la Société ne sont pas dissociées.

(i) Dirigeants

Depuis le 9 juillet 2014, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Dominique Coutière, Président Directeur Général tel que le mentionne la section 4.1.2.2 Direction Générale de la Société.

(ii) Dispositions concernant la direction générale de la Société (article 12 des statuts)

ARTICLE 12 – DIRECTION GENERALE

1. Modalités d'exercice

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut, à tout moment, modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

2. Direction générale

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

3. Directeurs Généraux délégués

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

4. Limitations de pouvoirs de la direction générale

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, le directeur général et les directeurs généraux délégués le cas échéant devront obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Pour toute décision d'investissement industriel d'un montant unitaire supérieur à 5 (cinq) millions d'euros,
- Pour toute décision relative à une prise de participation supérieure ou égale à 10 % du capital d'une société cotée ou non, ou d'un montant supérieur à 5 (cinq) millions d'euros (valeur d'entreprise) réalisée par tous moyens y compris par échange de titres ;
- Pour toute décision portant sur le capital susceptible d'entraîner une modification supérieure à 0,5% des fonds propres de la société.

4.1.3.2. Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par les statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires en la matière.

De plus, un règlement intérieur a été adopté le 28 mars 2018, modifié le 13 février 2020, puis le 28 février 2023.

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer la stratégie et les orientations des activités du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche du Groupe et régler les affaires qui le concernent.

Dans le cadre de ses pouvoirs, le Conseil d'administration fixe notamment la stratégie à moyen et long terme du Groupe, les objectifs quantitatifs et qualitatifs à court terme, la cohérence de ces objectifs avec la stratégie du Groupe et contrôle la bonne application de cette stratégie par la Direction Générale.

Le Conseil d'administration exerce ses attributions telles que prévues par les dispositions législatives et réglementaires. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'attribution complémentaire.

STATUTS

Extrait article 11.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation du Président. Il est convoqué par tous moyens, même verbalement. Si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé. De même si le président n'assume pas la direction générale, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé. Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir, pour les décisions qu'il détermine, que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur présence effective.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs fonctions.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 5 – Réunions du Conseil d'Administration

• Fréquence

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre lieu. Le calendrier des réunions du Conseil est fixé pour l'exercice suivant lors de l'avant dernière réunion de l'exercice. Des réunions supplémentaires ont lieu si nécessaire.

• Convocations

Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit dix (10) jours calendaires au moins avant chaque réunion.

• Ordre du jour

Le Conseil d'Administration est convoqué sur un ordre du jour déterminé.

Chaque administrateur a la liberté et la responsabilité de demander au président du Conseil l'inscription au projet d'ordre du jour de certains points s'il estime que ceux-ci relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

• Registre de présence - Procès-verbaux

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil d'Administration participant à chaque séance du Conseil et qui mentionne, le cas échéant, le nom des administrateurs participant à la séance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et réputés présents.

Le projet du procès-verbal de chaque Conseil est adressé à tous les administrateurs au plus tard en même temps que la convocation de la réunion suivante.

• Délibérations

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, ou réputés tels en cas de recours à un procédé de visio-conférence ou de télécommunication.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou réputés tels en cas de recours à un procédé de visioconférence ou de télécommunication, ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

• Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts ne contenant pas de disposition contraire, les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés.

Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- la nomination et la révocation du Président,
- la nomination et la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués,

Les caractéristiques techniques des moyens de visioconférence ou de télécommunication doivent permettre, comme l'exige la réglementation, une retransmission en continu des débats.

Les membres du Conseil d'Administration qui souhaitent participer à une réunion du Conseil par visioconférence ou télécommunication doivent l'indiquer par écrit au Président au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de réunion du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum. A défaut, la réunion du Conseil sera ajournée.

Le secrétaire émerge le registre de présence en lieu et place des membres du Conseil d'Administration qui, assistant aux séances du Conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication sont dans l'impossibilité de signer ce registre.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation des administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication.

4.1.3.3. Comités d'audit, de rémunération et RSE

Compte tenu de la cotation des actions Gascogne sur le Marché Euronext Growth™ et de la taille réduite du Conseil d'administration, ce dernier n'a pas jugé opportun de maintenir les comités d'audit et comité de nomination et de rémunération, qui ont été supprimés en date du 23 novembre 2016. Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé de ne pas créer de comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE).

En ce qui concerne la mise en place du comité d'audit, le Conseil d'Administration a décidé, conformément à la législation en vigueur, d'en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes. De même, en l'absence de comité de nomination et de rémunération et de comité spécialisé sur la RSE, les missions sont assumées par le Conseil d'administration, sans prise de dispositions particulières.

Les Commissaires aux Comptes viennent présenter un compte rendu de leurs travaux au Conseil d'Administration lors des Conseils d'arrêté des comptes semestriels et annuels. Les principaux sujets d'arrêté sont revus en Conseil d'Administration. Le Président est systématiquement présent. Enfin, l'un des administrateurs indépendants possède des compétences en matière financière et comptable et contribue en collaboration avec le Directeur Administratif et Financier du Groupe Gascogne, à l'examen des sujets comptables et d'arrêté.

4.2. Rémunérations et avantages

4.2.1. Rémunérations et avantages versées au dirigeant et membres du Conseil d'administration

Les tableaux de synthèse ci-après ont été élaborés conformément aux dispositions de la Position Recommandation n°2021-02 de l'AMF.

Il est précisé que les tableaux 4 à 10 ne sont pas applicables à la Société, aucune attribution d'actions gratuites ou stock-options au profit des mandataires sociaux n'ayant été faite.

- **Rémunérations et avantages du dirigeant mandataire social**

Tableau 1

| Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Dominique COUTIERE Président Directeur Général | Exercice clos le 31 décembre 2023 | Exercice clos le 31 décembre 2022 |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 180 000 | 180 000 |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | néant | néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | néant | néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement | néant | néant |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | néant | néant |
| TOTAL | 180 000 | 180 000 |

Tableau 2

| Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Dominique COUTIERE Président Directeur Général | Exercice clos le 31 décembre 2023 | | Exercice clos le 31 décembre 2022 | |
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 |
| Rémunération variable annuelle | néant | néant | néant | néant |
| Rémunération variable pluriannuelle | néant | néant | néant | néant |
| Rémunération exceptionnelle | néant | néant | néant | néant |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur (Jetons de présence) | néant | néant | néant | néant |
| Avantages en nature voiture | néant | néant | néant | néant |
| TOTAL | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 |

La rémunération présentée constitue l'intégralité perçue par Monsieur Dominique Coutière, au titre de ses mandats dans les différentes sociétés de la chaîne de contrôle de la Société.

- **Rémunérations et avantages perçues par les membres du Conseil d'administration**

Tableau 3

| Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants [1] | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | Montants attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (€) | Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (€) | Montants attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (€) | Montant versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (€) |
| BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Philippe Coutière | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 12 000 | 12 000 | 6 000 | 6 000 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| Jean- Claude BEZIAT | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 10 000 | 10 000 | 8 000 | 8 000 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| Hélène COUTIERE | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| Germain GOURANTON | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| Eléonore JODER-TRETZ[2] | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 8 000 | 8 000 | 0 | 0 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| Gianluca COLOMBO[3] | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 2 000 | 2 000 | 6 000 | 6 000 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | Néant |
| Sonia SIKORAV[4] | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 2 000 | 2 000 | 8 000 | 8 000 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| Jean MALET | | | | |
| Montant des rémunérations allouées (jetons de présence) | 12 000 | 12 000 | 6 000 | 6 000 |
| Autres rémunérations | néant | néant | néant | néant |
| [1] Base brute avant prélèvement 30% | | | | |
| [2] Madame Eléonore Joder-Tretz a démissionné de son poste d'administratrice indépendante le 05 mars 2024 | | | | |
| [3] Monsieur Gianluca Colombo a démissionné de son poste d'administrateur le 15 mars 2023 | | | | |
| [4] Madame Sonia Sikorav a démissionné de son poste d'administratrice le 15 mars 2023 | | | | |
| | | | | |

Le tableau ci-dessous indique le taux de présence des membres du Conseil d'administration :

| | Taux de présence au titre de l'exercice 2023 (en %)* | Taux de présence au titre de l'exercice 2022** |
|--|--|--|
| BIOLANDES TECHNOLOGIES, Représentée par Philippe Coutière | 100% | 75% |
| Jean-Claude BEZIAT | 83% | 100% |
| Hélène COUTIERE | 83% | - |
| Germain GOURANTON | 83% | - |
| Eléonore JODER-TRETZ | 66% | 0 |
| Gianluca COLOMBO | 16% | 75% |
| Sonia SIKORAV | 16% | 75% |
| Jean MALET | 100% | 75% |

*Nombre de réunions du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 : 6

** Nombre de réunions du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 : 4

Il convient de rappeler que Monsieur Gianluca Colombo et Madame Sonia Sikorav ont démissionné de leur mandat d'administrateurs le 15 mars 2023. Leur taux de présence est donc proportionnel au nombre de séances tenues jusqu'à cette date.

- **Récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux**

Tableau 11

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Dominique COUTIERE Président Directeur Général depuis le 9 juillet 2014 | | X | | X | | X | | X |

4.2.2. Pensions, retraites et autres avantages

Se reporter à la note IV.2. « Engagements pour retraites et engagements assimilés » de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurant en 5.1 du présent Document d'enregistrement.

4.3. Participations et stock-options

A la connaissance de la Société et à la date d'approbation du Document d'enregistrement, la participation détenue par les membres du Conseil d'administration et de la direction dans le capital de la Société est la suivante :

| Identité | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote | % du capital | % des droits de vote |
|------------------------|------------------|--------------------------|--------------|----------------------|
| Dominique COUTIERE | 100 | 200 | N/S | N/S |
| BIOLANDES TECHNOLOGIES | 5 119 328 | 5 119 428 | 17,39 | 10,37 |
| Jean-Claude BEZIAT | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hélène Coutière | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Germain Gouranton | 1 000 | 1 000 | N/S | N/S |
| Jean Malet | 63 | 63 | N/S | N/S |

N/S : non significatif

Il est précisé qu'il n'y a aucun plan de stock-options ni de plans d'actions attribuées gratuitement en cours, et que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est rappelé que le 02 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions de la Société. La société Biolandes Technologies détient de concert avec le groupe Crédit Agricole au travers des entités gérées par Idia Capital Investissement e Crédit Mutuel Equity SCR, la totalité du capital et des droits de vote de la société Attis 2.

5. Informations financières historiques

Conformément à l'article 19 du règlement européen (UE) 2017/1129, le présent document d'enregistrement incorpore par référence les informations suivantes publiées sur le site de la Société°:

- Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Rapport annuel 2022 disponible au lien suivant (pages 130 à 185) : [PDF Flip \(groupe-gascogne.com\)](#)
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Rapport annuel 2022 (pages 186 à 188) disponible au lien suivant : [PDF Flip \(groupe-gascogne.com\)](#)

5.1. Informations financières historiques

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| (En milliers d'euros) | Notes | 2023 | 2022 |
|---|---------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | III.1 | 411 250 | 460 217 |
| Variation des stocks des produits en cours et produits finis | III.2.1 | 5 542 | 7 846 |
| Achats consommés | III.2.2 | (215 669) | (229 465) |
| Charges externes | | (92 524) | (108 800) |
| Frais de personnel | IV | (71 171) | (73 499) |
| Impôts et taxes | | (4 716) | (5 083) |
| Dotations aux amortissements | V2, V3 | (19 437) | (18 266) |
| (Dotations) Reprises de provisions | VI.2 | 17 | 132 |
| Autres produits et (charges) d'exploitation | III.6 | 4 747 | 2 888 |
| Résultat opérationnel courant | | 18 040 | 35 970 |
| Autres produits et (charges) opérationnels | III.3 | (1 611) | (7 492) |
| Résultat opérationnel | | 16 429 | 28 478 |
| Coût de l'endettement financier net | | (4 955) | (3 456) |
| Autres produits et (charges) financiers | | (780) | 379 |
| Résultat financier net | VIII.2 | (5 735) | (3 077) |
| Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt) | III.5 | | |
| Résultat avant impôt | | 10 694 | 25 400 |
| Produits (charges) d'impôt sur le résultat | IX | (1 023) | (2 883) |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 9 672 | 22 518 |
| attribuable aux : | | | |
| . actionnaires de Gascogne SA | | 9 672 | 22 518 |
| . Participations ne donnant pas le contrôle | | | |
| Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies et des instruments financiers | | | |
| | | (1 547) | 5 853 |
| Impôts liés | | 416 | (1 492) |
| . Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat | | (1 131) | 4 361 |
| Variation des écarts de conversion | | (152) | (54) |
| Impôts liés | | | |
| . Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat | | (152) | (54) |
| Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global | | (1 282) | 4 307 |
| Résultat global | | 8 389 | 26 824 |
| attribuable aux: | | | |
| . actionnaires de Gascogne SA | | 8 389 | 26 824 |
| . Participations ne donnant pas le contrôle | | | |
| Résultat par action de l'ensemble consolidé | | | |
| Résultat de base par action (en €) | VII.2 | 0,40 | 0,93 |
| Résultat dilué par action (en €) | V.11 | 0,33 | 0,77 |

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| (En milliers d'euros) | Notes | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|--------------|----------------------|----------------------|
| Actifs | | | |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | V.1 | 12 187 | 11 532 |
| Immobilisations corporelles | V.2 | 260 373 | 195 504 |
| Participations mises en équivalence | III.5 | | |
| Actifs financiers non courants | VIII.1.1 | 14 096 | 5 756 |
| Impôts différés actifs | IX.2 | 202 | 10 |
| Actif non courants | | 286 857 | 212 802 |
| Stocks | III.2.1 | 115 009 | 127 636 |
| Clients et autres débiteurs | III.1.2 | 79 036 | 90 445 |
| Autres actifs courants | III.1.2 | 2 149 | 2 523 |
| Impôt sur les bénéfices à récupérer | IX.1 | 1 888 | 258 |
| Actifs financiers courants | VIII.1.1 | 138 | 155 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | VIII.1.5 | 46 949 | 32 722 |
| Actif courants | | 245 169 | 253 739 |
| Total des actifs | | 532 025 | 466 541 |
| Capitaux propres et passifs | | | |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | VII.1.1 | 60 800 | 60 800 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | | |
| Réserves consolidées | | 117 995 | 95 477 |
| ORAN | VII.1.2 | 12 053 | 12 053 |
| Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies | | (1 151) | (21) |
| Actions propres | VII.1.3 | (2 980) | (2 980) |
| Ecart de conversion | VII.1.5 | (3 172) | (3 020) |
| Résultat consolidé | | 9 672 | 22 518 |
| Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA | VII | 193 216 | 184 827 |
| Participations ne conférant pas le contrôle | | | |
| Total des capitaux propres consolidés | | 193 216 | 184 827 |
| Passifs | | | |
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | VIII.1.4 | 136 568 | 78 127 |
| Avantages du personnel | IV.2.4 | 14 503 | 12 353 |
| Provisions, part à plus d'un an | VI.1 | 2 690 | 2 551 |
| Autres passifs non courants | III.6 | 17 525 | 3 966 |
| Impôts différés passifs | IX | 917 | 870 |
| Passifs non courants | | 172 203 | 97 867 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | VIII.1.4 | 52 591 | 60 260 |
| Provisions, part à moins d'un an | VI.1 | 1 987 | 2 406 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | VIII.1.2 | 92 790 | 113 888 |
| Autres passifs courants | III.6 | 18 912 | 6 854 |
| Impôt sur les bénéfices à payer | IX.1 | 327 | 439 |
| Passifs courants | | 166 606 | 183 846 |
| Total des passifs | | 338 809 | 281 714 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 532 025 | 466 541 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| (en milliers d'euros) | Notes | 2023 | 2022 |
|--|--------|-----------------|-----------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 9 672 | 22 518 |
| Charge d'impôt | IX | 1 023 | 2 883 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | III.5 | | |
| Charges financières | VIII.2 | 5 735 | 3 077 |
| Résultat opérationnel | | 16 429 | 28 478 |
| Dotations aux amortissements | V2 | 20 812 | 22 811 |
| Dotations (reprises) aux provisions | | (416) | 1 453 |
| Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs | | | (102) |
| Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés | | (383) | (25) |
| Subventions d'investissement virées au résultat | | (165) | (172) |
| Autres | | | |
| Capacité d'autofinancement opérationnelle | | 36 276 | 52 443 |
| Variation des stocks | | 12 302 | (29 165) |
| Variation des clients | | 14 275 | (3 706) |
| Variation des fournisseurs | | (18 381) | 10 575 |
| Variation des autres créances et dettes | | (2 915) | 11 898 |
| Flux générés par l'activité | | 41 557 | 42 045 |
| Intérêts payés | | (4 955) | (3 456) |
| Autres produits et charges financiers payés | | (727) | 432 |
| Impôts payés | | (2 181) | (750) |
| Flux de trésorerie opérationnels (a) | | 33 694 | 38 270 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | (81 710) | (46 440) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | | (305) | (556) |
| Subventions d'investissement reçues | | 2 747 | 296 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | 1 818 | 537 |
| Cessions d'immobilisations financières | | 161 | (19) |
| Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise | | | |
| Flux de trésorerie d'investissement (b) | | (77 289) | (46 182) |
| Excédent (besoin) de financement (a+b) | | (43 595) | (7 912) |
| Augmentation de capital | | | |
| Augmentation des dettes financières | | 74 263 | 69 307 |
| (Diminution) des dettes financières | | (26 951) | (58 333) |
| Décalages de trésorerie liés aux opérations de financement | | | |
| Avance compte courant associés | | 10 000 | |
| Flux de trésorerie de financement | | 57 311 | 10 974 |
| Variation de la trésorerie nette | | 13 717 | 3 062 |
| Autres mouvements | | (33) | |
| Trésorerie nette en début d'exercice | | 32 644 | 29 583 |
| Variation de la trésorerie nette | | 13 717 | 3 011 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue | | (33) | 51 |
| Trésorerie nette en fin d'exercice | | 46 328 | 32 644 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en milliers d'euros) | Capital social | Primes d'émission, de fusion, d'apport | Réserves et résultats non distribués | Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies | Réserves liées aux réévaluations des instruments financiers | ORAN | Actions propres | Ecart de conversion | Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA | Participations ne conférant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|----------------|--|--------------------------------------|--|---|--------|-----------------|---------------------|---|---|----------------------------|
| Situation au 1^{er} janvier 2022 | 60 800 | | 95 477 | (4 401) | | 12 053 | (2 980) | (2 966) | 157 984 | 0 | 157 984 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | 4 361 | 20 | | | | 4 381 | | 4 381 |
| Résultat global de la période | | | 22 518 | | | | | (54) | 22 463 | 0 | 22 463 |
| Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période | | | 22 518 | 4 361 | 20 | | | (54) | 26 844 | 0 | 26 844 |
| Augmentation du capital | | | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | | | | | | | | |
| ORAN | | | | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | | | | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | | | | | | | |
| Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA | | | | | | | | | | | |
| Situation au 31 décembre 2022 | 60 800 | | 117 995 | (40) | 20 | 12 053 | (2 980) | (3 020) | 184 828 | 0 | 184 828 |
| | | | | | | 0 | | | | | |
| Situation au 1^{er} janvier 2023 | 60 800 | | 117 995 | (40) | 20 | 12 053 | (2 980) | (3 020) | 184 828 | 0 | 184 828 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | (1 110) | (21) | | | | (1 131) | | (1 131) |
| Résultat global de la période | | | 9 672 | | | | | (152) | 9 520 | 0 | 9 520 |
| Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période | | | 9 672 | (1 110) | (21) | | | (152) | 8 389 | 0 | 8 389 |
| Augmentation du capital | | | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | | | | | | | | |
| ORAN | | | | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | | | | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | | | | | | | |
| Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA | | | | | | | | | | | |
| Situation au 31 décembre 2023 | 60 800 | | 127 667 | (1 150) | (1) | 12 053 | (2 980) | (3 172) | 193 217 | 0 | 193 217 |

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

- I.1. Référentiel appliqué
- I.2. Base de préparation
- I.3. Présentation des états financiers

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- II.1. Principes de consolidation
- II.2. Méthodes de conversion
- II.3. Regroupements d'entreprises
- II.4. Evolution du périmètre de consolidation
- II.5. Périmètre de consolidation
- II.6. Engagements hors bilan liés au périmètre
- II.7. Parties liées

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

- III.1. Chiffre d'affaires et créances clients
- III.2. Stocks et achats consommés
- III.3. Autres produits et charges opérationnels
- III.4. Information sectorielle
- III.5. Participation dans des sociétés mises en équivalence
- III.6. Autres passifs
- III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- IV.1. Avantages du personnel
- IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés
- IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites
- IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- V.2. Immobilisations corporelles
- V.3. Dépréciation des actifs
- V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- VI.1. Provisions au bilan
- VI.2. Variation des provisions dans le compte de résultat

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

- VII.1. Capitaux propres
- VII.2. Résultat par action
- VII.3. Résultat global

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

VIII.2. Résultat financier

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

IX.2. Impôts différés

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Gascogne SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2023, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 16 avril 2024 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée générale du 6 juin 2024.

I.1. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Gascogne sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

I.1.1. Normes et amendements en vigueur depuis le 1er janvier 2023 appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023

| Normes, amendements et interprétations | |
|--|--|
| Amendement à IAS 1 | « Présentation des états financiers » et à son Practice Statement 2 concernant le concept de matérialité - amélioration des informations relatives aux politiques comptables communiquées en annexe, notamment eu égard au concept d'importance relative |
| Amendement à IAS 8 | « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » - clarification de la frontière entre changement d'estimation et changement de méthode |
| Amendement à IAS 12 | « Impôts sur le résultat » concernant les impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique |
| Amendement à IAS 12 | « Réforme fiscale internationale » - modèle de règles du Pilier Deux : exemption obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à l'imposition complémentaire Pilier Deux, exemption qui s'accompagne d'obligations d'informations spécifiques |
| IFRS 17 et IFRS 9 | « Contrats d'assurance » concernant les informations comparatives dans le cadre de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 |
| IFRS 17 | « Contrats d'assurance », y compris les amendements publiés en juin 2020 |

Conformément à l'exception temporaire introduite par le paragraphe 4A de la norme IAS 12, le groupe Gascogne n'a comptabilisé aucun impôt différé au titre des règles Pilier Deux à la clôture de l'exercice 2023.

Les principales décisions définitives publiées par l'IFRIC en 2023 concernent :

- IFRS 16 « Contrats de location » - Définition d'un contrat de location - Droits de substitution ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » - Garantie accordée au titre d'un contrat dérivé ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance » - Créances de primes d'assurance à recevoir d'un intermédiaire ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et IAS 19 « Avantages au personnel » - Logements et prêts habitats accordés à des employés.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Par ailleurs, le Groupe n'est pas concerné par la réforme fiscale Pilier II (réforme de la fiscalité internationale qui s'applique en 2024 aux entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 750 M€).

I.1.2. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2023. Elles concernent :

- Les modifications d'IFRS 16 « Contrats de location » se rapportant au passif de location relatif à une cession bail ;
- L'amendement à IAS 1 relatif au classement des dettes en courant/non courant, ainsi qu'aux passifs non courants assortis de clauses restrictives.

I.1.3. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 concernant les accords de financement de fournisseurs ;
- Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » - Absence de convertibilité d'une monnaie.

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

I.2. Base de préparation

I.2.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

I.2.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2023 pourraient être sensiblement modifiées. Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque

les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

| Estimation | | Nature de l'estimation |
|-------------|-----------------------|---|
| Notes IX.1. | Impôt sur le résultat | Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires |

I.2.3. Effet de la prise en compte du changement climatique

Les risques liés au changement climatique peuvent se traduire par des catastrophes naturelles et des événements accidentels liés au dérèglement climatique tels que des inondations, des tempêtes, des vagues de chaleur à court terme ou encore une élévation du niveau des mers à moyen terme.

Les actifs du Groupe ne sont pas situés suffisamment proche du littoral (la papeterie et la scierie de Mimizan, les plus proches du littoral sont situées à 6 km de la mer) pour être directement menacés par l'élévation du niveau des mers. Aucun site du Groupe n'est situé dans une zone inondable.

Des pluies trop abondantes sur le massif landais pourraient contraindre plus fortement l'exploitation forestières en empêchant l'accès à un plus grand nombre de parcelles et sur des périodes plus longues. La multiplication d'incendies comme ceux de juillet 2022 sur le massif landais (Landiras et La Teste de Buch), de nouvelles tempêtes, comme celle la tempête Klaus de janvier 2009, ainsi que la prolifération de parasites, dont le développement est favorisé par la hausse des températures, pourraient menacer la ressource en bois pour alimenter les scieries et la papeterie.

Depuis 2015, Le Groupe est engagé dans un programme d'investissements importants qui vise à moderniser son outil industriel (plus de 300 M€ dépenses au cours des 10 dernières années, et encore 300 M€ dans les 5 années à venir) avec, notamment, des équipements qui répondent à une logique d'efficacité en matière de consommation d'énergie (chaudière biomasse en 2016, turbines d'électricité en 2019, nouvelle machine à papier à l'horizon 2026...).

La papeterie de Mimizan est intégrée au SEQUE (Système d'Echange de Quotas d'Emission) de CO2 et se voit attribuer chaque année des allocations gratuites de quotas de CO2 en constante diminution. Les investissements réalisés ces dernières années (et en particulier la chaudière biomasse) ont permis jusqu'à présent de s'adapter à cette nouvelle donne qui fait que le Groupe n'est pas impacté à date par la hausse des cours du CO2. Une information détaillée est fournie dans le paragraphe III.7 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe poursuit sa démarche d'analyse de l'exposition aux risques climatiques de ses différentes activités.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif, estime de façon fiable sur ses états financiers.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

II.2. Méthodes de conversion

II.2.1. Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier (en autres produits et charges financiers).

II.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de la prise de contrôle. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts

directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué en 2023 avec la sortie de la société Gascogne All Wood à la suite de sa liquidation le 29 septembre 2023.

II.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

Sociétés consolidées au 31 décembre 2023 :

| SOCIETES CONSOLIDEES | | | | |
|---------------------------|----------------------|------------------|---------------|-------------|
| Sociétés | Siège social | N° de SIREN | % de contrôle | % d'intérêt |
| FINANCIER | | | | |
| Gascogne SA | 40200 F-Mimizan | 895 750 412 | | |
| ACTIVITE BOIS | | | | |
| Gascogne Bois | 40210 F-Escource | 501 719 413 | 100,00 | 100,00 |
| Palfrance | 81600 F-Gaillac | 379 124 795 | 100,00 | 100,00 |
| Gascogne Forêt Services | 40200 F-Mimizan | 882 809 619 | 100,00 | 100,00 |
| ACTIVITE PAPIER | | | | |
| Gascogne Papier | 40200 F-Mimizan | 334 612 967 | 100,00 | 100,00 |
| Gascogne Spain | Barcelone (Espagne) | 29487F141B152448 | 100,00 | 100,00 |
| Gascogne Packaging USA | Atlanta (USA) | CBP-2.953.531 | 100,00 | 100,00 |
| Feutres Depland | 87200 F-Saint Junien | 760 500 587 | 100,00 | 100,00 |
| ACTIVITE SACS | | | | |
| Gascogne Sacs | 40200 F-Mimizan | 493 467 989 | 100,00 | 100,00 |
| Gascogne Sack Deutschland | Wieda (Allemagne) | HRB54618 | 100,00 | 100,00 |
| Aigis | Chalkida (Grèce) | 13138/12/B/86/11 | 100,00 | 100,00 |
| Gascogne Sack Tunisia | Radès (Tunisie) | B0233542005 | 100,00 | 100,00 |
| ACTIVITE COMPLEXES | | | | |
| Gascogne Flexible | 40200 F-Mimizan | 312 757 347 | 100,00 | 100,00 |
| Gascogne Flexible Germany | Düren (Allemagne) | HRB3891 | 100,00 | 100,00 |

II.6. Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7. Parties liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2023, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023). Au titre de l'exercice 2023, Gascogne SA a versé à Biolandes Technologie les intérêts liés à la rémunération de ces obligations pour un montant de 121 K€.

Les ORAN ont été converties au 2 janvier 2024 en 5 119 228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies.

L'actionnaire principal Attis 2 a fait une avance en compte courant de 10 millions d'euros le 8 décembre 2023 qui sera remboursée par compensation lors de la souscription par le prêteur à l'augmentation de capital votée par l'AG du 29 juin 2023 qui interviendra en 2024. Cette avance est rémunérée à des conditions normales de marché ; Gascogne SA ayant comptabilisé un montant de 35 K€ d'intérêts courus au 31 décembre 2023.

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

III.1. Chiffre d'affaires, créances clients et autres débiteurs

III.1.1. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle le groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers le cas échéant. Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client. Il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises, les frais de transport facturés, les ventes de quotas de CO2, les ventes d'électricité et le complément de rémunération par rapport au prix de marché versé par EDF en application du contrat CRE5.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des biens a été transféré, c'est-à-dire lorsque les biens ont été expédiés au lieu de livraison selon l'incoterm prévu. S'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client. Le groupe comptabilise une créance lorsque les biens sont livrés au lieu de livraison selon l'incoterm prévu, ce qui représente le moment précis où le droit à la contrepartie devient inconditionnel, car seul l'écoulement du temps détermine que le paiement est exigible.

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Ventes de biens | 391 795 | 443 657 |
| Prestations de services | 3 827 | 3 718 |
| Ventes quotas CO2 | 4 580 | |
| Ventes électricité | 11 048 | 27 347 |
| Complément de rémunération EDF | | (14 505) |
| Chiffre d'affaires | 411 250 | 460 217 |

En 2023, les ventes d'électricité ont baissé fortement compte tenu de la baisse des cours de l'électricité (particulièrement élevés en 2022).

En 2023, il a été vendu 60 000 tonnes de quotas de CO2 (voir note III.7).

Le contrat de complément de rémunération a été résilié et ne produit plus d'effet depuis le 1^{er} octobre 2022.

III.1.2. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés au prix de transaction et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 57 028 | 70 628 |
| Créances à recevoir des parties liées | | |
| Paievements d'avance | 1 154 | 1 349 |
| Autres montants d'exploitation | 20 854 | 18 469 |
| Total | 79 036 | 90 445 |

Les autres montants d'exploitation comprennent notamment de la TVA à récupérer à hauteur de 7 M€, des subventions à recevoir pour 7 M€ et des remises à recevoir fournisseurs pour 1 M€.

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs

| (en milliers d'euros) | Exercice 2022 | Augmentation | Diminution | Exercice 2023 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Dépréciation - Clients et comptes rattachés | 2 331 | | (762) | 1 569 |
| Dépréciation - Autres créances exploitation | | | | |
| Total | 2 331 | | (762) | 1 569 |

III.2. Stocks et achats consommés

III.2.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Matières premières et approvisionnements | 56 753 | 74 931 |
| En cours de production | 2 155 | 2 351 |
| Produits intermédiaires et finis | 55 879 | 50 220 |
| Marchandises | 222 | 134 |
| Valeur nette des stocks | 115 009 | 127 636 |

Variation des dépréciations des stocks

| (en milliers d'euros) | Exercice 2022 | Augmentation | Diminution | Exercice 2023 |
|---|---------------|--------------|----------------|---------------|
| Matières premières et approvisionnements | 6 135 | 4 338 | (4 068) | 6 405 |
| En cours de production : biens | 262 | 97 | | 359 |
| Produits intermédiaires et finis | 1 811 | 3 681 | (1 257) | 4 235 |
| Marchandises | 165 | 17 | (159) | 23 |
| Variation des dépréciations des stocks | 8 373 | 8 133 | (5 484) | 11 023 |

Variation des stocks de produits finis et en-cours

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Variation de stocks bruts | 8 031 | 7 501 |
| Baisse de dépréciation sur stocks de produits finis et encours | 1 257 | 1 519 |
| Hausse de dépréciation sur stocks de produits finis et encours | (3 746) | (1 174) |
| Variation des stocks de produits et encours | 5 542 | 7 846 |

III.2.2. Achats consommés

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Achats de marchandises et de matières premières | (197 688) | (250 675) |
| Variation des stocks de marchandises et de matières premières | (17 820) | 21 465 |
| Baisse des dépréciations sur stocks de marchandises et matières premières | 4 227 | 4 144 |
| Hausse des dépréciations sur stocks de marchandises et matières premières | (4 387) | (4 398) |
| Achats consommés | (215 669) | (229 465) |

III.3. Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée 'Autres produits et charges opérationnels'.

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du Groupe.

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Restructurations et litiges | (309) | (1 972) |
| (Moins) Plus values nettes sur cession d'actifs | 389 | 73 |
| (Dotation) Reprise dépréciation d'actifs | (980) | (4 816) |
| Autres | (710) | (777) |
| Autres produits et charges opérationnels | (1 611) | (7 492) |

Restructurations et litiges

Ce poste comprend principalement des coûts de licenciements (0,3 M€).

Plus-values nettes sur cession d'actifs

En 2023, ce poste comprend principalement les plus-values générées par les sorties de contrats de location conformément à la norme IFRS16.

(Dotation) Reprise dépréciation d'actifs

Ce poste intègre principalement un complément d'amortissements (1,2 M€) des immobilisations de la société Gascogne Sack Deutschland et la reprise de provision (0,4 M€) dans le cadre de la fermeture du site de Dordives de la société Gascogne Flexible.

Autres

Ce poste intègre en 2023 principalement des charges d'honoraires pour 0,6 M€.

III.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- Activité Bois : gestion sylvicole, approvisionnement bois des scieries et de la papeterie, fabrication de produits bois sciés pour l'emballage, bois d'ingénierie et d'aménagement pour la construction,
- Activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- Activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- Activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

| | 31 décembre 2023 | | | | | |
|---|-------------------------|---------------|-------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| (en milliers d'euros) | Bois | Papier | Sacs | Flexible | Holding | Total Groupe |
| Chiffre d'affaires | | | | | | |
| . de l'activité | 76 867 | 139 364 | 126 995 | 133 476 | 9 578 | 486 280 |
| . intragroupe | (43 530) | (19 879) | (310) | (1 785) | (9 527) | (75 030) |
| . chiffre d'affaires net | 33 337 | 119 485 | 126 686 | 131 691 | 51 | 411 250 |
| Résultat opérationnel courant (a) | (4 767) | 4 144 | 8 976 | 9 653 | 33 | 18 040 |
| Résultat opérationnel | (5 049) | 4 469 | 7 611 | 10 055 | (657) | 16 429 |
| Dotations aux amortissements (b) | (2 423) | (7 914) | (4 264) | (3 662) | (1 175) | (19 437) |
| (Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif et risques et charges (c) | (663) | (1 219) | (312) | (460) | 153 | (2 501) |
| EBITDA (a)-(b)-(c) | (1 682) | 13 277 | 13 552 | 13 775 | 1 055 | 39 978 |
| Investissements | 1 312 | 65 762 | 4 858 | 3 236 | 2 120 | 77 289 |
| Effectifs | 228 | 327 | 428 | 315 | 77 | 1 375 |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 17 216 | 181 264 | 35 613 | 24 236 | 12 873 | 271 202 |
| Actifs sectoriels | 25 440 | 71 912 | 52 286 | 44 078 | 2 616 | 196 331 |
| Autres actifs | | | | | | 41 627 |
| Total de l'actif | | | | | | 509 160 |
| Passifs sectoriels | 11 207 | 14 856 | 12 483 | 12 122 | 1 126 | 51 794 |
| Autres passifs | | | | | | 183 619 |
| Total du passif | | | | | | 235 413 |

31 décembre 2022

| (en milliers d'euros) | Bois | Papier | Sacs | Flexible | Holding | Total Groupe |
|---|----------|----------|---------|----------|---------|----------------|
| Chiffre d'affaires | | | | | | |
| . de l'activité | 94 133 | 162 963 | 143 491 | 139 562 | 9 188 | 549 337 |
| . intragroupe | (48 173) | (29 650) | (467) | (1 694) | (9 136) | (89 120) |
| . chiffre d'affaires net | 45 960 | 133 314 | 143 023 | 137 868 | 52 | 460 217 |
| Résultat opérationnel courant (a) | 3 025 | 9 158 | 11 127 | 12 704 | (43) | 35 970 |
| Résultat opérationnel | 2 302 | 3 851 | 11 205 | 11 974 | (856) | 28 478 |
| Dotations aux amortissements (b) | (2 072) | (7 284) | (3 977) | (3 709) | (1 224) | (18 266) |
| (Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif et risques et charges (c) | (106) | (396) | 102 | 164 | - | (236) |
| EBIDA (a)-(b)-(c) | 5 203 | 16 839 | 15 001 | 16 248 | 1 181 | 54 472 |
| Investissements | 3 025 | 34 352 | 4 907 | 1 408 | 2 490 | 46 182 |
| Effectifs | 255 | 332 | 432 | 312 | 76 | 1 407 |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 16 783 | 116 936 | 36 023 | 23 708 | 12 196 | 205 647 |
| Actifs sectoriels | 31 709 | 62 419 | 65 710 | 57 998 | 2 923 | 220 759 |
| Autres actifs | | | | | | 41 627 |
| Total de l'actif | | | | | | 468 033 |
| Passifs sectoriels | 15 204 | 17 591 | 19 183 | 17 625 | 723 | 70 325 |
| Autres passifs | | | | | | 183 619 |
| Total du passif | | | | | | 253 944 |

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| France | 178 218 | 201 455 |
| Allemagne | 59 835 | 60 549 |
| Autres pays de l'Union Européenne | 111 273 | 121 441 |
| Pays hors de l'Union Européenne | 61 925 | 76 771 |
| Total | 411 251 | 460 216 |

Les actifs immobilisés sont situés à 95% en France, 4% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.5. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Le Groupe ne détient pas de participation dans des sociétés mises en équivalence à fin 2023.

III.6. Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

Autres passifs

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Autres passifs non courants | | |
| Subventions d'équipements | 17 521 | 3 931 |
| Autres dettes | 4 | 35 |
| Total des autres passifs non courants | 17 525 | 3 966 |
| Autres passifs courants | | |
| Subventions d'équipements | 106 | 104 |
| Dettes sur immobilisations | 8 419 | 5 604 |
| Dettes diverses | 10 386 | 1 146 |
| Total des autres passifs courants | 18 912 | 6 854 |
| Total des autres passifs | 36 437 | 10 820 |

Le poste subvention d'équipement comprend principalement la subvention ADEME en financement de la nouvelle machine à papier sur le site de Gascogne Papier à Mimizan (13,8 M€).

Les dettes diverses comprennent l'avance en compte courant de 10 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2023 (voir note II.7).

Autres produits et charges d'exploitation

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Autres produits courants | 270 | 320 |
| Subventions d'investissement virées au résultat | 170 | 172 |
| Subventions d'exploitation | 5 386 | 3 055 |
| Autres charges courantes | (1 210) | (199) |
| (Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants | 131 | (460) |
| Autres produits et (charges) d'exploitation | 4 748 | 2 888 |

Les subventions d'exploitation comprennent un montant de 4,4 M€ correspondant à l'aide reçue par la société Gascogne Papier en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité.

III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre. En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, la société a exercé son jugement et applique depuis la clôture au 31 décembre 2013 les nouvelles dispositions suivantes (qui sont notamment conformes au Règlement de l'ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013):

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable des éléments en stock à leur valeur de réalisation.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la société Gascogne Papier

| <i>En tonnes</i> | Avant 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Emission de CO ₂ | | 17 970 | 20 099 | 19 442 | 21 403 | 20 664 | 21 197 |
| Quotas alloués | | 76 225 | 74 691 | 73 150 | 33 646 | 33 646 | 27 291 |
| Quotas non utilisés | | 58 255 | 54 592 | 53 708 | 12 243 | 12 982 | 6 094 |
| Vente de quotas | | | (100 000) | (80 000) | (90 000) | 0 | (60 000) |
| | | 297 | | | | 161 | |
| Quotas non utilisés cumulés | 239 482 | 737 | 252 329 | 226 037 | 148 280 | 262 | 107 356 |

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a donc pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Gascogne Papier a vendu 60 000 tonnes de quotas en 2023 pour un montant de 4,6 M€.

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2023 s'élève à 107 356 tonnes.

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

IV.1. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1er janvier 2014 et selon la décision de l'IFRS IC sur les modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies approuvée par l'IASB en mai 2021, applicable au 1er janvier 2021 de manière rétrospective. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation,
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coûts des services rendus').

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires et traitements | (50 588) | (51 247) |
| Charges sociales | (19 597) | (20 004) |
| Participation des salariés | (383) | (1 381) |
| Coûts des services rendus | (602) | (867) |
| Frais de personnel | (71 171) | (73 499) |

IV.2. Engagements pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires), que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

. Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

. Les autres composantes de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1. Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont

du (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Cotisations de retraite | 8 338 | 8 007 |

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

* les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,

* les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et les régimes de retraite en Allemagne,

* les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisés par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

* les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

| | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| France | | |
| Age de départ à la retraite | | |
| Cadres | 65 à 67 ans | 64 à 67 ans |
| Non cadres | 62 à 65 ans | 62 à 65 ans |
| Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière | 3,15% | 3,75% |
| Taux d'actualisation retraite par capitalisation | 3,10% | 3,65% |
| Taux d'actualisation médaille du travail | 3,10% | 3,65% |
| Taux d'augmentation des salaires (*) | 3% | 2,75% |
| Allemagne | | |
| Age de départ à la retraite | 65 ans | 65 ans |
| Taux d'actualisation | 3,15% | 3,75% |
| Taux d'augmentation des salaires (*) | 2,50% | 2,50% |
| Grèce | | |
| Age de départ à la retraite | 65 ans | 65 ans |
| Taux d'actualisation | 3,15% | 3,75% |
| Taux d'augmentation des salaires (*) | 2,50% | 2,50% |

(*) Taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.
Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2023, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/-0,9 M€ de ces engagements.

IV.2.3. Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Valeur actualisée des obligations non financées | 11 394 | 10 038 |
| Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées | 4 521 | 3 689 |
| Total des valeurs actualisées des obligations | 15 915 | 13 727 |
| Juste valeur des actifs du régime | 1 411 | 1 375 |
| Passif comptabilisé au titre des prestations définies | 14 503 | 12 352 |

La composition des actifs du régime et le taux de rendement sont les suivants :

| Sociétés françaises | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|----------------------------|----------------------|----------------------|
| Obligations | 80% | 83% |
| Actions | 7% | 7% |
| Immobilier | 11% | 8% |
| Autres actifs | 1% | 1% |
| Liquidités | 2% | 1% |

Répartition globale par secteur du portefeuille obligataire

| Répartition de la poche obligataire | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Souverains | 47% | 48% |
| Corporates | 34% | 34% |
| Financières | 19% | 18% |

Répartition géographique du portefeuille obligataire

| Répartition de la poche obligataire | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| France | 59% | 62% |
| Autres pays de la zone euro | 16% | 16% |
| Etats-unis | 8% | 8% |
| Royaume Uni | 4% | 4% |
| Autres pays | 14% | 11% |

IV.2.4. Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2023 et 2022 est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Indemnités de départ à la retraite | | Retraite par capitalisation | | Autres engagements de fin de carrière | | Retraites & indemnités assimilées | | Médailles du travail | | Engagements de retraite et autres avantages | |
|---|------------------------------------|---------------|-----------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|-----------------------------------|---------------|----------------------|------------|---|---------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Evaluation des Engagements Bruts | | | | | | | | | | | | |
| En début de période | 11 770 | 16 361 | 639 | 1 117 | 1 207 | 1 533 | 13 616 | 19 011 | 112 | 161 | 13 728 | 19 172 |
| Coûts des services rendus | 900 | 913 | 9 | (113) | 45 | 59 | 954 | 859 | 10 | 104 | 965 | 963 |
| Profits sur réduction de régime | | | | | | | | | | | | |
| Prestations servies | (624) | (591) | | | (157) | (126) | (781) | (716) | (9) | (7) | (790) | (723) |
| Charges d'intérêts | 428 | 152 | 14 | 1 | 44 | 15 | 487 | 169 | 4 | 1 | 491 | 170 |
| Restructurations, cessions d'actifs | | | | | | | | | | | | |
| Charges de l'exercice | 704 | 475 | 24 | (112) | (68) | (51) | 660 | 311 | 6 | 98 | 666 | 409 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | | | |
| Variation de change | | | | | | | | | | | | |
| Perte (gain) actuariel | 1 484 | (5 066) | (66) | (366) | 98 | (274) | 1 516 | (5 706) | 5 | (147) | 1 521 | (5 853) |
| En fin de période | 13 958 | 11 770 | 597 | 639 | 1 237 | 1 207 | 15 792 | 13 616 | 123 | 112 | 15 915 | 13 728 |
| Valeur de marché des actifs affectés aux plans | | | | | | | | | | | | |
| En début de période | 724 | 700 | 652 | 780 | | | 1 375 | 1 480 | | | 1 375 | 1 480 |
| Rendements attendus des actifs | 27 | 23 | 15 | (128) | | | 42 | (105) | | | 42 | (105) |
| Contributions de l'employeur | | | | | | | | | | | | |
| Prestations servies | | | | | | | | | | | | |
| Restructurations, cessions d'actifs | | | | | | | | | | | | |
| Produits de l'exercice | 27 | 23 | 15 | (128) | | | 42 | (105) | | | 42 | (105) |
| Perte (gain) actuariel | (13) | | 7 | | | | (6) | | | | (6) | |
| En fin de période | 738 | 724 | 674 | 652 | | | 1 412 | 1 375 | | | 1 412 | 1 375 |
| Engagements de retraites et autres avantages | 13 220 | 11 047 | (77) | (12) | 1 237 | 1 207 | 14 381 | 12 241 | 123 | 112 | 14 503 | 12 353 |

Les prestations servies correspondent aux reprises de provisions des indemnités versées.

IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2023.

IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1. Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Avantages court terme | 297 | 477 |
| Avantages postérieurs à l'emploi (*) | -2 | -81 |
| Indemnités de fin de contrat de travail versées | | 92 |
| Paiements fondés sur des actions | | |
| Total | 295 | 488 |

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 2 dirigeants à fin 2023 et 3 dirigeants à fin 2022.

Au 31 décembre 2023, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis de son Président Directeur Général Dominique Coutière en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2. Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis en 2023 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 66 K€.

IV.4.3. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill.

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences.

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les variations des goodwill et autres immobilisations incorporelles sont analysées ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | Goodwill | Frais de développements Brevets acquis | Logiciels et développements progiciels | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|---|--------------|--|--|--------------------------------------|----------------|
| Valeur Brute au 1/1/2022 | 1 618 | 178 | 11 679 | 3 143 | 16 617 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 |
| Acquisitions | | | 255 | 1 317 | 1 572 |
| Cessions | | | 0 | | 0 |
| Ecart de conversion | (20) | | (0) | | (21) |
| Autres mouvements | | | 13 | (13) | 0 |
| Valeur Brute au 31/12/2022 | 1 597 | 178 | 11 946 | 4 448 | 18 168 |
| Valeur Brute au 1/1/2023 | 1 597 | 178 | 11 946 | 4 448 | 18 168 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 |
| Acquisitions | | | 33 | 1 524 | 1 557 |
| Cessions | | | (1) | | (1) |
| Ecart de conversion | (31) | | (1) | | (32) |
| Autres mouvements | | | 8 | (8) | 0 |
| Valeur Brute au 31/12/2023 | 1 566 | 178 | 11 985 | 5 963 | 19 692 |
| Amortissements cumulés au 1/1/2022 | (208) | (123) | (5 312) | (100) | (5 743) |
| Variation de périmètre | | | | | 0 |
| Dotations aux amortissements | | (6) | (888) | | (895) |
| Diminutions d'amortissements | | | 0 | | 0 |
| Dépréciations des actifs incorporels | | | | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | | | 0 | | 0 |
| Autres mouvements | | | 0 | | 0 |
| Amortissements cumulés au 31/12/2022 | (208) | (129) | (6 200) | (100) | (6 637) |
| Amortissements cumulés au 1/1/2023 | (208) | (129) | (6 200) | (100) | (6 637) |
| Variation de périmètre | | | | | 0 |
| Dotations aux amortissements | | (6) | (864) | | (871) |
| Diminutions d'amortissements | | | 1 | | 1 |
| Dépréciations des actifs incorporels | | | | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | | | 1 | | 1 |
| Autres mouvements | | | 0 | | 0 |
| Amortissements cumulés au 31/12/2023 | (208) | (135) | (7 063) | (100) | (7 506) |
| Valeur Nette au 31 décembre 2022 | 1 389 | 49 | 5 745 | 4 348 | 11 531 |
| Valeur Nette au 31 décembre 2023 | 1 358 | 43 | 4 922 | 5 864 | 12 187 |

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les dépenses de développement du nouvel ERP groupe, dépenses enregistrées en immobilisations en cours non encore amorties.

Le détail des goodwills nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2022 | Augmentation (Diminution) | Variations de change | Exercice 2023 |
|----------------------------------|---------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| UGT Gascogne Sack Tunisia | 1 389 | | (31) | 1 358 |
| Montant en fin de période | 1 389 | 0 | (31) | 1 358 |

V.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

| | |
|-----------------------|-------------|
| Bâtiments | 15 à 50 ans |
| Matériel et outillage | 5 à 30 ans |
| Matériel de transport | 3 à 5 ans |

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

| (en milliers d'euros) | Terrains | Constructions | Matériel et outillage | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | Total |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------------|--|-----------------------------|------------------|
| Valeur Brute au 1/1/2022 | 18 212 | 101 315 | 530 285 | 14 908 | 3 641 | 668 360 |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Acquisitions | 385 | 1 007 | 4 285 | 3 606 | 38 235 | 47 518 |
| Cessions | (56) | (57) | (3 665) | (2 148) | (4) | (5 931) |
| Ecart de conversion | (3) | (5) | (49) | (16) | | (73) |
| Autres mouvements | 34 | (4) | 10 300 | 78 | (10 005) | 403 |
| Valeur Brute au 31/12/2022 | 18 571 | 102 255 | 541 156 | 16 427 | 31 867 | 710 276 |
| Valeur Brute au 1/1/2023 | 18 571 | 102 255 | 541 156 | 16 427 | 31 867 | 710 276 |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Acquisitions | 96 | 1 687 | 6 695 | 3 350 | 74 255 | 86 082 |
| Cessions | (138) | (359) | (9 811) | (1 155) | | (11 463) |
| Ecart de conversion | (4) | (8) | (76) | (29) | | (117) |
| Autres mouvements | 412 | 568 | 6 633 | 3 137 | (10 555) | 195 |
| Valeur Brute au 31/12/2023 | 18 937 | 104 142 | 544 596 | 21 731 | 95 567 | 784 974 |
| Amortissements cumulés au 1/1/2022 | (17 913) | (64 850) | (418 186) | 2 576 | | (498 373) |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Dotations aux amortissements | (298) | (3 331) | (16 384) | (1 903) | | (21 917) |
| Diminutions d'amortissements | 56 | 56 | 3 443 | 1 906 | | 5 462 |
| Dépréciations des actifs corporels | 148 | 547 | 2 311 | (3 006) | | 0 |
| Ecart de conversion | | 2 | 49 | 5 | | 55 |
| Autres mouvements | | 10 | (10) | | | (514) |
| Amortissements cumulés au 31/12/2022 | (18 006) | (67 566) | (428 777) | (422) | | (514 772) |
| Amortissements cumulés au 1/1/2023 | (18 006) | (67 566) | (428 777) | (422) | | (514 772) |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Dotations aux amortissements | (289) | (4 712) | (16 530) | 1 590 | | (19 941) |
| Diminutions d'amortissements | 138 | 351 | 8 855 | 684 | | 10 027 |
| Dépréciations des actifs corporels | 123 | 496 | 1 794 | (2 412) | | (0) |
| Ecart de conversion | | 3 | 74 | 8 | | 85 |
| Autres mouvements | | (108) | 104 | 4 | | (0) |
| Amortissements cumulés au 31/12/2023 | (18 035) | (71 537) | (434 480) | (549) | | (524 601) |
| Valeur Nette au 31 décembre 2022 | 565 | 34 689 | 112 378 | 16 005 | 31 867 | 195 504 |
| Valeur Nette au 31 décembre 2023 | 902 | 32 605 | 110 116 | 21 182 | 95 567 | 260 372 |

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant | 871 | 895 |
| Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels | | |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles | 871 | 895 |
| Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant | 18 566 | 17 371 |
| Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels | 1 375 | 4 545 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles | 19 941 | 21 917 |
| Dotations aux amortissements | 20 812 | 22 811 |

Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés :

- En immobilisations à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmenté des paiements d'avance faits au bailleur, et
- En dettes financières au passif pour le montant des loyers sur la durée de location, actualisé au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

Le Groupe a recours à des contrats de location pour :

- des matériels : informatiques, industriels tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage,
- des véhicules en LLD,
- des locations immobilières : baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des sites de stockage.

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | Constructions* | Matériel et outillage | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|----------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|
| Valeur Brute au 31 décembre 2022 | 4 839 | 4 361 | 6 243 | 15 443 |
| Amortissements et provisions | (3 262) | (2 729) | (2 221) | (8 212) |
| Valeur Nette au 31 décembre 2022 | 1 576 | 1 631 | 4 023 | 7 231 |
| Valeur Brute au 31 décembre 2023 | 5 714 | 4 472 | 7 360 | 17 546 |
| Amortissements et provisions | (4 289) | (1 346) | (3 330) | (8 965) |
| Valeur Nette au 31 décembre 2023 | 1 426 | 3 126 | 4 030 | 8 581 |

*Correspond au droit d'utilisation de biens immobiliers

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| A moins d'un an | 2 723 | 3 413 |
| De deux à cinq ans | 5 293 | 4 101 |
| A plus de cinq ans | 935 | 500 |
| Total | 8 951 | 8 013 |

V.3. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1. Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- L'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- L'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- Les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - L'UGT Gascoigne Sacs : société Gascoigne Sacs en France,
 - L'UGT Gascoigne Sack Deutschland : société Gascoigne Sack Deutschland en Allemagne,
 - L'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - L'UGT GST : société Gascoigne Sack Tunisia en Tunisie,
- L'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle).

L'UGT Gascoigne Sack Tunisia est la seule UGT du Groupe à avoir encore un goodwill non déprécié (1,4 M€).

Les autres UGT ne présentant pas d'indice de pertes de valeur au 31.12.2023, le test de perte de valeur n'a été réalisé que sur l'UGT Gascoigne Sack Tunisia en 2023.

V.3.2. Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2023 s'analysent de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2022 | Dotations | Reprises | Exercice 2023 |
|---------------------------------------|----------------|-----------|----------|----------------|
| Goodwills | 208 | | | 208 |
| Immobilisations corporelles | 40 031 | | | 40 031 |
| UGT BOIS | 40 239 | 0 | 0 | 40 239 |
| Goodwills | 0 | | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 199 | | | 199 |
| Immobilisations corporelles | 91 250 | | | 91 250 |
| UGT PAPIER | 91 449 | 0 | 0 | 91 449 |
| Goodwills | 0 | | | 0 |
| Immobilisations corporelles | 2 022 | | | 2 022 |
| UGT Gascoigne Sack Deutschland | 2 022 | 0 | 0 | 2 022 |
| Goodwills | 0 | | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 4 292 | | 0 | 4 292 |
| UGT Aigis | 4 292 | 0 | 0 | 4 292 |
| Goodwills | 0 | | 0 | 0 |
| UGT FLEXIBLE | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Goodwills | 208 | 0 | 0 | 208 |
| Immobilisations incorporelles | 199 | 0 | 0 | 199 |
| Immobilisations corporelles | 137 595 | 0 | 0 | 137 595 |
| Total | 138 002 | 0 | 0 | 138 002 |

Aucune perte de valeur n'a jamais été comptabilisée sur les 2 autres UGT : Gascoigne Sacs (France) et Gascoigne Sack Tunisia.

V.3.3. Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

L'UGT GST ne fait apparaître aucun risque de dépréciation.

V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre du projet de la future nouvelle machine à papier du site de Mimizan dont le chantier a démarré en 2023, des contrats ont été signés avec plusieurs fournisseurs (équipements industriels, entreprises de Travaux Publics, ingénierie) pour un montant total de 155 M€.

A date, il reste encore à régler 80 M€ au cours des deux prochaines années, au rythme d'avancement des travaux, des livraisons et du montage des équipements

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

Le groupe n'a pas identifié de passifs éventuels.

VI.1. Provisions au bilan

| (en milliers d'euros) | Exercice 2022 | Dotations globales | Reprises globales | Exercice 2023 |
|---|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|
| Provisions pour litiges | 2 548 | 593 | (454) | 2 687 |
| Provisions pour impôt | | | | |
| Provisions pour restructurations et départs | | | | |
| Provisions environnementales | | | | |
| Divers | 3 | | | 3 |
| Provisions pour risques et charges à long terme | 2 551 | 593 | (454) | 2 690 |
| Provisions pour litiges | 701 | 57 | (34) | 724 |
| Provisions pour impôt | | | | |
| Provisions pour pertes s/contrats déficitaires | 71 | 8 | (71) | 8 |
| Provisions pour restructurations et départs | 125 | 20 | (125) | 20 |
| Provisions environnementales | 1 054 | | | 1 054 |
| Divers | 455 | 55 | (329) | 181 |
| Provisions pour risques et charges à court terme | 2 406 | 140 | (559) | 1 987 |
| Total | 4 957 | 733 | (1 014) | 4 677 |

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,4 M€ et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2023, il y a deux contrôles fiscaux en cours chez les sociétés Gascogne Bois et Gascogne Sacs Deutschland mais pour lesquels aucune notification n'a été reçue à la clôture des comptes.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2. Variations des provisions dans le compte de résultat

| Exercice 2023 (en milliers d'euros) | (Dotations) | Reprises | Net |
|--|--------------|--------------|------------|
| Provisions dans le résultat courant opérationnel | (120) | 168 | 48 |
| Provisions dans les autres produits et charges opérationnels | (613) | 846 | 232 |
| Provisions dans le résultat opérationnel | (733) | 1 014 | 280 |

| Exercice 2022 (en milliers d'euros) | (Dotations) | Reprises | Net |
|--|----------------|------------|--------------|
| Provisions dans le résultat courant opérationnel | (217) | 501 | 284 |
| Provisions dans les autres produits et charges opérationnels | (1 116) | 427 | (689) |
| Provisions dans le résultat opérationnel | (1 333) | 928 | (405) |

Les charges financières n'incluent pas de provisions.

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges

| Exercice 2023 (en milliers d'euros) | Litiges | Pertes sur contrats déficitaires | Restructurations et départs | Divers | Total |
|--|--------------|--|--------------------------------|-------------|--------------|
| Dotations | | | | | |
| Résultat courant opérationnel | (57) | (8) | | (55) | (120) |
| Autres produits et charges opérationnels | (593) | | (20) | | (613) |
| Total des dotations | (650) | (8) | (20) | (55) | (733) |
| Reprises | | | | | |
| Résultat courant opérationnel | 34 | 71 | | 63 | 168 |
| Autres produits et charges opérationnels | 454 | | 125 | 266 | 846 |
| Total des reprises | 488 | 71 | 125 | 329 | 1 014 |
| Net | | | | | |
| Résultat courant opérationnel | (23) | 63 | | 8 | 48 |
| Autres produits et charges opérationnels | (139) | | 105 | 266 | 232 |
| Total Net | (162) | 63 | 105 | 274 | 280 |

| Exercice 2022 (en milliers d'euros) | Litiges | Pertes sur contrats déficitaires | Restructurations et départs | Divers | Total |
|--|----------------|---|--|---------------|----------------|
| Dotations | | | | | |
| Résultat courant opérationnel | (83) | (71) | | (63) | (217) |
| Autres produits et charges opérationnels | (834) | | | (281) | (1 116) |
| Total des dotations | (918) | (71) | | (344) | (1 333) |
| Reprises | | | | | |
| Résultat courant opérationnel | 159 | 135 | | 207 | 501 |
| Autres produits et charges opérationnels | 27 | | 375 | 25 | 427 |
| Total des reprises | 186 | 135 | 375 | 232 | 928 |
| Net | | | | | |
| Résultat courant opérationnel | 76 | 64 | | 144 | 284 |
| Autres produits et charges opérationnels | (808) | | 375 | (256) | (689) |
| Total Net | (732) | 64 | 375 | (112) | (405) |

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

| (en milliers d'euros) | Reprises globales | Provisions utilisées = Charges | Reprises provisions non utilisées |
|--|------------------------------|---|--|
| Provisions pour litiges | 488 | 417 | 72 |
| Provisions pour pertes sur contrats déficitaires | 71 | 43 | 28 |
| Provisions pour restructurations et départs | 125 | | 125 |
| Provisions environnementales | 0 | | |
| Divers | 329 | 49 | 281 |
| Total reprises des provisions au 31 décembre 2023 | 1 014 | 508 | 505 |

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

VII.1. Capitaux propres

VII.1.1. Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 24 320 052 actions (entièrement libérées) dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.

VII.1.2. ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Les ORAN ont été cédées le 25 février 2020 par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes leurs caractéristiques ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité au 31 décembre 2023.

Les ORAN ont été converties au 1^{er} janvier 2024 en 5 119 228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies.

VII.1.3. Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA est inchangé et s'élève à 40 206 actions, représentant 0,17 % du capital.

VII.1.5. Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

| En milliers d'euros | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Montant en début de période | (3 021) | (2 966) |
| Gascogne Sack Tunisia | (126) | (84) |
| Autres | (25) | 30 |
| Montant en fin de période | (3 172) | (3 021) |

VII.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites. Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action

| | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net (part du groupe) (k€) | 9 672 | 22 518 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 24 279 846 | 24 279 846 |
| Résultat de base par action (en euros) | 0,40 | 0,93 |

Résultat net dilué par action

| | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net (part du groupe) (k€) | 9 672 | 22 518 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 24 279 846 | 24 279 846 |
| Ajustement pour effet dilutif des ORAN | 5 119 228 | 5 119 228 |
| Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation | 29 399 074 | 29 399 074 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 0,33 | 0,77 |

VII.3. Résultat global

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | | | Exercice 2022 | | |
|--|----------------|------------|--------------|---------------|----------------|---------------|
| | Brut | Impôt | Net | Brut | Impôt | Net |
| Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt | | | 9 672 | | | 22 518 |
| Variation des écarts de conversion | (152) | | (152) | (54) | | (54) |
| Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite | (1 527) | 416 | (1 110) | 5 853 | (1 492) | 4 361 |
| Variation de juste valeur des instruments financiers | (21) | | (21) | - | | - |
| Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global | (1 699) | 416 | 8 389 | 5 799 | (1 492) | 26 824 |
| Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt | | | 8 389 | | | 26 824 |

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 "Instruments financiers" : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers :

- Evaluation au coût amorti,
- Evaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- Evaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

La norme IFRS 9 conserve pour une large part les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

VIII.1.1. Actifs financiers

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs financiers non courants | | |
| Prêts (part à long terme) | 1 420 | 1 513 |
| Autres | 12 675 | 4 243 |
| Total des Actifs financiers non courants | 14 096 | 5 756 |
| Actifs financiers courants | | |
| Prêts (part à court terme) | 129 | 128 |
| Instruments dérivés | 9 | 27 |
| Total des Actifs financiers courants | 138 | 155 |
| Total | 14 234 | 5 911 |

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction qui correspondent à la participation de l'employeur à l'effort de construction (1% logement). Une cotisation calculée en fonction de la masse salariale est versée chaque année à un organisme collecteur et est enregistré comptablement sous forme de prêt. La société récupère ce prêt après un délai de 20 ans.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 10 522 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 368 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 1 726 K€.

VIII.1.2. Dettes fournisseurs et autres

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|----------------|
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 51 794 | 70 325 |
| Autres dettes d'exploitation | 40 996 | 43 563 |
| Total | 92 790 | 113 888 |

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes sociales.

VIII.1.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Les actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IFRS 9 sont ventilés dans le tableau suivant :

| Exercice 2023 (en milliers d'euros) | Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option | Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction | Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti | Actifs financiers disponibles à la vente | Dérivés qualifiés de couverture | Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers | Instruments non financiers (*) | Total valeur nette comptable |
|--|---|--|---|--|---------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|
| | Prêts (part à long terme) | | | 1 420 | | | 1 420 | |
| Autres | | | 1 722 | 431 | | 2 153 | 10 522 | 12 675 |
| Actifs non courants | | | 3 142 | 431 | | 3 573 | 10 522 | 14 096 |
| Clients et autres débiteurs | | | 79 036 | | | 79 036 | | 79 036 |
| Autres actifs courants | | | 2 149 | | | 2 149 | | 2 149 |
| Prêts (part à court terme) | | | 138 | | | 138 | | 138 |
| Dérivés de taux, de change et sur matières premières | | | | | 9 | 9 | | 9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | | 46 949 | | | 46 949 | | 46 949 |
| Actifs courants | | | 128 272 | | 9 | 128 280 | | 128 280 |
| TOTAL ACTIFS | | | 131 414 | 431 | 9 | 131 854 | 10 522 | 142 376 |
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | | | 136 568 | | | 136 568 | | 136 568 |
| Passifs non courants | | | 136 568 | | | 136 568 | | 136 568 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | | | 18 082 | | | 18 082 | | 18 082 |
| Dettes factoring | | | 34 509 | | | 34 509 | | 34 509 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | | 75 858 | | | 75 858 | 16 932 | 92 790 |
| Dérivés de taux, de change et sur matières premières | | | | | 10 | 10 | | 10 |
| Autres passifs courants | | | 18 796 | | | 18 796 | 106 | 18 902 |
| Passifs courants | | | 147 244 | | 10 | 147 254 | 17 039 | 164 292 |
| TOTAL PASSIFS | | | 283 812 | | 10 | 283 822 | 17 039 | 300 861 |

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

| Exercice 2022 (en milliers d'euros) | Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option | Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction | Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti | Actifs financiers disponibles à la vente | Dérivés qualifiés de couverture | Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers | Instruments non financiers (*) | Total valeur nette comptable |
|--|---|--|---|--|---------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|
| | Prêts (part à long terme) | | | 1 513 | | | 1 513 | |
| Autres | | | 1 487 | 484 | | 1 970 | 2 272 | 4 243 |
| Actifs non courants | | | 2 999 | 484 | | 3 483 | 2 272 | 5 756 |
| Clients et autres débiteurs | | | 90 445 | | | 90 445 | | 90 445 |
| Autres actifs courants | | | 2 523 | | | 2 523 | | 2 523 |
| Prêts (part à court terme) | | | 128 | | | 128 | | 128 |
| Dérivés de taux, de change et sur matières premières | | | | | 27 | 27 | | 27 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | | 32 722 | | | 32 722 | | 32 722 |
| Actifs courants | | | 125 818 | | 27 | 125 845 | | 125 845 |
| TOTAL ACTIFS | | | 128 818 | 484 | 27 | 129 329 | 2 272 | 131 601 |
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | | | 78 127 | | | 78 127 | | 78 127 |
| Passifs non courants | | | 78 127 | | | 78 127 | | 78 127 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | | | 16 852 | | | 16 852 | | 16 852 |
| Dettes factoring | | | 43 409 | | | 43 409 | | 43 409 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | | 95 909 | | | 95 909 | 17 979 | 113 888 |
| Dérivés de taux, de change et sur matières premières | | | | | | | | |
| Autres passifs courants | | | 6 750 | | | 6 750 | 104 | 6 854 |
| Passifs courants | | | 162 919 | | | 162 918 | 18 083 | 181 002 |
| TOTAL PASSIFS | | | 241 046 | | | 241 046 | 18 083 | 259 130 |

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2023 et 2022 sont ventilés dans les tableaux suivants :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (*) | | |
| Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente | | |
| Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | | |
| Gain net de change | (162) | 704 |
| Autres | 53 | 8 |
| Produits financiers | (109) | 711 |
| Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti | 4 964 | 3 393 |
| Perte nette de change | | |
| Charges de désactualisation (IAS19) | 428 | 163 |
| Autres | 233 | 233 |
| Charges financières | 5 625 | 3 789 |
| Charges financières nettes | (5 735) | (3 077) |

(*) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

-Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe.

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | | Exercice 2022 | |
|--|------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Valeur nette comptable | Juste valeur | Valeur nette comptable | Juste valeur |
| Prêts | 1 550 | 1 550 | 1 641 | 1 641 |
| Clients et autres débiteurs | 79 036 | 79 036 | 90 445 | 90 445 |
| Autres actifs | 2 149 | 2 149 | 4 493 | 4 493 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 46 949 | 46 949 | 32 722 | 32 722 |
| Dérivés de taux | -1 | -1 | 27 | 27 |
| Emprunts à taux fixe | (46 508) | (44 963) | (44 555) | (43 721) |
| Emprunts à taux variable | (133 078) | (133 078) | (85 742) | (85 742) |
| Emprunts location-financement | (8 951) | (8 951) | (8 013) | (8 013) |
| Découverts bancaires | (622) | (622) | (78) | (78) |
| Fournisseurs et autres dettes d'exploitation | (75 858) | (75 858) | (95 909) | (95 909) |
| Autres passifs | (8 796) | (8 796) | (6 750) | (6 750) |
| TOTAL NET | (144 130) | (142 584) | (111 718) | (110 884) |

Au 31 décembre 2023 et 2022, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

| Exercice 2023 | | | |
|--|---------------|----------|----------------|
| (en milliers d'euros) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Prêts (part à long terme) | | | 1 420 |
| Autres | | | 2 153 |
| Actifs non courants | 0 | 0 | 3 573 |
| Clients et autres débiteurs | | | 79 036 |
| Autres actifs courants | | | 2 149 |
| Prêts (part à court terme) | | | 138 |
| Dérivés de taux | | 9 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 46 949 | | |
| Actifs courants | 46 949 | 9 | 81 323 |
| Total actifs | 46 949 | 9 | 84 896 |
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | | | 136 568 |
| Passifs non courants | 0 | 0 | 136 568 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | | | 18 082 |
| Dettes factoring | | | 34 509 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | | 75 858 |
| Autres passifs courants | | | 18 805 |
| Passifs courants | 0 | 0 | 147 254 |

| | | | |
|----------------------|----------|----------|----------------|
| Total passifs | 0 | 0 | 283 822 |
|----------------------|----------|----------|----------------|

Exercice 2022

| (en milliers d'euros) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prêts (part à long terme) | | | 1 513 |
| Autres | | | 1 970 |
| Actifs non courants | 0 | 0 | 3 483 |
| Clients et autres débiteurs | | | 90 445 |
| Autres actifs courants | | | 2 523 |
| Prêts (part à court terme) | | | 128 |
| Dérivés de taux | | 27 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 32 722 | | |
| Actifs courants | 32 722 | 27 | 93 096 |
| Total actifs | 32 722 | 27 | 96 580 |
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | | | 78 127 |
| Passifs non courants | 0 | 0 | 78 127 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | | | 16 851 |
| Dettes factoring | | | 43 409 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | | 95 909 |
| Autres passifs courants | | | 6 750 |
| Passifs courants | 0 | 0 | 162 918 |
| Total passifs | 0 | 0 | 241 046 |

VIII.1.4. Endettement financier

| En milliers d'euros | Exercice 2022 | Variation de change | Augmentation des emprunts | Diminution des emprunts(*) | Variation de la trésorerie | Reclassements LT / CT | Exercice 2023 |
|--|------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------|
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | | | | | | | |
| Emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit | | | | | | | |
| LT | 68 527 | (0) | 65 000 | | | (13 186) | 120 340 |
| Emprunts relatifs aux locations | | | | | | | |
| | 4 601 | | 5 603 | (1 783) | | (2 193) | 6 228 |
| Autres dettes financières | | | | | | | |
| | 5 000 | | 5 000 | | | | 10 000 |
| Total | 78 127 | (0) | 75 603 | (1 783) | | (15 379) | 136 568 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | | | | | | | |
| Emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit | | | | | | | |
| CT | 12 827 | | | (12 596) | | 13 186 | 13 417 |
| Emprunts relatifs aux locations | | | | | | | |
| | 3 413 | | 464 | (3 144) | | 1 990 | 2 723 |
| Autres dettes financières | | | | | | | |
| Dettes factoring | | | | | | | |
| | 43 409 | | | (8 900) | | | 34 509 |
| Intérêts courus sur emprunts et dettes financières | | | | | | | |
| | 528 | | 1 309 | (528) | | | 1 309 |
| Soldes créditeurs auprès des banques | | | | | | | |
| | 78 | (7) | | | 550 | | 622 |
| Autres, compte-courants actionnaires passifs | | | | | | | |
| | 6 | | | | 7 | | 12 |
| Intérêts courus | | | | | | | |
| | 0 | | | | | | 0 |
| Total | 60 260 | (7) | 1 773 | (25 168) | 557 | 15 176 | 52 592 |
| Total des emprunts et dettes financières | 138 388 | (7) | 77 376 | (26 951) | 557 | (203) | 189 159 |
| Valeurs mobilières | | | | | | | |
| Disponibilités | | | | | | | |
| | 32 722 | (40) | | | 14 267 | | 46 949 |
| Intérêts courus | | | | | | | |
| Autres, compte-courants actionnaires actifs | | | | | | | |
| | 0 | | | | | | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 32 722 | (40) | | | 14 267 | | 46 949 |
| Endettement Net | 105 665 | 33 | 77 376 | (26 951) | (13 710) | (203) | 142 210 |

(*) Dont 1 741 K€ relatif à la sortie de contrats de location

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 34,5 M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 37,5 M€.

En 2023, le Groupe a faits de nouveaux tirages sur le crédit d'investissement à hauteur de 60 M€, a reçu la 2^{ème} tranche de 5 M€ de l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine et 5 M€ d'un nouveau prêt de Bpifrance. Voir le détail au paragraphe VIII.3.2.

Au 31 décembre 2023, les emprunts auprès d'établissements de crédits (133,8 M€) comprennent :

- Le prêt de refinancement 2022 : 27,2 M€
- Les tirages du crédit d'investissement 2022 de 85 M€: 70 M€
- Le solde des Prêts Garantis par l'Etat mis en place en juin 2020 et amortis sur 5 ans depuis 2021 : 11,3 M€
- Les crédits d'investissement de BPIFrance : 24 M€ (dont 5 M€ mis en place en 2023)
- Le solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) de 10 M€ : 1,2 M€,
- Diverses autres dettes financières pour 0,1 M€.

Les autres dettes financières (10 M€) correspondent à l'avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le crédit syndiqué de 2022 fait l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui sont respectés au 31 décembre 2023.

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | | Exercice 2022 | |
|--------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Emprunts à taux fixe | 55 459 | 29,3% | 52 568 | 38,0% |
| Emprunts à taux variable | 133 700 | 70,7% | 85 820 | 62,0% |
| Total | 189 159 | 100,0% | 138 388 | 100,0% |

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

VIII.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Disponibilités | 46 949 | 32 722 |
| Valeur mobilières | | |
| Autres, Compte-courants actionnaires actifs | 12 | 1 |
| Trésorerie à l'actif | 46 961 | 32 723 |
| Soldes créditeurs auprès des banques | (622) | (79) |
| Autres, Compte-courants actionnaires passifs | (12) | |
| Trésorerie au passif | (634) | (79) |
| Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie | 46 328 | 32 644 |

Variation de la trésorerie

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Trésorerie nette en début d'exercice | 32 644 | 29 583 |
| Variation de la trésorerie nette | 13 717 | 3 011 |
| Effet des variations de change sur la trésorerie | (33) | 51 |
| Trésorerie nette en fin d'exercice | 46 328 | 32 644 |

VIII.1.6. Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

La comptabilité de couverture est appliquée sur ces instruments. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. La partie non efficace étant considérée comme non significative.

Ces caps ont une juste valeur de -1 K€ au 31 décembre 2023.

VIII.2. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts et assimilés | | |
| Charges d'intérêts et assimilés | (4 955) | (3 456) |
| Coût de l'endettement net | (4 955) | (3 456) |
| Produits (Charges) de change | (141) | 704 |
| Produits financiers des participations non consolidées | | |
| (Charges) produits d'actualisation | (450) | (163) |
| Produits (charges) autres | (189) | (162) |
| Autres produits et charges financiers | (780) | 379 |
| Résultat financier net | (5 735) | (3 077) |

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.3.1. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques.

Le Groupe considère que le risque résiduel non couvert n'est pas significatif compte tenu de l'historique d'occurrence et d'ampleur des sinistres.

Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Prêts | 1 558 | 1 668 |
| Clients et autres débiteurs | 79 036 | 90 445 |
| Autres actifs | 14 824 | 6 765 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 46 949 | 32 722 |
| Total | 142 368 | 131 601 |

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés (cf. note VIII.1) s'analyse comme suit :

| Exercices | | Non échus | Echus depuis 90 jours au plus | Echus depuis plus de 90 jours | Clients et comptes rattachés |
|-------------|--------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 2023 | Brut | 54 209 | 2 289 | 2 099 | 58 597 |
| | Dépréciation | (6) | | (1 563) | (1 569) |
| | Net | 54 203 | 2 289 | 536 | 57 027 |
| 2022 | Brut | 63 583 | 6 993 | 2 382 | 72 958 |
| | Dépréciation | | (282) | (2 048) | (2 330) |
| | Net | 63 583 | 6 711 | 334 | 70 627 |

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| 31 décembre 2022 | 2 330 | 1 871 |
| Dépréciations | (760) | 460 |
| Ecart de conversion | (1) | (1) |
| 31 décembre 2023 | 1 569 | 2 330 |

VIII.3.2. Risque de liquidité

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier, le Groupe a établi un plan de financement auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement pour 175 M€ (détaillés ci-après) et une augmentation de capital à venir de 20 M€.

Le crédit syndiqué

Ce crédit d'un montant de 126,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques de premier plan comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans
- Un crédit d'investissement de 85 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable sur 10 ans, dont une franchise de 3 ans
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Le crédit d'investissement est tiré à hauteur de 70 M€ au 31 décembre 2023.

Le crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Ce crédit d'un montant de 50 M€ est dédié au financement du projet d'acquisition de la machine à papier ;

Il est remboursable sur 10 ans dont 3 ans de franchise.

Ce crédit n'est pas encore tiré au 31 décembre 2023.

Les autres financements

En complément, de ces deux crédits, d'autres financements ont été souscrits : des crédits pour un montant total de 20 M€ auprès de Bpifrance Financement sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans et une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31 décembre 2023, les prêts BPI France sont tirés en totalité (20 M€) et les 2 premières tranches de l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine (10 M€) ont été versées.

Enfin, afin d'accompagner ce plan, le Groupe proposera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2024 qui approuvera les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023, un projet de résolution dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 20 M€.

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | Valeur comptable | Cash flows prévisionnels | 2023 | | | | | | Au-delà de 2029 |
|---|------------------|--------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| | | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 135 067 | 167 029 | 22 184 | 19 257 | 24 958 | 21 530 | 20 676 | 19 841 | 38 583 |
| <i>Dont Prêt de refinancement</i> | 27 249 | 32 682 | 6 258 | 5 826 | 5 525 | 5 267 | 5 023 | 4 783 | - |
| <i>Dont crédit d'investissement</i> | 70 000 | 93 549 | 4 444 | 3 995 | 13 825 | 13 227 | 12 678 | 12 144 | 33 236 |
| <i>Dont PGE</i> | 11 270 | 11 732 | 4 656 | 4 564 | 2 512 | - | - | - | - |
| <i>Dont crédit d'investissement Bpifrance</i> | 24 000 | 26 504 | 4 265 | 4 872 | 3 096 | 3 035 | 2 975 | 2 914 | 5 348 |
| <i>Dont prêt ARI</i> | 1 157 | 1 157 | 1 157 | - | - | - | - | - | - |
| <i>Dont intérêts courus</i> | 1 309 | 1 309 | 1 309 | - | - | - | - | - | - |
| <i>Dont autres</i> | 82 | 96 | 96 | - | - | - | - | - | - |
| Avance Conseil Régional NA | 10 000 | 10 000 | - | - | 1 429 | 1 429 | 1 429 | 1 429 | 4 286 |
| Dette factoring ⁽¹⁾ | 34 509 | 34 509 | 34 509 | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts relatifs aux locations | 8 950 | 8 950 | 2 723 | 1 323 | 1 323 | 1 323 | 1 323 | 934 | - |
| Découverts bancaires | 633 | 633 | 633 | - | - | - | - | - | - |
| Total passif financiers | 189 159 | 221 121 | 60 049 | 20 580 | 27 709 | 24 282 | 23 428 | 22 204 | 42 869 |
| Créances cédées au factor ⁽¹⁾ | 37 509 | 37 509 | 37 509 | - | - | - | - | - | - |
| Total actifs financiers | 37 509 | 37 509 | 37 509 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Net | 151 650 | 183 612 | 22 540 | 20 580 | 27 709 | 24 282 | 23 428 | 22 204 | 42 869 |

⁽¹⁾ La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

VIII.3.3. Risque de taux d'intérêt

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2023 sur 133,7 M€ d'endettement brut variable couvert à hauteur de 21 M€ par des contrats de couverture (caps au taux de 2%) :

| Exercice 2023 (en milliers d'euros) | Compte de résultat | | Capitaux propres | |
|--|--------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| | Choc de +100bps | Choc de -100bps | Choc de +100bps | Choc de -100bps |
| Charges d'intérêt nettes | (1337,0) | 1 337,0 | | |
| Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Options de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie (CAPS) | 210,0 | (210,0) | | |
| Total | (1127,0) | 1 127,0 | 0,0 | 0,0 |

VIII.3.4. Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2023 sur les positions bilancielle non couvertes soit 8,2 MUSD et 0,8 MGBP :

| Exercice 2023 (en milliers d'euros) | Compte de résultat | | Capitaux propres | |
|--|--------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Choc de +10% | Choc de -10% | Choc de +10% | Choc de -10% |
| Contrats à terme | | | | |
| Option de change | | | | |
| Positions bilantielle non couvertes | (756,0) | 924,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | (756,0) | 924,0 | 0,0 | 0,0 |

VIII.3.5. Risque sur matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2023.

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du Groupe

Crédit syndiqué 2022

Les banques bénéficient des sûretés suivantes en garantie du prêt de refinancement 2022 et du crédit d'investissement :

- d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.
- d'un nantissement des prêts en compte courant de Gascogne SA à ses filiales Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible qui seront conclus pour financer le programme d'investissement
- d'un gage sans dépossession sur la future Machine à Papier

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|----------------|----------------|
| (Charges) Produits d'impôt exigible | (744) | (2 068) |
| (Charges) Produits d'impôt différé | (279) | (815) |
| Produits (charges) d'impôt sur le résultat | (1 023) | (2 883) |

Preuve d'impôt

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 9 672 | 22 518 |
| (-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | | |
| Résultat net des entreprises intégrées | 9 672 | 22 518 |
| Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a) | 1 023 | 2 883 |
| Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b) | 2 610 | 6 330 |
| Ecart (a) - (b) | (1 587) | (3 447) |
| Analyse de l'écart : | | |
| Impact des décalages permanents | (4) | (807) |
| Impact des décalages temporaires sans impôts différés comptabilisés | | |
| Impact de l'utilisation de déficits reportables non antérieurement activés | (987) | (3 467) |
| Déficits 2022 non activés | | 9 |
| Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé | | |
| Impact de retraitements de consolidation sans impôts différés comptabilisés | (655) | 785 |
| Impact lié la comptabilisation des crédits d'impôts (CIR) | (126) | (114) |
| Autres impacts | 186 | 147 |
| Total | (1 587) | (3 447) |

Les taux d'impôts retenus sont les suivants :

- Allemagne : 30%
- France : 25%
- Grèce : 22%
- Tunisie : 15%

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Impôts sur les bénéfices à récupérer | 1 888 | 258 |
| Impôts sur les bénéfices à payer | (327) | (439) |
| Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif) | 1 561 | (181) |

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués du remboursement à percevoir des acomptes d'impôts versés en 2023 (1 378 K€) et des créances du crédit d'impôt recherche (511 K€).

IX.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Impôts différés actifs | 202 | 10 |
| Impôts différés passifs | (917) | (870) |
| Impôts différés actifs (passifs) nets | (716) | (860) |

Variation des impôts différés

| (en milliers d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Montant en début de période | (860) | 1 453 |
| Impact sur les autres éléments du résultat global | 423 | (1 499) |
| Impact sur les résultats | (279) | (815) |
| Autres Impacts des écarts de change | 1 | 0 |
| Montant en fin de période | (716) | (860) |

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2023 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible.

Le montant total des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élève à 75,3 M€ à fin 2023 et 76,6 M€ à fin 2022. Ces déficits ne sont pas activés car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'a pas encore été structurellement bénéficiaire au cours des dernières années.

Sociétés étrangères

Les déficits reportables des filiales Gascogne Flexible Germany et Gascogne Sack Deutschland (Allemagne) ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur de leur impôt différé passif.

Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2023 s'élève à 4 M€.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evolution de l'actionnariat d'ATTIS 2, actionnaire de référence de Gascogne

Le 2 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions nouvelles Gascogne. La société Biolandes Technologies s'est ainsi vu attribuer, à titre de remboursement, 5.119.228 actions Gascogne et détient en conséquence un total de 5.119.328 actions Gascogne portant sa participation directe au capital de Gascogne à 17,39% du capital et 10,37% des droits de vote. Gascogne a par ailleurs vu son capital social augmenter de 12 798 070 euros pour atteindre 73 598 200 euros, par l'émission de 5.119.228 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 € chacune.

Il est par ailleurs rappelé que la société Biolandes Technologies détient de concert avec le groupe Crédit Agricole au travers des entités gérées par Idia Capital Investissement et Crédit Mutuel Equity SCR, la totalité du capital et des droits de vote de la société Attis 2, et que cette dernière détenait, préalablement au remboursement des ORAN, 19.617.958 actions Gascogne, représentant 80,67% du capital et 86,90% des droits de vote de Gascogne.

Postérieurement au remboursement des ORAN, Attis 2 voit sa participation dans Gascogne ramenée désormais à 66,63% du capital et 77,49% des droits de vote.

En conséquence Biolandes Technologies détient désormais directement et indirectement de concert avec Attis 2, 84,02% du capital et 87,86% des droits de vote de Gascogne.

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| (En milliers d'euros) | KPMG | | | | DELOITTE | | | |
|---|------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Certification des comptes individuels et consolidés | 206 | 195 | 82,4% | 82,3% | 211 | 200 | 90,2% | 89,3% |
| Services autres que la certification des comptes | 44 | 42 | 17,6% | 17,7% | 23 | 24 | 9,8% | 10,7% |
| TOTAL | 250 | 237 | 100 % | 100 % | 234 | 224 | 100 % | 100 % |

5.2. Informations financières intermédiaires et autres

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2024

I. – Etat du résultat global consolidé semestriel

| (En milliers d'euros) | Notes | 1er Semestre 2024 | 1er Semestre 2023 |
|--|-------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 | 194 521 | 228 354 |
| Variation des stocks des produits en cours et produits finis | | (893) | 3 133 |
| Achats consommés | | (98 516) | (120 790) |
| Charges externes | | (50 018) | (50 395) |
| Frais de personnel | | (38 736) | (37 537) |
| Impôts et taxes | | (2 330) | (2 480) |
| Dotations aux amortissements | | (10 420) | (9 887) |
| (Dotations) Reprises de provisions | | 10 | 18 |
| Autres produits et (charges) d'exploitation | | 3 648 | 2 328 |
| Résultat opérationnel courant | | (2 734) | 12 744 |
| Autres produits et (charges) opérationnels | 12 | 290 | (141) |
| Résultat opérationnel | | (2 443) | 12 603 |
| Coût de l'endettement financier net | | (2 269) | (2 914) |
| Autres produits et (charges) financiers | | (14) | (335) |
| Résultat financier net | 13 | (2 283) | (3 249) |
| Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt) | | | |
| Résultat avant impôt | | (4 726) | 9 354 |
| Produits (charges) d'impôt sur le résultat | 14 | (177) | (660) |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | (4 903) | 8 693 |
| attribuable aux : | | | |
| . actionnaires de Gascogne SA | | (4 903) | 8 693 |
| . Participations ne donnant pas le contrôle | | | |
| Variation des réévaluations du passif net au titre des instruments financiers | 11.1 | 61 | |
| Impôts liés | | (15) | |
| . Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat | | 46 | |
| Variation des écarts de conversion | | 59 | (91) |
| Impôts liés | | | |
| . Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat | | 59 | (91) |
| . Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global | | 105 | (91) |
| Résultat global | | (4 798) | 8 602 |
| Résultat par action de l'ensemble consolidé | | | |
| Résultat de base par action (en €) | | (0,17) | 0,36 |
| Résultat dilué par action (en €) | | (0,17) | 0,30 |

II. – Bilan de la situation financière consolidée

| (En milliers d'euros) | Notes | 30.06.24 | 31.12.23 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Actifs | | | |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | 8 | 12 327 | 12 187 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 283 522 | 260 373 |
| Participations mises en équivalence | | | |
| Actifs financiers non courants | | 13 802 | 14 096 |
| Impôts différés actifs | | 192 | 202 |
| Autres actifs non courants | | 0 | 0 |
| Actif non courants | | 309 844 | 286 857 |
| Stocks | | 117 469 | 115 009 |
| Clients et autres débiteurs | | 85 032 | 79 036 |
| Autres actifs courants | | 2 011 | 2 149 |
| Impôt sur les bénéfices à récupérer | | 452 | 1 888 |
| Actifs financiers courants | | 188 | 138 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 48 507 | 46 949 |
| Actif courants | | 253 659 | 245 169 |
| Total des actifs | | 563 502 | 532 025 |
| Capitaux propres et passifs | | | |
| | Notes | 30.06.24 | 31.12.23 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | 9.1 | 73 598 | 60 800 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | | |
| Réserves consolidées | | 126 921 | 117 995 |
| ORAN | | | 12 053 |
| Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies et aux instruments financiers dérivés (part efficace) | | 144 | (1 151) |
| Actions propres | | (2 980) | (2 980) |
| Ecart de conversion | | (3 112) | (3 172) |
| Résultat consolidé | | (4 904) | 9 672 |
| Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA | | 188 419 | 193 216 |
| Participations ne conférant pas le contrôle | | | |
| Total des capitaux propres consolidés | | 188 419 | 193 216 |
| Passifs | | | |
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | 10 | 146 499 | 136 568 |
| Avantages du personnel | 11.1 | 14 849 | 14 503 |
| Provisions, part à plus d'un an | 11 | 2 639 | 2 690 |
| Autres passifs non courants | | 17 369 | 17 525 |
| Impôts différés passifs | | 901 | 917 |
| Passifs non courants | | 182 257 | 172 203 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | 10 | 54 599 | 52 591 |
| Provisions, part à moins d'un an | 11 | 2 017 | 1 987 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 116 124 | 92 790 |
| Autres passifs courants | | 19 508 | 18 912 |
| Impôt sur les bénéfices à payer | | 579 | 327 |
| Passifs courants | | 192 826 | 166 606 |
| Total des passifs | | 375 084 | 338 809 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 563 502 | 532 025 |

III. – Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en milliers d'euros) | 1er semestre 2024 | 1er semestre 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | (4 903) | 8 693 |
| Charge d'impôt | 177 | 660 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | |
| Charges financières | 2 283 | 3 249 |
| Résultat opérationnel | (2 443) | 12 603 |
| Dotations aux amortissements | 10 473 | 9 928 |
| Dotations (reprises) aux provisions | 449 | 11 |
| Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs | | |
| Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés | (7) | (325) |
| Subventions d'investissement virées au résultat | (78) | (89) |
| Autres | | |
| Capacité d'autofinancement opérationnelle | 8 393 | 22 128 |
| Variation des stocks | (2 634) | (3 012) |
| Variation des clients | (7 799) | (2 229) |
| Variation des fournisseurs | 19 182 | (9 274) |
| Variation du passif fiscal et social | | |
| Variation des autres créances et dettes | 3 838 | 5 062 |
| Flux générés par l'activité | 20 981 | 12 674 |
| Intérêts payés | (2 269) | (2 914) |
| Autres produits et charges financiers payés | 12 | (309) |
| Impôts payés | 1 457 | (1 428) |
| Flux de trésorerie opérationnels | 20 181 | 8 023 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | (31 956) | (31 092) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (18) | (417) |
| Subventions d'investissement reçues / remboursées | 2 666 | 2 761 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 150 | 19 |
| Cessions d'immobilisations financières | 4 | 252 |
| Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise | | |
| Flux de trésorerie d'investissement | (29 153) | (28 477) |
| Excédent (besoin) de financement | (8 972) | (20 453) |
| Augmentation de capital | | |
| Augmentation des dettes financières | 18 150 | 15 443 |
| (Diminution) des dettes financières | (7 520) | (6 794) |
| Décalsages de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Avance compte courant associés | | |
| Flux de trésorerie de financement | 10 630 | 8 649 |
| Variation de la trésorerie nette | 1 658 | (11 805) |
| Autres mouvements | 21 | |
| Trésorerie nette en début d'exercice | 46 328 | 32 644 |
| Variation de la trésorerie nette | 1 658 | (11 805) |

I. – Tableau de variation de capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros) | Capital social | Primes d'émission, de fusion, d'apport | Réserves et résultats non distribués | Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies | Réserves liées aux réévaluations des instruments financiers | ORAN | Actions propres | Écarts de conversion | Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA | Participations ne conférant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|---|----------------|--|--------------------------------------|--|---|----------|-----------------|----------------------|---|---|------------------------|
| Situation au 1^{er} janvier 2023 | 60 800 | | 117 995 | (40) | 20 | 12 053 | (2 980) | (3 020) | 184 828 | | 184 828 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | (1 110) | (21) | | | | (1 131) | | (1 131) |
| Résultat global de la période | | | 9 672 | | | | | (152) | 9 520 | | 9 520 |
| Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période | | | 9 672 | (1 110) | (21) | | | (152) | 8 389 | | 8 389 |
| Augmentation du capital | | | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | | | | | | | | |
| ORAN | | | | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | | | | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | | | | | | | |
| Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA | | | | | | | | | | | |
| Situation au 31 décembre 2023 | 60 800 | | 127 667 | (1 150) | (1) | 12 053 | (2 980) | (3 172) | 193 217 | | 193 217 |
| Situation au 1^{er} janvier 2024 | 60 800 | | 127 667 | (1 150) | (1) | 12 053 | (2 980) | (3 172) | 193 217 | | 193 217 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | 46 | | | | 46 | | 46 |
| Résultat global de la période | | | (4 904) | | | | | 59 | (4 844) | | (4 844) |
| Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période | | | (4 904) | | 46 | | | 59 | (4 798) | | (4 798) |
| Augmentation du capital | 12 798 | | (745) | | | (12 053) | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | | | | | | | | |
| ORAN | | | | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | | | | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | | | | | | | |
| Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA | 12 798 | | (745) | | | (12 053) | | | | | |
| Situation au 30 Juin 2024 | 73 598 | | 122 018 | (1 150) | 46 | 0 | (2 980) | (3 112) | 188 419 | | 188 419 |

1. – Entité présentant les états financiers

Gascogne est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la société est situé 68 rue de la papeterie, 40 200 Mimizan. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de « Gascogne » pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2024 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

2. – Bases de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 *Information financière intermédiaire* et sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2024.

Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 du Groupe sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 octobre 2024.

2.2. Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur et des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions évaluées à la juste valeur.

2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.4. Recours à des estimations et aux jugements

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

3. – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les nouveaux standards IFRS et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024 n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

4. – Gestion des risques financiers

En matière de risque de change, le Groupe est principalement exposé sur le change euro/US dollar mais dans des proportions limitées car le chiffre d'affaires réalisé en dollars représente de l'ordre de 6,5% du chiffre d'affaires du Groupe et une partie est naturellement couverte par des achats en US dollars.

Le Groupe n'a pas recours aux couvertures de changes.

En matière de risque de taux, l'essentiel des financements étant à taux variable, le Groupe est exposé à la hausse des taux d'intérêts.

Le Groupe est couvert sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement (montant initial de 31,8 M€), avec des caps amortissables au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

Les autres aspects des objectifs et politiques de la gestion des risques financiers du Groupe sont inchangés par rapport aux informations fournies dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. – Informations sectorielles par branches d'activités

| (En milliers d'euros) | 1er Semestre 2024 | | | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------|-------------|-----------------|------------------|---------------------|
| | Bois | Papier | Sacs | Flexible | Financier | Total Groupe |
| Chiffre d'affaires | 22 135 | 49 637 | 57 397 | 65 326 | 26 | 194 521 |
| Charges opérationnelles courantes | (22 690) | (60 891) | (54 567) | (59 214) | 107 | (197 255) |
| Résultat opérationnel courant | (555) | (11 254) | 2 830 | 6 112 | 133 | (2 734) |
| Résultat opérationnel | (630) | (10 674) | 2 807 | 6 057 | (3) | (2 443) |

| (En milliers d'euros) | 1er Semestre 2023 | | | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------|-------------|-----------------|------------------|---------------------|
| | Bois | Papier | Sacs | Flexible | Financier | Total Groupe |
| Chiffre d'affaires | 20 094 | 64 879 | 68 110 | 75 246 | 26 | 228 354 |
| Charges opérationnelles courantes | (21 219) | (61 820) | (63 194) | (68 943) | (434) | (215 610) |
| Résultat opérationnel courant | (1 125) | 3 058 | 4 916 | 6 303 | (408) | 12 744 |
| Résultat opérationnel | (986) | 3 135 | 4 848 | 6 264 | (659) | 12 603 |

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- activité Bois : la production de bois d'œuvre et de trituration, parquets, lambris finis, moulures, panneaux, aménagement et accessoires,
- activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés, complexes auto-adhésifs.

6. – Evolution du périmètre

Le périmètre du Groupe est inchangé par rapport aux informations fournies dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7. – Sinistres subis

Le Groupe n'a pas subi de sinistre significatif au cours du premier semestre 2024.

8. – Immobilisations incorporelles et corporelles

| (En milliers d'euros) | Goodwills | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Total |
|--|--------------|--|--------------------------------|------------------|
| Valeurs brutes | | | | |
| Valeurs au 31 décembre 2023 | 1 566 | 18 126 | 784 971 | 804 663 |
| Acquisitions | | 650 | 32 790 | 33 440 |
| Sorties | | (7) | (1 478) | (1 484) |
| Ecart de conversion | 9 | 0 | 36 | 45 |
| Autres | | 136 | 309 | 445 |
| Valeurs au 30 Juin 2024 | 1 575 | 18 906 | 816 628 | 837 109 |
| Amortissements et dépréciations | | | | |
| Valeurs au 31 décembre 2023 | (208) | (7 297) | (524 598) | (532 104) |
| Dotations aux amortissements | | (655) | (9 818) | (10 473) |
| Diminutions d'amortissements | | 7 | 1 335 | 1 341 |
| Dépréciations des actifs | | | (0) | (0) |
| Ecart de conversion | | (0) | (25) | (25) |
| Autres | | | (0) | (0) |
| Valeurs au 30 Juin 2024 | (208) | (7 946) | (533 106) | (541 260) |
| Valeurs nettes au 30 juin 2024 | 1 367 | 10 960 | 283 522 | 295 849 |

8.1. Ventilation des goodwills nets par Unité Génératrice de Trésorerie non encore totalement dépréciés

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | Augmentation (Diminution) | Variations de change | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------|---------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| UGT GST | 1 358 | | 9 | 1 367 |
| Montant en fin de période | 1 358 | | 9 | 1 367 |

8.2. Ventilation des provisions pour pertes de valeur comptabilisées par UGT

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | Dotations | Reprises | 1er semestre 2024 |
|--------------------------------------|----------------|-----------|----------|-------------------|
| Goodwills | 208 | | | 208 |
| Immobilisations corporelles | 39 205 | | | 39 205 |
| UGT BOIS | 39 413 | | | 39 413 |
| Goodwills | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 199 | | | 199 |
| Immobilisations corporelles | 91 182 | | | 91 182 |
| UGT PAPIER | 91 381 | | | 91 381 |
| Goodwills | | | | |
| Immobilisations corporelles | 2 022 | | | 2 022 |
| UGT Gascogne Sack Deutschland | 2 022 | | | 2 022 |
| Goodwills | | | | |
| Immobilisations corporelles | 4 292 | | | 4 292 |
| UGT Aigis | 4 292 | | | 4 292 |
| Goodwills | | | | |
| Immobilisations corporelles | 189 | | | 189 |
| UGT FLEXIBLE | 189 | | | 189 |
| Goodwills | 208 | | | 208 |
| Immobilisations incorporelles | 199 | | | 199 |
| Immobilisations corporelles | 136 890 | | | 136 890 |
| Total | 137 297 | | | 137 297 |

8.3. Frais de développement

Au cours du semestre, le groupe n'a pas comptabilisé de frais de développement en immobilisations incorporelles.

9. – Capitaux propres

9.1. Capital

Le 2 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions nouvelles Gascogne. La société Biolandes Technologie s'est ainsi vu attribuer, à titre de remboursement, 5.119.228 actions Gascogne et détient en conséquence un total de 5.119.328 actions Gascogne portant sa participation directe au capital de Gascogne à 17,39% du capital et 10,37% des droits de vote. Gascogne a par ailleurs vu son capital social augmenter de 12.798.070 euros pour atteindre 73.598.200 euros, par l'émission de 5.119.228 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 € chacune.

9.2. Actions d'autocontrôle

Au 30 juin 2024, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA s'élève à 40 206 actions, représentant 0,17 % du capital.

9.3. Charges comptabilisées au titre des avantages sur capitaux propres

Aucune charge au titre des avantages sur capitaux propres n'a été comptabilisée sur le 1er semestre 2024, ni sur le 1er semestre 2023.

9.4. Distributions

Aucun dividende n'a été voté ou distribué sur le 1er semestre 2024 et sur le 1er semestre 2023.

10. – Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

| En milliers d'euros | Exercice 2023 | Variation de change | Augmentatio n des emprunts | Diminution des emprunts(*) | Variation de la trésorerie | Reclasseme nts LT/ CT | 1er semestre 2024 |
|---|------------------|------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an | | | | | | | |
| Emprunts obligataires | | | | | | | |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit LT | 120 340 | 0 | 15 039 | | | (4 402) | 130 978 |
| Emprunts relatifs aux locations | 6 228 | | 1 414 | (342) | | (1 779) | 5 521 |
| Autres dettes financières | 10 000 | | | | | | 10 000 |
| Total | 136 568 | 0 | 16 453 | (342) | | (6 180) | 146 499 |
| Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an | | | | | | | |
| Emprunts obligataires | | | | | | | |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit CT | 13 416 | | 12 | (4 188) | | 4 402 | 13 642 |
| Emprunts relatifs aux locations | 2 723 | | | (1 462) | | 1 806 | 3 066 |
| Autres dettes financières | | | | | | | |
| Dettes factoring | 34 509 | | 1 482 | (218) | | | 35 773 |
| Intérêts courus sur emprunts et dettes financières | 1 309 | | 1 617 | (1 309) | | | 1 617 |
| Soldes créditeurs auprès des banques | 622 | 4 | | | (124) | | 502 |
| Autres, compte-courants actionnaires passifs | 12 | | | | (12) | | 0 |
| Intérêts courus | 0 | | | | | | 0 |
| Total | 52 591 | 4 | 3 111 | (7 177) | (136) | 6 207 | 54 600 |
| Total des emprunts et dettes financières | 189 159 | 4 | 19 564 | (7 519) | (136) | 27 | 201 098 |
| Valeurs mobilières | | | | | | | |
| Disponibilités | 46 949 | 24 | | | 1 534 | | 48 507 |
| Intérêts courus | | | | | | | |
| Autres, compte-courants actionnaires actifs | 0 | | | | | | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 46 949 | 24 | | | 1 534 | | 48 507 |
| Endettement Net | 142 209 | (20) | 19 564 | (7 519) | (1 670) | 27 | 152 591 |

(*) Dont 134K€ relatif à la sortie de contrats de location

Au 30 juin 2024, les emprunts auprès d'établissements de crédits (144,6 M€) comprennent :

- Le prêt de refinancement 2022 : 27,2 M€
- Le crédit d'investissement 2022 de 85 M€ : tiré en totalité (dont 15 M€ au 1^{er} semestre 2024)
- Le solde des Prêts Garantis par l'Etat mis en place en juin 2020 et amortis sur 5 ans depuis 2021 : 9,1 M€
- Les crédits d'investissement de BPIFrance : 22,8 M€
- Diverses autres dettes financières pour 0,5 M€.

Les autres dettes financières (10 M€) correspondent à l'avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le contrat syndiqué bancaire (prêt de refinancement, crédit d'investissement et crédit renouvelable) et le crédit BEI sont soumis à des clauses de covenants financiers usuelles (ratio de levier, ratio d'endettement, liquidité).

Les covenants financiers ont été respectés au 30 juin 2024.

L'augmentation de l'investissement dans la nouvelle machine à papier et le décalage de calendrier du projet ont conduit le Groupe à mener des discussions au cours des 6 derniers mois avec l'ensemble de ses partenaires financiers.

Les discussions ont abouti au plan de financement suivant :

En M€

| | |
|---|------------|
| Investissement Machine à Papier | 275 |
| Crédit Banques commerciales | 125 |
| Crédit Banque Européenne d'Investissement (BEI) | 40 |
| Crédits Bpifrance | 35 |
| Avance Région Nouvelle-Aquitaine | 20 |
| Sous-total prêts et avance | 220 |
| Subvention ADEME ⁽¹⁾ | 13,8 |
| Augmentation de capital | 22,5 |
| Autofinancement | 18,8 |
| Financements totaux | 275 |

⁽¹⁾ Convention conclue en mars 2023

Les crédits intègrent des franchises et des durées de remboursement compatibles avec le temps de construction de la nouvelle machine à papier qui sera mise en service en 2026.

Le crédit des banques commerciales est remboursable à compter de juillet 2027 avec une maturité à juillet 2032.

Le crédit BEI est remboursable avec une franchise de 3 ans après chaque date de tirage et remboursable ensuite sur 7 ans.

Les crédits BPIFrance ont des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans incluant une franchise de 2 ans.

L'augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) pour tous les actionnaires sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2024, à hauteur de la 7^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2024, pour un montant maximal de 21 M€. Le calendrier précis et les modalités seront dévoilés dans les prochaines semaines. Sur ces 21 M€, 10 M€ ont déjà été perçus par la société fin 2023 sous forme d'une avance en compte courant de l'actionnaire Attis 2 qui figure en autres passifs courants dans l'optique de l'incorporation en capital d'ici la fin de l'année 2024.

Le solde de l'apport en capital prévu dans ce plan de financement fera l'objet d'une 2^{ème} augmentation de capital qui sera réalisée avant fin 2025.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des financements en dette du groupe à date, le niveau de tirage au 30 juin 2024 et les soldes comptables au 30 juin 2024.

| <i>En millions d'euros</i> | Montant nominal | Tiré au 30.06.24 | Solde restant dû au 30.06.24 | <i>Dont part à moins d'un an</i> | <i>Dont part à plus d'un an</i> |
|--|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Crédit d'investissement banques commerciales | 125,0 | 85,0 | 85,0 | 0,0 | 85,0 |
| Crédit BEI | 40,0 | 0,0 | 0,0 | | |
| Crédits d'investissement BPIFrance | 35,0 | 20,0 | 19,8 | 1,9 | 18,0 |
| Avance Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine | 20,0 | 10,0 | 10,0 | 0,0 | 10,0 |
| Financements projet Machine à Papier | 220,0 | 115,0 | 114,8 | 1,9 | 113,0 |
| Prêt garanti par l'Etat 2020 | 20,0 | 20,0 | 9,1 | 4,7 | 4,4 |
| Prêt de refinancement 2022 | 31,8 | 31,8 | 27,2 | 4,5 | 22,7 |
| Crédit d'investissement BPI France (2018) | 10,0 | 10,0 | 3,0 | 2,0 | 1,0 |
| Prêt ARI 2014 | 10,0 | 10,0 | 0,4 | 0,4 | 0,0 |
| Affacturage ⁽¹⁾ | 60,0 | 35,8 | 35,8 | | |
| Crédit revolving 2022 | 10,0 | 0,0 | 0,0 | | |
| Locations | | | 8,6 | 3,1 | 5,5 |
| Divers | | | 2,2 | 2,2 | |
| Total | 361,8 | 222,6 | 201,1 | 18,7 | 146,6 |

⁽¹⁾ La dette d'affacturage est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie (note III)

| (En milliers d'euros) | 1er Semestre 2024 | Exercice 2023 |
|---|----------------------|---------------|
| Disponibilités | 48 507 | 46 949 |
| Valeurs mobilières | | |
| Autres, compte-courants actionnaires actifs | | 12 |
| Trésorerie à l'actif | 48 507 | 46 961 |
| Soldes créditeurs auprès des banques | (502) | (622) |
| Autres, Compte-courants actionnaires passifs | | (12) |
| Trésorerie au passif | (502) | (634) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 48 006 | 46 328 |

11. – Provisions

| (En milliers d'euros) | Exercice 2023 | Dotations globales | Reprises globales | Reclasse ment | Ecart de conversion | 1er semestre 2024 |
|---|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| Provisions pour litiges | 2 687 | 100 | | (151) | | 2 636 |
| Provisions pour impôt | | | | | | |
| Provisions pour restructurations et départs | | | | | | |
| Provisions environnementales | | | | | | |
| Divers | 3 | | | | 0 | 3 |
| Provisions pour risques et charges à long terme | 2 690 | 100 | | (151) | 0 | 2 639 |
| Provisions pour litiges | 724 | 30 | (130) | 151 | | 775 |
| Provisions pour impôt | | | | | | |
| Provisions pour pertes s/contrats déficitaires | 8 | | | | | 8 |
| Provisions pour restructurations et départs | 20 | | (20) | | | |
| Provisions environnementales | 1 054 | | | | | 1 054 |
| Divers | 181 | | (1) | | | 180 |
| Provisions pour risques et charges à court terme | 1 987 | 30 | (151) | 151 | | 2 017 |
| Total | 4 677 | 130 | (151) | | 0 | 4 656 |

11.1. Engagements de retraite et autres avantages

| (En milliers d'euros) | |
|--|---------------|
| Engagements au 31 décembre 2023 | 14 503 |
| Coûts des services rendus | 381 |
| Prestations servies | (256) |
| Charges nettes d'intérêts | 221 |
| Ecart de conversion | 0 |
| Pertes (gains) actuariels | |
| Engagements au 30 juin 2024 | 14 849 |

Le Groupe n'a pas procédé à une nouvelle évaluation des engagements de retraite et autres avantages car les taux d'actualisation ont faiblement évolué par rapport au 31 décembre 2023.

11.2. Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,4 M€, stable par rapport à 2023 et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés
- des litiges commerciaux

Il n'y a pas eu d'évolution dans les différentes procédures, au cours du 1er semestre 2024, de nature à remettre en cause les provisions comptabilisées au 31 décembre 2023.

12. – Autres produits et charges opérationnels

| (En milliers d'euros) | 1er semestre 2024 | 1er semestre 2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Restructurations et litiges | 136 | (269) |
| (Moins) Plus-values nettes sur cession d'actifs | 10 | 325 |
| Autres | 144 | (197) |
| Autres produits et charges opérationnels | 290 | (141) |

Il n'y a pas d'autres produits et charges opérationnels significatifs sur le 1^{er} semestre 2024.

13. – Résultat financier net

| (en milliers d'euros) | 1er semestre 2024 | 1er semestre 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Produits d'intérêts et assimilés | | |
| Charges d'intérêts et assimilés (*) | (2 269) | (2 914) |
| Coût de l'endettement net | (2 269) | (2 914) |
| Produits (Charges) de change | 254 | (18) |
| (Charges) produits d'actualisation | (221) | (225) |
| Produits (charges) autres | (47) | (93) |
| Autres produits et charges financiers | (14) | (335) |
| Résultat financier net | (2 283) | (3 249) |

(*) Dont 2,992 M€ de charges d'intérêts sur emprunts capitalisées

14. – Impôts sur le résultat

| (En milliers d'euros) | 1er semestre 2024 | 1er semestre 2023 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| (Charges) Produits d'impôt exigible | (200) | (553) |
| (Charges) Produits d'impôt différé | 22 | (107) |
| Produits (charges) d'impôt sur le résultat | (177) | (660) |

Les déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscale français dont la tête de groupe est Gascogne SA n'ont pas été activés sur le 1^{er} semestre 2024 en raison de perspectives de résultat qui ne permettraient pas de les utiliser à court terme.

Aucun déficit concernant les filiales étrangères n'a été activé au 1^{er} semestre 2024 dans la mesure où les perspectives de résultat à court terme de ces sociétés ne permettent pas d'envisager l'utilisation de ces reports avec suffisamment de certitudes.

15. – Parties liées

15.1. Rémunérations et avantages octroyés

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi. Les avantages à court terme perçus par les 3 principaux dirigeants se sont élevés à 155 K€ au 30 juin 2024.

Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'administration au cours du 1^{er} semestre 2024 s'élèvent à 33 K€.

15.2. Autres parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, au cours du 1^{er} semestre 2024, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence).

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

L'actionnaire principal Attis 2 a fait une avance en compte courant de 10 millions d'euros le 8 décembre 2023 qui sera remboursée par compensation lors de la souscription par le prêteur à l'augmentation de capital qui interviendra avant fin 2024. Cette avance est rémunérée à des conditions normales de marché ; Gascogne SA ayant comptabilisé un montant de 282 K€ d'intérêts courus au 30 juin 2024.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres transactions entre les parties liées qui soient significatives et/ou conclues à des conditions qui ne seraient pas des conditions de marché.

16 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan décrits dans les états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont identiques en nature et n'ont pas évolué de manière significative dans leur montant au 30 juin 2024.

17 – Evénements postérieurs à la clôture

Les évènements postérieurs à la clôture concernent les nouveaux financements et aménagements des contrats existants conclus postérieurement au 30 juin 2024 et décrits dans la section 10.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Monsieur le Président-directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GASCOGNE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 14 octobre 2024

KPMG SA
Sébastien Haas
Associé

Le Bouscat, le 14 octobre 2024

Deloitte & Associés
Mathieu Perromat
Associé

5.3. Audit des informations financières annuelles

5.3.1. Rapport d'audit légal

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2024

KPMG SA

Sébastien HAAS

Associé

Bordeaux, le 30 avril 2024

DELOITTE & ASSOCIES

Mathieu PERROMAT

Associé

5.3.2. Autres informations auditées par les contrôleurs légaux.

Le présent Document d'Enregistrement ne contient pas d'autres informations annuelles financières auditées.

5.3.3. Informations financières non auditées

Le présent Document d'Enregistrement ne contient pas d'informations financières non auditées.

5.4. Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clef de performance financière suivis au niveau du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires
- EBITDA
- Résultat Opérationnel Courant
- Résultat net
- Capitaux propres
- Besoin en Fonds de roulement d'Exploitation (BFRE)
- Endettement net

L'EBITDA se calcule comme suit :

| En milliers d'euros | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel courant (a) | 18 040 | 35 970 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations (b) | 19 437 | 18 266 |
| Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c) | 2 518 | 369 |
| Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d) | (17) | (132) |
| EBITDA (a) + (b) + (c) + (d) | 39 978 | 54 472 |

Le Besoin en Fonds de Roulement se calcule comme suit :

| En milliers d'euros | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Stocks (a) | 115 009 | 127 636 |
| Clients et autres débiteurs (b) | 79 036 | 90 445 |
| Fournisseurs et autres créditeurs (c) | 92 790 | 113 888 |
| BFR (a) + (b) - (c) | 101 254 | 104 193 |

Les autres indicateurs clef de performance sont en lecture directe dans les comptes consolidés présentés dans la section 5.1. du présent Document.

5.5. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Depuis sa clôture annuelle au 31 décembre 2023, la Société n'a connu aucun changement significatif dans sa situation.

5.6. Politique de distribution des dividendes

Gascogne SA n'a pas distribué de dividendes depuis 2008. Dans la droite ligne de cet historique, il n'est pas envisagé de modifier la politique d'absence de distribution de dividendes.

Par ailleurs, le contrat bancaire signé en juillet 2022 n'autorise pas la distribution de dividendes sur la durée des crédits, soit jusqu'en 2032.

5.7. Informations financières pro forma

Non applicable.

6. Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs de valeurs mobilières

6.1. Principaux actionnaires

6.1.1. Répartition du capital

A la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement :

| | Actions | % capital | Droits de vote théoriques | % droits de vote théorique | Droits de vote exerçables | % droits de vote exerçables |
|--|-------------------|--------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| ATTIS 2 | 19 617 958 | 66,63 | 36 787 187 | 77,95 | 36 787 187 | 77,95 |
| BIOLANDES TECHNOLOGIES | 5 119 328 | 17,39 | 5 119 428 | 10,84 | 5 119 428 | 10,84 |
| Total concert | 24 737 286 | 84,02 | 41 906 615 | 88,80 | 41 906 615 | 88,80 |
| Actions auto-détenues | 40 206 | 0,13 | 40206 | 0,08 | - | - |
| Autres actionnaires au nominatif et au porteur | 4 661 788 | 15,83 | 5 246 057 | 11,11 | 5 246 057 | 11,11 |
| Total | 29 439 280 | 100 | 47 192 878 | 100 | 47 152 672 | 100 |

Les actionnaires détenant un pourcentage supérieur ou égal à plus de 5% du capital social ou de la totalité des droits de vote de la Société sont, à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement:

- **ATTIS 2**, qui détient directement 66,63 % du capital et 77,95 % des droits de vote de la Société.

Le 28 novembre 2023, Attis 2 a conclu un accord avec la société Electricité et Eaux de Madagascar en vue de l'acquisition hors marché d'un bloc de 10,07% du capital de la société Gascogne, représentant un total de 2.448.729 actions Gascogne. La transaction a été réalisée le 19 décembre 2023, Attis 2 détenant alors 80,67% du capital et 86,90% des droits de vote de Gascogne.

Le 2 janvier 2024, la participation d'Attis 2 dans Gascogne a été ramenée à 66,63% du capital du capital de Gascogne, suite au remboursement des ORAN détenues en totalité par Biolandes Technologies en actions nouvelles Gascogne.

L'actionnariat d'Attis 2, actionnaire majoritaire de la Société, a évolué en date du 15 mars 2023 (voir section 6.1.3). Cette reconstitution actionnariale n'a eu aucun impact sur la participation directe d'Attis 2 dans la Société et n'a pas remis en cause la cotation du titre Gascogne.

- **BIOLANDES TECHNOLOGIES**, qui détient directement 17,39 % du capital et 10,84% des droits de vote de la Société. En effet, le 2 janvier 2024, suite au remboursement des ORAN détenues en totalité par Biolandes Technologies en actions nouvelles Gascogne, la société Biolandes Technologies, alors détentrice de 100 actions Gascogne, s'est vu attribuer, à titre de remboursement, 5.119.228 actions Gascogne.

Biolandes Technologies détient de concert avec le groupe Crédit Agricole au travers des entités gérées par Idia Capital Investissement et Crédit Mutuel Equity SCR la totalité du capital et des droits de vote de la société Attis 2.

En conséquence, Biolandes Technologies détient directement et indirectement de concert avec Attis² 84,02% du capital et 88,80% des droits de vote de la Société, représentant respectivement 24 737 286 actions et 41 906 615 droits de vote théoriques.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

6.1.2. Droits de vote

A la date du présent Document d'enregistrement, la Société n'a émis aucune action de préférence instituant des droits de vote particuliers au profit de ses titulaires.

Toutefois, il est rappelé que l'article 13 des statuts de la Société institue un droit de vote double au profit (i) des actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire et (ii) des actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

6.1.3. Contrôle de la société – Nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, la société Attis 2 détient le contrôle de la Société : 66,63 % du capital et 77,95 % des droits de vote.

Attis 2 est une société par actions simplifiée constituée en 2014 en vue de détenir une participation majoritaire dans le capital de la Société et réunissant alors un consortium d'investisseurs composé de Biolandes Technologies, Les Dérivés Résiniques et Terpéniques (« DRT ») et le fonds professionnel de capital investissement ETI 2020, représenté par sa société de gestion, Bpifrance Investissement (« Bpifrance »).

Le 15 mars 2023, Bpifrance et DRT ont cédé l'intégralité des actions qu'ils détenaient dans le capital d'Attis 2 au profit de la société Biolandes Technologies, du Pôle Crédit Agricole²² et de la société Crédit Mutuel Equity SCR²³ (« CME »), après l'obtention d'une décision de l'AMF portant sur l'absence d'obligation pour Attis 2 et/ou ses associés de déposer une offre publique d'acquisition.

Ainsi, aux termes de la décision n°223C0295 publiée le 13 février 2023, l'AMF a considéré que l'évolution du concert majoritaire de Gascogne formé autour d'Attis 2, ne donnait pas lieu au dépôt

²² Le « Pôle Crédit Agricole » est composé de la société SOFAGRI Participations, de la société Crédit Agricole Régions Développement et du fonds Développement Filière Bois, étant précisé que ces entités sont toutes contrôlées par le groupe Crédit Agricole.

²³ Crédit Mutuel Equity regroupe l'ensemble des activités de Capital Investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

obligatoire d'un projet d'offre publique compte tenu notamment du maintien de la situation de prédominance dont bénéficie Biolandes Technologies au sein du concert majoritaire, modifié par substitution d'actionnaires minoritaires.

Par décision n°23-DCC-41 du 3 mars 2023, l'Autorité de la Concurrence a autorisé la prise de contrôle exclusif du groupe Gascogne par Biolandes (contrôle précédemment exercé conjointement par Biolandes et DRT du fait de l'existence du sous-concert majoritaire).

De par la réalisation de ces opérations le 15 mars 2023, le capital social d'Attis 2 est, pour information, réparti de la façon suivante :

- 49% du capital et des droits de vote détenus par Biolandes Technologies ;
- 26% du capital et des droits de vote détenues par le Pôle Crédit Agricole ;
- 25% du capital et des droits de vote détenus par CME.

En outre, Biolandes Technologies a pris l'engagement de ne pas initier d'offre publique de retrait dans les 12 mois qui suivraient le remboursement ou la conversion des ORAN 1 et 2 en actions nouvelles, ce remboursement étant intervenu le 2 janvier 2024.

Les membres du concert majoritaire modifié, soit les sociétés Biolandes Technologies, CME et le Pôle Crédit Agricole ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires le 15 mars 2023 constitutif d'une action de concert entre elles vis-à-vis des sociétés Attis 2 et Gascogne²⁴, qui reprend à l'identique, sous réserve d'adaptations mineures, les termes du pacte d'associés conclu en 2014 entre les anciens membres du concert.

Ce pacte d'associés organise la gouvernance de la Société et de ses filiales par la prédominance du Comité de surveillance d'Attis 2.

Ainsi le pacte d'associés prévoit que le Comité de surveillance d'Attis 2 se réunit dès lors qu'une décision à prendre au niveau de Gascogne et de ses filiales le nécessite. Il en est ainsi notamment en cas (i) d'approbation du budget annuel consolidé de Gascogne et ses filiales, (ii) de modification de la gouvernance de Gascogne ou d'une de ses filiales ou (iii) projet de retrait de la cote de Gascogne.

De même, un certain nombre de décisions importantes (les « Décisions Importantes ») doivent être au préalable autorisées par le Comité de surveillance d'Attis 2, notamment (i) toute distribution de dividendes ou de réserves par la Société, (ii) toute cession de toute filiale de la Société contribuant à hauteur de plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé ou de l'EBITDA consolidé du groupe, ou encore (iii) la conclusion, résiliation, modification substantielle de tous contrats de financement et de sûretés sur les titres de Gascogne et ses filiales et tout aval, cautionnement et sûreté donné par Gascogne et ses filiales excédant un montant de 4.000.000 €.

Le pacte d'associés prévoit qu'aucune Décision Importante ne pourra être adoptée par le Comité de surveillance sans le vote favorable d'au moins un membre nommé sur proposition de l'un des investisseurs financiers²⁵ ou de son représentant le cas échéant.

²⁴ Décision AMF n° 223C0295 du 13 février 2023

²⁵ Sofagri Participations, Développement Filière Bois représentée par sa société de gestion IDIA (Fonds Développement Filière Bois), Crédit Agricole Régions Développement et Crédit Mutuel Equity SCR sont les Investisseurs Financiers

Le pacte d'associés prévoit également que le Président Directeur Général de la Société exercera ses pouvoirs conformément aux décisions adoptées par le Comité de surveillance ou la collectivité des associés d'Attis 2, étant précisé que dans le cas où il souhaiterait a posteriori :

- (i) Adapter l'une de ces décisions, il s'engage à en informer préalablement le Comité de surveillance d'Attis 2 ; et
- (ii) Remettre en cause l'une de ces décisions, il s'engage à consulter préalablement le Comité de surveillance d'Attis 2

Enfin, les associés d'Attis 2 se sont engagés, aux termes du pacte d'associés, à ce que les administrateurs nommés sur leur proposition votent au sein du Conseil d'administration de la Société conformément aux décisions prises par le Comité de surveillance d'Attis 2.

Toutes les décisions prises par le Conseil d'administration de la Société depuis la prise de contrôle de la Société par Attis 2 l'ont été dans l'intérêt de la Société.

Les bonnes pratiques de gouvernance sont notamment assurées par la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et l'adhésion de la Société au code Middenext.

6.1.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, entraîner un changement de son contrôle.

Il est à cet égard en tant que de besoin précisé qu'aucune des dispositions du pacte d'associés signé le 15 mars 2023 n'est susceptible de constituer un accord pouvant entraîner un changement de contrôle de Gascogne, la prédominance de Biolandes Technologies au sein du groupe des investisseurs n'ayant pas vocation à être remise en cause.

6.2. Procédures Judiciaires et arbitrages

A la connaissance de la Société et à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, aucune société du Groupe n'est impliquée ou n'a été impliquée au cours des douze derniers mois dans des procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours pour lesquelles le montant des provisions s'élève à 3,4 M€ pour tout le Groupe), susceptible d'avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

6.3. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance et de la direction générale

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.

La situation de Monsieur Dominique Coutière, mandataire social de Gascogne et d'Attis 2, à savoir Président Directeur général de Gascogne et Président d'Attis 2, n'est pas une situation de conflits d'intérêts potentiels compte tenu de l'objet exclusif d'Attis 2. En effet Attis 2 est une société holding dont l'objet est la gestion des titres de participations Gascogne, à l'exclusion de toute autre activité et dont les associés se sont regroupés afin d'organiser une action de concert entre eux vis-à-vis de Gascogne (cf. section 6.1.3).

A la date du présent Document d'enregistrement et à la connaissance de la Société, il existe un seul accord conclu en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées à la section 4.1.1 est nommée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale : le pacte d'associés conclu le 15 mars 2023 pour une durée de dix ans, dont les principales dispositions sont décrites dans la section 6.1.3. et qui a nommé Dominique Coutière en tant que Président du Conseil d'administration de la Société et Président du Comité de surveillance d'Attis 2. La composition du Conseil d'administration, aux termes de ce même pacte, est décrite dans la section 4.1.1 du présent Document d'enregistrement.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale ne dirige ou ne détient des participations au capital de sociétés hors Groupe et ayant une activité similaire à celle de la Société. De même, il n'existe pas de restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent.

Conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration ont une obligation de loyauté et de gestion des conflits des intérêts.

6.4. Transactions avec les parties liées

La Société n'a entretenu, en 2023, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration (jetons de présence)).

La Société a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

De plus, en date du 25 février 2020, Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

Au titre de l'exercice 2023, la Société a versé à Biolandes Technologies les intérêts liés à la rémunération de ces obligations pour un montant de 121 K€.

Le 2 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions nouvelles Gascogne : cf section 6.1.1.

Par ailleurs, la société Attis 2, principal actionnaire du Groupe, détenant 66,63% du capital, a consenti fin 2023 une avance en compte courant d'un montant de 10 M€, dans la perspective de la future augmentation de capital prévue en 2024. Cette convention a été conclue à des conditions courantes et normales de rémunération.

Enfin, il n'existe pas d'autres transactions entre les parties liées qui soient significatives et/ou conclues à des conditions qui ne seraient pas des conditions de marché.

6.5. Capital social

6.5.1. Capital social actuel

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 73 598 200 € divisé en 29 439 280 actions d'une seule catégorie de 2,50 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le nombre d'actions n'a pas varié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces 29 439 280 actions représentent 47 192 878 droits de vote théoriques et 47 152 672 droits de vote réels (exercçables en assemblée générale). L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double.

L'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et celui des droits de vote réels, soit 40 206, correspond au nombre d'actions auto détenues.

Concernant l'évolution du capital, il est précisé que le 2 janvier 2024, la Société a vu son capital social augmenter de 12 798 070 euros par l'émission de 5.119.228 actions nouvelles d'une valeur de nominale de 2,50€ chacune suite au remboursement automatique des 4 821 137 ORAN 1 et 2 en actions nouvelles Gascogne.

6.5.2. Capital autorisé

Le Conseil d'administration dispose des délégations suivantes en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale du 6 juin 2024 pendant une période de 12 mois soit jusqu'au 6 juin 2025 :

| Nature de délégation de compétence ou de l'autorisation | Date de l'Assemblée Générale | Durée et validité de l'échéance | Montant nominal maximum (en € ou % du capital social) |
|---|------------------------------|------------------------------------|--|
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ²⁶ | 6 juin 2024 | 12 mois, soit jusqu'au 6 juin 2025 | Montant de l'augmentation de capital, immédiate et/ou à terme : 21.000.000 Euros |
| Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ²⁷ | 6 juin 2024 | 12 mois, soit jusqu'au 6 juin 2025 | Montant de l'augmentation de capital, immédiate et/ou à terme : 400.000 Euros |

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, les délégations susvisées n'ont pas été utilisées.

6.5.3. Actions non représentatives du capital

Non applicable

6.5.4. Actions détenues par l'émetteur lui-même

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, la Société détient 40 206 actions, soit 0,13% du capital. Ces actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement aux capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice. Aucune action d'autocontrôle n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice 2023.

6.5.5. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe pas de valeurs mobilières donnant droit à des actions nouvelles ni de stock-options.

6.5.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Non applicable

²⁶ Septième résolution approuvée à la majorité par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 6 juin 2024

²⁷ Huitième résolution approuvée à la majorité par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 6 juin 2024

6.5.7. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société et à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

6.6. Acte constitutif et statuts

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

6.7. Contrats importants

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, à l'exception des contrats relatifs à l'acquisition de la Machine à Papier et de son financement (décrits dans les sections 2.1.3 et 2.4.2), il n'existe pas d'autre contrat important conclu en dehors du cadre normal des activités auquel l'émetteur ou tout autre membre du Groupe est partie.

7. Documents disponibles

Les documents accessibles au public sont publiés sur le site internet de l'entreprise : www.groupe-gascogne.com et disponibles au siège social : 68 rue de la papeterie – 40200 MIMIZAN tel : 05 58 09 90 17.

Le présent Document d'enregistrement est également disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Table de concordance avec l'Annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019

| | Contenu | Page |
|------------------|---|-------------|
| Section 1 | Personnes responsables, informations de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente | 7 |
| Point 1.1 | Responsable du document d'enregistrement | 7 |
| Point 1.2 | Attestation de la personne responsable | 7 |
| Point 1.3 | Rapport d'experts et déclarations d'intérêts | 7 |
| Point 1.4 | Informations provenant d'un tiers | 7 |
| Point 1.5 | Déclaration relative au présent document d'enregistrement | 7 |
| Section 2 | Stratégie, résultats et environnement économique | 8 |
| Point 2.1 | Informations concernant l'émetteur | 8 |
| Point 2.1.1 | Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société depuis la clôture du 31 décembre 2023 | 9 |
| Point 2.1.2 | Financement attendu des activités de la Société | 9 |
| Point 2.2 | Aperçu des activités | 12 |
| Point 2.2.1 | Stratégie et objectifs | 12 |
| Point 2.2.2 | Principales activités | 12 |
| Point 2.2.3 | Principaux marchés | 22 |
| Point 2.3 | Structure organisationnelle | 23 |
| Point 2.4 | Investissements | 26 |
| Point 2.4.1 | Principaux investissements réalisés depuis la clôture du dernier exercice le 31 décembre 2023 | 23 |
| Point 2.4.2 | Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris. Perspectives et modes de financement | 23 |
| Point 2.5 | Examen du résultat et de la situation financière | 28 |
| Point 2.6 | Information sur les tendances | 28 |
| Point 2.7 | Prévisions ou estimations du bénéfice | 29 |
| Section 3 | Facteurs de risques | 30 |
| Point 3.1 | Présentation des principaux facteurs de risques | 30 |
| Point 3.1.1 | Risques liés à l'activité | 32 |
| Point 3.1.2 | Risques exogènes | 39 |
| Point 3.1.3 | Risques juridiques | 40 |
| Point 3.1.4 | Risques financiers | 42 |
| Point 3.2 | Couverture des risques par les assurances | 46 |
| Section 4 | Gouvernance d'entreprise | 49 |
| Point 4.1 | Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | 49 |
| Point 4.1.1 | Composition du Conseil d'administration | 50 |
| Point 4.1.2 | Informations sur les membres de la direction et du Conseil d'administration | 58 |
| Point 4.1.3 | Fonctionnement des Organes d'Administration et de la Direction générale | 61 |
| Point 4.2 | Rémunérations et avantages | 65 |
| Point 4.2.1 | Rémunérations et avantages versées au dirigeant et membres du Conseil d'administration | 65 |
| Point 4.2.2 | Pensions, retraites et autres avantages | 67 |
| Point 4.3 | Participations et stock-options | 68 |
| Section 5 | Informations financières historiques | 69 |
| Point 5.1 | Informations financières historiques | 70 |
| Point 5.2 | Informations financières intermédiaires et autres | 126 |
| Point 5.3 | Audit des informations financières annuelles | 143 |
| Point 5.3.1 | Rapport d'audit légal | 146 |

| | Contenu | Page |
|------------------|---|-------------|
| Point 5.3.2 | Autres informations auditées par les contrôleurs légaux | 146 |
| Point 5.3.3 | Informations financières non auditées | 146 |
| Point 5.4 | Indicateurs clés de performance | 147 |
| Point 5.5 | Changement significatif de la situation financière de l'émetteur | 147 |
| Point 5.6 | Politique de distribution des dividendes | 147 |
| Point 5.7 | Informations financières pro forma | 147 |
| Section 6 | Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs de valeurs mobilières | 128 |
| Point 6.1 | Principaux actionnaires | 148 |
| Point 6.1.1 | Répartition du capital | 148 |
| Point 6.1.2 | Droits de vote | 149 |
| Point 6.1.3 | Contrôle de la société – Nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive | 149 |
| Point 6.1.4 | Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle | 151 |
| Point 6.2 | Procédures Judiciaires et arbitrages | 151 |
| Point 6.3 | Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance et de la direction générale | 152 |
| Point 6.4 | Transactions avec les parties liées | 152 |
| Point 6.5 | Capital social | 153 |
| Point 6.5.1 | Capital social actuel | 153 |
| Point 6.5.2 | Capital autorisé | 154 |
| Point 6.5.3 | Actions non représentatives du capital | 154 |
| Point 6.5.4 | Actions détenues par l'émetteur lui-même | 154 |
| Point 6.5.5 | Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | 154 |
| Point 6.5.6 | Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | 154 |
| Point 6.5.7 | Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option | 154 |
| Point 6.6 | Acte constitutif et statuts | 155 |
| Point 6.7 | Contrats importants | 155 |
| Section 7 | Documents disponibles | 157 |